plein champ

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

FWA 18 30 avril 2009 9ème année

DEPOT : BRUXELLES X

Périodique d'information agricole diffusé le jeudi auprès de tous les exploitants agricoles de Wallonie ● Chaussée de Namur,47 B-5030 Gembloux - Tél. 081 60 00 60 - Fax: 081 60 04 46 - E-mail: pleinchamp@fwa·be

EDITO

Donner de **la voix** avant de donner **sa voix**

Le 7 juin prochain, les citoyens belges seront appelés aux urnes. Ces élections, qui renouvelleront l'exécutif régional et désigneront nos députés européens, auront lieu à l'heure où notre agriculture est confrontée à une importante crise. L'agriculture étant l'un des principaux piliers de la construction européenne et une matière largement régionalisée dans notre pays, les prochaines élections sont particulièrement importantes pour notre secteur.

Yvan Hayez

Le propre d'une organisation professionnelle telle que la Fédération Wallonne de l'Agriculture est d'assurer la représentation et la défense des intérêts du secteur qu'elle représente. Dans la perspective des prochaines élections, la Fédération Wallonne de l'Agriculture mène un important travail de sensibilisation et de revendications auprès des partis politiques et de leurs candidats.

La première étape de ce travail a été la rédaction par les services de la Fédération d'un mémorandum qui reprend l'ensemble de nos revendications. Ce mémorandum s'adresse dans son intégralité aux candidats aux élections régionales, mais également aux candidats qui se présentent aux élections européennes. Pour ces derniers, l'attention est particulièrement attirée sur un volumineux premier chapitre qui reprend nos attentes par rapport à l'évolution de la Politique Agricole Commune. Le mémorandum de la Fédération Wallonne de l'Agriculture en vue d'une action régionale en faveur de l'agriculture a été adressé à l'ensemble des présidents des quatre partis francophones. Nous avons également pris l'initiative de l'adresser à tous nos présidents de section en leur demandant de sensibiliser les élus locaux et de faire en sorte que ces derniers fassent remonter nos revendications vers les différents états-majors de parti. Le 5 mai prochain, la Fédération Wallonne de l'Agriculture, l'Union des Agricultrices Wallonnes et la Fédération des Jeunes Agriculteurs organisent une conférence de presse pour présenter les principales lignes de force de notre mémorandum. Outre la presse, ont également été invités tous les candidats sur les listes européennes ainsi que les têtes de liste aux élections régionales.

La deuxième voie empruntée pour faire entendre nos préoccupations est l'organisation de débats politiques. Avec une ardeur d'avance, c'est la province du Luxembourg qui, la première, a organisé son débat politique en janvier dernier. Le plateau herbager a organisé le sien en mars et les germanophones ont rencontré leurs candidats le 23 avril dernier. La province de Namur organisera son débat politique le 11 mai prochain, la veille du débat programmé en province de Liège pour le 12. Le Brabant Wallon a quant à lui retenu la date du 18 mai pour organiser son débat politique. Pour chacun de ces débats, les organisateurs ont pris soin de solliciter la participation des personnalités les plus en vue de leur province. Espérons que tout comme nos membres elles répondront présent. En matière de contact politique, signalons enfin que la Section Régionale de Tournai a eu une rencontre avec le Ministre-Président, Rudy Demotte, samedi dernier.

La troisième voie poursuivie est celle de l'action. Elle a été magnifiquement organisée il y a quinze jours par la section régionale de Verviers et nous en avons fait écho dans notre édition précédente. Le 14 mai prochain, la province de Namur organisera une action similaire dans la capitale wallonne et une troisième action est en cours de préparation pour la dernière quinzaine de mai dans le Tournaisis. Inlassablement, à chaque fois, il s'agira de sensibiliser nos élus à l'ensemble des difficultés rencontrées par le secteur agricole et cela même si la détérioration alarmante du prix du lait occupe principalement les esprits.

Quelques puissent être les difficultés rencontrées par l'ensemble des spéculations, il s'agit avant tout de définir un avenir pour notre agriculture et surtout des perspectives pour les hommes et les femmes qui en vivent. Il est de notre responsabilité de sensibiliser et de faire prendre conscience à nos décideurs de toute l'importance que représente l'activité agricole dans le développement de toute société. C'est dans cette perspective que nous avons adressé six questions à quatre candidats qui tous se présentent sur les listes européennes. Il s'agit d'Anne Delvaux (cdH), Isabelle Durant (Ecolo), Louis Michel (MR) et Marc Tarabella (PS). Nos questions portent sur les enjeux et l'avenir de la PAC, et plus fondamentalement sur les finalités de l'agriculture européenne. L'objectif final de notre démarche est de réaliser un dossier « spécial élections » qui sera publié dans le Plein Champ fin mai.

La troisième voie poursuivie est celle de l'action

Lors de notre prochain Conseil Général nous recevrons Jean-Claude Marcourt, Ministre Wallon de l'Economie et lui aussi candidat sur les listes européennes. Avec ce dernier nous aurons un échange de vues sur l'agriculture en tant que secteur économique à part entière et sur les alternatives d'aides à l'investissement que pourrait proposer son département.

Les prochaines élections représentent un enjeu évident pour notre secteur. Plus que jamais la Fédération Wallonne de l'Agriculture se mobilise pour faire en sorte que l'agriculture soit bien prise en compte dans le développement économique de notre Région. Nous remercions toutes celles et ceux qui au côté de la Fédération se mobilisent pour défendre les intérêts de la profession.

Zwischen Eupen und Sankt Vith

Informationen in deutscher Sprache auf den Seiten ***18-19***

Rendez-vous dès ce 1er mai

AGRI-WEB.BE

Gestion d'exploitation • Actualités • Météo • Suivi des marchés • Agenda • Petites annonces • ...

"par les agriculteurs, pour les agriculteurs"

Le site de l'agriculteur sur le web, entièrement GRATUIT

www.agri-web.be

henri.louvigny@agri-web.be

Agriculteurs en campagne à **Namur** et à **Tournai**

Les grandes échéances électorales du 7 juin approchent désormais à grands pas et le moment est plus que jamais venu pour notre organisation de faire entendre sa voix et ses revendications à qui de droit.

La FWA-UAW-FJA organise un grand rassemblement d'agriculteurs et d'agricultrices à Namur le 14 mai prochain dès 10h.

La FWA, l'UAW et la FJA a donc diffusé un communiqué de presse par lequel elles font part de leur intention d'organiser de grands rassemblements d'agricultrices et d'agriculteurs dans le courant du mois de mai.

Voici la teneur de ce communiqué intitulé « Les agriculteurs font leur campagne ».

Dans la perspective des élections européennes et régionales du 7 juin prochain, et dans la continuité de l'action menée avec succès à Verviers le 15 avril dernier, la FWA-UAW-FJA organise un grand rassemblement d'agriculteurs et d'agricultrices à Namur le 14 mai prochain dès 10h.

Une manifestation du même type est également prévue à Tournai dans la seconde quinzaine de mai.

A l'occasion de ces deux manifestations, des représentants des diverses familles politiques seront invités à venir à la rencontre des agriculteurs et agricultrices, qui leur transmettront leurs principales revendications.

Par ailleurs, la FWA , l' UAW et la FJA poursuivront leur campagne de sensibilisation du monde politique et la diffusion de leur mémorandum au travers de diverses réunions, rencontres et débats tout au long du mois de mai.

La FWA-UAW-FJA rappelle que le monde agricole, durement touché par une crise qui frappe toutes les spéculations, reste mobilisé et attentif à sensibiliser les candidats aux deux scrutins de juin.

Dans cet esprit, l'ensemble des candidats aux européennes ainsi que les têtes de liste du scrutin régional ont par ailleurs été conviés à une présentation du mémorandum de la FWA le 5 mai prochain dès 8h30 à Gembloux (47, chée de Namur).

Des précisions quant à l'organisation pratique de ces divers événements vous parviendront par communiqués de presse ultérieurs.

Situation des **livraisons** en **laiterie** – **Mars** 2009

Selon les chiffres encore provisoires établis par la Région Wallonne (DGO 3) sur base des déclarations mensuelles de l'ensemble des acheteurs, voici l'évolution des livraisons pour mars 2009, qui clôturent ainsi la campagne 2008/2009.
Ce douzième et dernier mois est marqué par une reprise des livraisons, à l'inverse du ralentissement de la production observé en janvier et février. Le niveau théorique du mois est nettement dépassé. En chiffres cumulés, on reste cependant bien en-dessous du chiffre théorique de fin de campagne, confirmant ainsi que le quota 2008/2009 ne sera pas dépassé, ce qui était plus que prévisible en fonction des volumes produits fin février. Malgré les possibilités de production supplémentaires (plus de 3 % décidés au 01/04/2008) utilisées par certains, les conditions économiques désastreuses auxquelles doivent faire face de trop nombreux producteurs ont été un frein puissant, synonyme de découragement, ou de réalisme diront certains, dans de nombreuses fermes laitières.

Alain Masure

Les livraisons «corrigées» de lait aux laiteries (correction matière grasse comprise sur base de la référence moyenne de 38,04 g/litre) pour le mois de mars 2009, douzième mois de la campagne 08/09, se chiffrent à quelques 312.373.798 kilos, soit un dépassement de 2,72 % par rapport à la quantité théorique maximale pouvant être livrée pour ce mois (moyenne des livraisons des 3 campagnes 05/06, 06/07 et 07/08, compte tenu des *augmentations au 1er avril 2008 de 0,5 % et de 2 %* du quota national et de 20.000 tonnes d'osmose temporaire (*)), mais qui correspond à 8,4 % de plus que pour ce même mois en 2008, il est vrai atypique par rapport aux traditionnels derniers mois des campagnes précédentes généralement marqués par une production très soutenue. Les résultats moyens mensuels en matière grasse et matière protéique sont respectivement de 42,69 et de 34,07 g/litre (ils étaient de 41,51 et 34,46 g/l en mars 2008).

En termes de livraisons réelles (288.894.557 kilos), cela signifie de même une augmentation d'environ 6,38 % par rapport au dernier mois de 2007/2008, soit près de 17 millions de litres en plus.

Le cumul des livraisons corrigées pour ces douze mois (avril à mars) s'établit à quelques 3.331.098.240 kilos, soit quelques 55 millions de litres correspondant à 1,61 % en dessous des quantités théoriques maximales pouvant être livrées (mêmes références (*)), bien que supérieures de près de 23 millions de litres aux livraisons cumulées à cette même date en 2007/2008, vu le cas particulier de mars 2008 évoqué ci-dessus. Les résultats moyens en matière grasse et matière protéique sont respectivement de 42,16 et de 34,68 g/litre pour ces douze mois (ils étaient de 41,89 et 34,87 g/litre en 2007/2008).

En fait, les livraisons réelles cumulées (3.107.330.654 kilos) sont à peine supérieures de 0,28 % à celles des 12 mois 07/08, soit quelques 8,3 millions de litres de plus.

Sources: chiffres provisoires sur base des déclarations mensuelles des acheteurs

Grippe porcine : restez **vigilant** sans être **alarmiste**

Un nouveau virus de la grippe porcine (qui est une appellation très mal choisie) fait beaucoup parler de lui ces derniers jours. La FWA tient à rappeler aux producteurs l'importance d'appliquer les mesures de biosécurité réglementaires classiques dans leurs élevages. Néanmoins, il est important de ne pas créer de psychose chez les consommateurs et de cadrer bien la problématique. Les conséquences d'une baisse de la consommation de viande de porc seraient dramatiques pour nos producteurs dans le contexte de crise actuelle. Nous comptons sur les autorités belges pour continuer à informer de manière objective et claire la population Cette bactérie est à l'origine de toxi-infections graves contractées par voie digestive entraînant entre autres : gastro-entérites, crampes intestinales, fièvre, etc.

Marie-Laurence Semaille

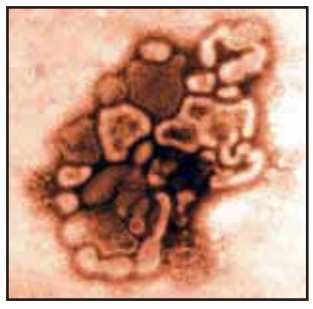

H1N1

Sous le titre «Le virus de la « grippe porcine» n'est plus un virus du porc, l'Agence alimentaire (AFSCA) et le Commissariat interministériel Influenza nous envoient un communiqué concernant la grippe porcine suite à ces effets graves sur la population humaine à Mexico.

Ils souhaitent attirer l'attention *sur le fait que bien qu'il soit régulièrement fait référence dans la presse à la grippe porcine, les événements que l'on constate aujourd'hui ne concernent pas les porcs.*

En effet, le virus Influenza H1N1 qui attire notre attention actuellement au Mexique et aux Etats-Unis n'est plus un virus porcin mais une recombinaison de virus influenza humain, aviaire et porcin. Actuellement, ce virus n'a jamais été identifié chez le porc. Il n'existe donc pas de risque avéré ni à être en contact avec les animaux, ni à consommer des produits qui en sont dérivés.

Cela ne doit toutefois pas empêcher les vétérinaires et les éleveurs de porcs de maintenir leur vigilance.

Un terme **inapproprié**

L'Organisation Mondiale de la Santé animale rappelle que l'expression « grippe porcine » n'est pas adaptée. Une précision confirmée par l'Afsca.

L'Organisation Mondiale de la Santé animale a diffusé un communiqué dans lequel elle souligne que, *le virus de ladite « grippe porcine » n'a jamais été à ce jour isolé sur des animaux* et que par conséquent, la dénomination utilisée n'est pas du tout justifiée.

Dans le passé, plusieurs épidémies de grippe d'origine animale ont été nommées en fonction de leur origine géographique, par exemple la grippe espagnole (1918-19) ou la grippe asiatique (1957-58), c'est pourquoi il serait logique d'appeler cette maladie «grippe nord-américaine», explique cette organisation internationale dont le siège est à Paris. «Il n'y a aucune preuve de transmission du virus par l'alimentation», assure encore l'OIE qui juge inappropriée les restrictions sur le commerce imposées par certains pays, comme la Chine.

L'organisation mondiale appelle enfin les laboratoires à «mettre immédiatement dans le domaine public toute séquence génétique de virus grippal qu'elles obtiendraient». Le virus a été identifié comme étant de type A/H1N1 et il touche majoritairement de jeunes adultes en bonne santé, selon l'Organisation mondiale de la santé.

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA FWA

Brabant Wallon
Vendredi 15 mai

A 13h30, jeux de cartes à Manifagri à Wavre.

Tournai
Mardi 12 mai

Les Retraités du Tournaisis se rendront à Kerselare situé près d'Oudenarde. Direction Mater. Cette dévotion à la Vierge Marie existe depuis 1452, mais plus de 50.000 pèlerins défilent dans ce coin de Flandres et de nombreux miracles furent attestés.

Le départ aura lieu à 8h hall des sports, chaussée de Lille Tournai. Des arrêts sont prévus chaussée de Renaix Clipet Velaines, Carrefour Renaix. Messe à 9h30, dîner à Molenstraat Oudenarde, 14h30 circuit dans la région avec arrêt pour le goûter.

Prix 25 euros, transport, dîner, guide et goûter comprix.

Inscription chez Jules Conem au 069/647.943

Comité central de Gembloux
Mercredi 27 mai

Dès 12h, apéritif et dîner annuel: Salle « La Ruche » -Saint-Denis-Bovesse (Route Spy-Eghezée)

Invitation à toutes les sections régionales, et à tous ceux qui souhaitent bien manger et passer une après-midi agréable.

Menu: apéritifs et zakouski – saumon fumé et scampis sur julienne de poireaux – filet de sole limande aux agrumes – cristal de melon – filet pur d'agneau et sa poêlée de légumes – génoise aux fraises citronnée – moka et mignardises -vins blancs et rouges.

Prix: 45€ (tout compris)

Prière de vous inscrire en renvoyant au plus tôt le coupon ci-dessous chez Charles Lizen – 69, Chée de Namur à 5030 Gembloux (tél: 081/61.23.03, si nécessaire) pour le jeudi 21 mai au plus tard.

Veuillez aussi verser la somme de 45€/pers. pour confirmation de votre inscription sur le compte 103-0130539-45 de l'Amicale des Retraités de la FWA à Gembloux en veillant à ce que les noms du paiement et de l'inscription correspondent.

L'Amicale exprimera ses remerciements à **Jean-Pierre Champagne** pour ses quarante ans de défense et de promotion de l'agriculture familiale.

Talon à renvoyer à Charles Lizen

Je, soussigné(e),
inscris les personnes suivantes
au dîner de l'Amicale du mercredi 27 mai:

.....
.....
.....
.....
.....

Je verse la somme de
45€ X ..... personnes,
soit ..... €
sur le compte 103-0130539-45
de l'Amicale des Retraités de la FWA
à Gembloux.

Les **Européens** veulent **davantage** de coordination EU **face** à la **crise**

Près des deux tiers des Européens soutiennent une action coordonnée des pays de l'UE face à la crise économique, mais seulement 39% pensent que celle-ci a été suffisante jusqu'à présent. Selon un sondage effectué de la mi-janvier à la mi-février, 81% des personnes interrogées ont estimé que la crise financière a des conséquences importantes sur l'économie européenne, tandis que 58% affirme qu'elle affecte déjà leur vie personnelle.

Plus des deux tiers des citoyens européens estiment que les mesures en cours de discussion au niveau de l'UE telles que le renforcement de la coordination entre politiques économiques et financières et une amélioration de la supervision financière sont efficaces. De façon générale, l'UE est considérée comme davantage capable de gérer la crise que les gouvernements nationaux; à partir de cinq options aux choix, 17% des personnes interrogées ont dit préférer que ce soit l'UE qui gère la crise contre 14% qui pensent que cela doit être fait par leur gouvernement national. Mais un nombre encore plus grand a estimé que le G8 serait le forum le plus efficace (25%). Le sondage révèle toutefois de grandes différences nationales sur cette question, l'UE étant considérée comme la moins en position d'agir par les personnes interrogées au Royaume-Uni (6%), en Suède (8%) et au Danemark (9%), tandis que les citoyens grecs, chypriotes, et polonais font plus confiance à l'UE (respectivement 28, 27 et 26%). Le G8 est considéré comme le niveau le plus efficace par les répondants des Pays-Bas, d'Allemagne et de Suède (avec respectivement 36, 35 et 34%) et le moins efficace par Malte, la Roumanie et l'Irlande (10,11 et 12%).

Euro sous-stimé

La perception du rôle de l'euro est mitigée. Dans l'UE, 44%des Européens pensent que l'euro n'a pas atténué la crise contre 39 % qui estiment qu'il a effectivement atténué cette crise.

Mais les écarts entre Etats membres sont importants: en Slovaquie, 66% pensent que l'euro a permis de tempéré les effets de la crise alors qu'au Royaume-Uni, qui n'appartient pas à la zone euro, 27% partagent cette perception. A la question «l'ancienne monnaie nationale aurait-elle été aussi protectrice que l'euro?», les résultats sont également divisés dans les pays qui ont adopté l'euro: 45% répondent favorablement et 45% expriment le contraire.

Les résultats varient fortement entre le Portugal, où 62% des répondants estiment que l'escudo aurait été plus protecteur et la Slovaquie, où 72% se sentent plus en sécurité avec l'euro. Dans les pays hors de l'eurozone, les Hongrois auraient préféré avoir l'euro (61%) alors que seuls 17% des Bulgares sont de cet avis.

Crise aussi pour les **producteurs** laitiers **espagnols**

Le secteur laitier espagnol est en effervescence. Des milliers d'éleveurs bovins, 14 000 d'après les organisateurs et 5 200 d'après la police, ont manifesté le 16 avril à Madrid. Appelés à protester par les coopératives agroalimentaires et les organisations agricoles, les éleveurs ont demandé au gouvernement des mesures « extraordinaires».

«Près de 75 % des 25 000 exploitations laitières espagnoles vendent leurs laits en dessous du coût de production », assure une organisation agricole. À l'heure actuelle, les éleveurs touchent entre 20 et 30 centimes d'euros par litre, quand ils recevaient entre 40 et 50 l'année dernière, souligne l'association. « Une chute que les producteurs de lait estiment à 40% sur les quinze derniers mois », est-il précisé. À tout cela s'ajoute la crise économique actuelle qui touche également l'Espagne, en récession depuis fin 2008.

Nationalisme des distributeurs

Entre les sifflets et les tambours, les dirigeants des organisations ont dénoncé les difficultés que traverse le secteur laitier, notamment la chute du prix du lait, la suspension de la collecte, ainsi que « le nationalisme commercial des grandes chaînes de distribution » des autres pays de l'UE.

Alerte a été jetée sur la diminution du nombre d'exploitations, près de 120 000 en moins en 10 ans. Le caractère urgent des mesures à prendre. Un plan « avec de l'argent et pas avec des promesses». «Le secteur ne peut continuer ainsi».

À la fin du défilé, les représentants des organisations ont été reçus par la secrétaire générale du milieu rural. Réitérant l'engagement de soutien du gouvernement, elle a déclaré que le ministère travaille sur la mise en place de mesures compatibles avec la réglementation européenne. La secrétaire a également rappelé le plan stratégique du secteur laitier « Horizon 2015 » et ses mesures de soutien aux exploitations agricoles à hauteur de 60 millions d'euros.

Le **Copa**-Cogeca est très **préoccupé** par les négociations de **l'accord** d'association entre le Maroc et **l'UE**

La Commission européenne est en train de négocier le renouvellement de l'accord d'association avec le Maroc. Dans le cadre de la négociation en cours, le Maroc demanderait notamment de supprimer le système de prix d'entrée pour les fruits et légumes frais et d'augmenter les contingents d'importation de fruits et légumes vers l'Europe.

Pour Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa-Cogeca, le système de prix d'entrée applicable aux importations de fruits et légumes frais dans l'UE ne peut être remis en question.

«Avant d' envisager une augmentation des contingents pour les produits sensibles provenant de Maroc comme la tomate, le poivron, le melon et l'orange, la Commission européenne doit étudier l'impact socio-économique de celle-ci dans les zones traditionnelles de production de l'UE.» a-t-il ajouté.

«Il est très important de garder les modalités actuelles relatives au contingent d'importation des tomates qui régulent leur importation dans l'UE sur une base mensuelle» a-t-il encore souligné.

« Au sein de l'UE, les producteurs de fruits et légumes doivent respecter les exigences les plus élevées au monde en matière de protection de l'environnement, de conditions de travail et de sécurité alimentaire » a conclu Pekka Pesonen.

De la **transparence** dans le prix du **lait**!

Le Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté s'inquiète de l'augmentation de celle-ci dans le secteur agricole. Pour y parer, il réclame notamment deux mesures rapides: afficher le prix au producteur et l'origine du lait dans tous les magasins.

Jean-Marc Delizée, Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté, s'inquiète de la dégradation sociale constatée dans le secteur agricole. *Le nombre de faillites augmente et la précarisation s'installe dans les familles d'agriculteurs de notre pays.* Même si cela ne se voit pas toujours, parce que les agriculteurs ont leur fierté, ajoute le Secrétaire d'Etat.

Clarté indispensable

Voici ce que précise le Secrétaire d'Etat dans un communiqué diffusé le 15 avril.

Il est grand temps que la transparence complète soit d'application sur les prix, et notamment sur les prix du lait. Entre 20 cents le litre, qui représente le prix du lait acheté au producteur, et 80 à 85 cents, qui représente le prix vendu en magasin, il y a une augmentation de plus de 300%!

Au-delà de l'étude réalisée fin octobre dernier par les services de l'économie, et qui avait fait conclure certains que «tout se déroule normalement»…, le Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté plaide pour des mesures complémentaires et plus contraignantes.

Le Secrétaire d'Etat plaide dans ce cadre pour un affichage à chaque point de vente du lait, premièrement, du lieu d'origine du lait – comme cela se fait pour la traçabilité de la viande en Belgique - et, deuxièmement, du prix consenti au producteur.«Cette transparence doit faire prendre conscience à tout le monde de cette différence injustifiée qui pénalise celui qui travaille au quotidien pour produire du lait en Belgique, alors que le prix au consommateur ne cesse d'augmenter. C'est en outre un défi qui est lancé au secteur de la distribution: montrez votre complète bonne volonté sur la transparence des prix» déclare le secrétaire d'état.

En effet, le Secrétaire d'Etat tient à rappeler que la «liberté de concurrence» ne doit pas uniquement profiter aux intermédiaires. Chaque maillon de la chaîne qui va du producteur au consommateur doit pouvoir bénéficier du jeu de l'offre et de la demande. Chaque maillon de la chaîne doit être responsabilisé, dans l'optique d'un commerce équitable, à notre petit niveau également. A défaut d'une telle distribution équitable, l'Etat doit intervenir.

Le Secrétaire d'Etat invite en outre ses collègues de l'Agriculture et de l'Economie à rester vigilants au respect de la saine concurrence dans l'espace européen.

Enfin, le responsable «pauvreté» plaide pour la poursuite de l'allègement des charges tant administratives que financières qui pèsent sur les exploitants et pour le renforcement des services régionaux de détection des difficultés dans les exploitations et d'aide aux agriculteurs (à l'image des services rendus par l'ASBL Agricall en Région wallonne confrontée chaque jour davantage aux problèmes vécus par les agriculteurs et les agricultrices).

Ideal pour votre silo

NUTRILOR®
NUTRITION - SANTÉ ANIMALE

NOUVEAU: +50mg/Kg Se

Stimulez l'immunité de vos animaux grâce aux innovations NUTRILOR

BOVILOR® I/Se

Le Bovilor I/Se est un sel enrichi en IODE, SELENIUM et plantes bactériostatiques. Il peut être distribué comme un sel normal afin d'apporter le SELENIUM et l'IODE nécessaires au maintien de bonnes performances d'élevage de votre troupeau.

Mode d'emploi :

- Bovilor I/Se remplace le sel classique: 50 à 100 gr /jour / animal après le vêlage
- Bovilor I/Se peut être incorporé dans l'ensilage d'herbe à raison de 2 kg/tonne (1 kg/m² en surface) et entre 50 et 100 kgs/Ha d'ensilage de maïs

Eucalyptus

TENEURS :
- 500 mg/Kg IODE (sous forme Iodure de potassium pour une disponibilité maximale)
- 50 mg/Kg SELENIUM

Origan

Lavande

Thym

Le Bovilor I/Se contient un noyau de plantes destiné à contrôler le développement des bactéries pathogènes dans les silos et le rumen des animaux.

Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY: 0478/54.65.24
Damien GREGOIRE: 0473/52.33.96
Mathieu DECOSTER: 0498/97.97.60
Pierre LALOUX: 0475/65.94.63

SOIGNEZ Avec NUTRILOR MALIN

ETS P. LALOUX s.a.
Zone industrielle de Sclayn-Anton
B-5300 ANDENNE
Tél. 085/84.60.36 - Fax 085/84.91.09
e-mail : nutrilor@skynet.be

SOIGNEZ Avec NUTRILOR MALIN

9998589/1809 plc jht

Comment s'adapter au **PGDA**? Un **agriculteur** témoigne

Nicolas Braibant est agriculteur et exploite une ferme mixte à Chaumont Gistoux dans le Brabant wallon. Pour évaluer ses méthodes de fertilisation et chercher à les améliorer, il a décidé comme une centaine d'autres agriculteurs wallons, de faire appel à Nitrawal. Cet accompagnement, il l'a aussi souhaité suite à une prise de conscience de l'impact de ses activités sur la qualité de l'eau.

Propos recueillis par Denis Devos

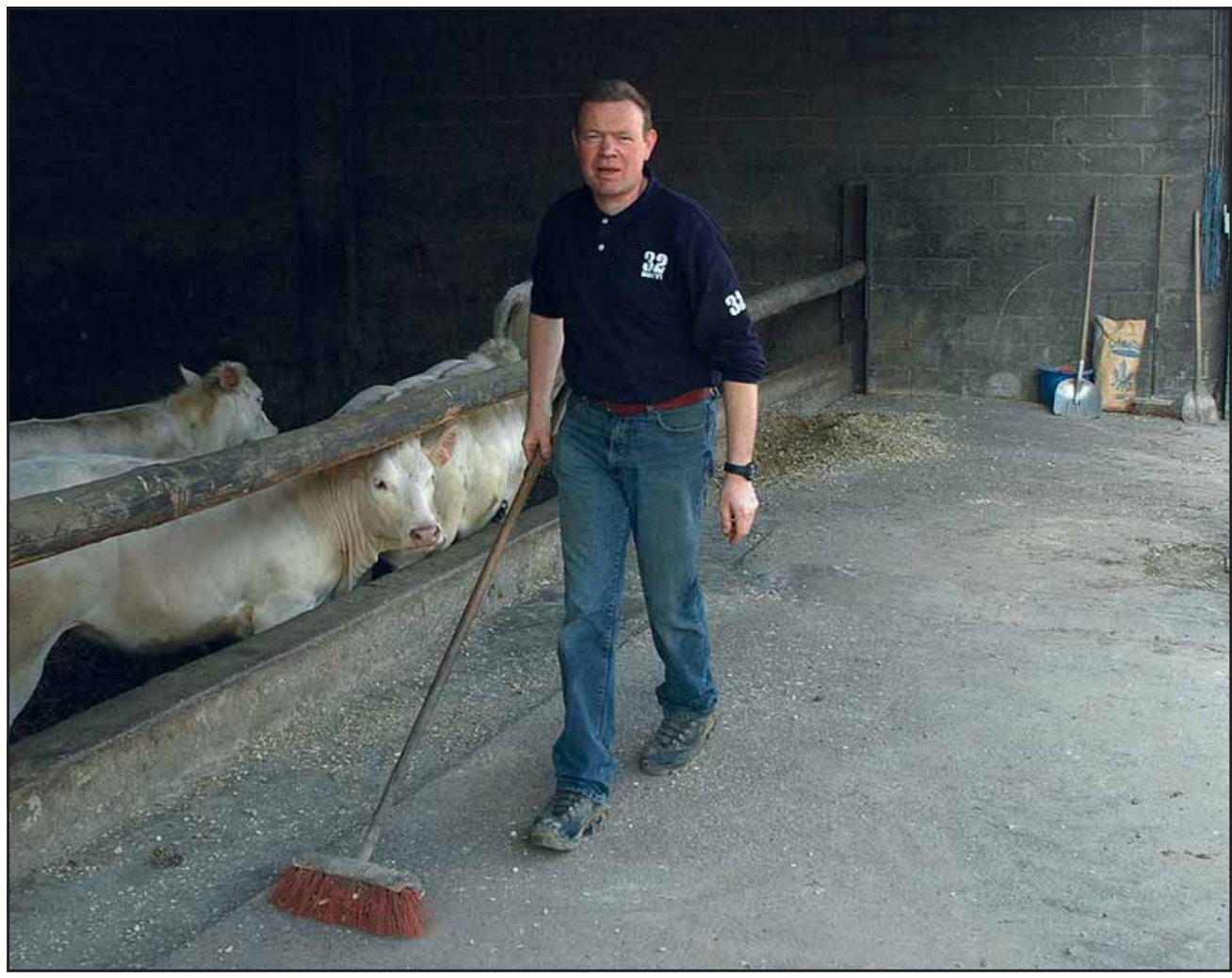

Pour Nicolas Braibant, la collaboration avec Nitrawal a été efficace

Pleinchamp: Pourquoi avez-vous décidé de travailler avec Nitrawal?

Nicolas Braibant: Jusqu'il y a à peu près 2 ans je n'avais jamais fait venir Nitrawal à la ferme car je n'en n'avais jamais ressenti le besoin. Mon taux de liaison au sol était plus bas que la norme de 1 et toutes mes étables étant sur paille ; la mise aux normes n'était pas non plus une préoccupation. C'est parce que je pensais que Nitrawal pouvait peut-être m'apporter quelque chose et que j'ai pris conscience de l'impact négatif que peuvent avoir mes pratiques sur la qualité de l'eau que j'ai fait appel à Nitrawal.

PC: De quel impact parlez-vous?

NB: Avant je ne me posais pas trop de questions sur mes pratiques de fertilisation et je n'éprouvais pas vraiment le besoin de les remettre en question. C'est entre autres en discutant avec un voisin qui est expert en nitrate pour le compte de la Région wallonne, que j'ai pris conscience de l'impact que pouvait avoir mon travail sur la qualité de l'eau. C'est vrai que le PGDA est une contrainte pour nous agriculteurs. Mais si ce PGDA a été voté, je pense que c'est parce qu'il y a un problème réel de nitrate dans les eaux et une responsabilité de notre part. Je me suis donc dit que je devais agir à mon niveau. Ce qui m'a également motivé à bouger c'est le risque que l'Europe durcisse encore ses normes et que toute la profession en subisse les conséquences.

PC: Revenons en à votre exploitation. Comment se présente-elle?

NB: Mon exploitation est « mixte ». Nous avons un troupeau de blancs bleu dont nous faisons l'élevage et l'engraissement. Une partie est écoulée en vente directe à la ferme. L'assolement est de 180 ha répartis en 150 ha de cultures et 30 ha de prairies. Les principales cultures sont le froment, le maïs et la betterave, complétés par un peu d'escourgeon, de luzerne et de chicorée.

PC: Comment gérez-vous votre fertilisation?

NB: En fait je travaille de façon assez classique. Tous mes épandages de fumiers d'été sont suivis de l'implantation d'une couverture de sol de sorte que 100% des parcelles qui seront emblavées au printemps sont couvertes. J'essaye de répartir mes fumiers au maximum sur les surfaces de l'exploitation mais ce n'est pas toujours évident notamment à cause du matériel d'épandage dont je dispose et qui m'empêche de diminuer la dose épandue tout en conservant une répartition uniforme. Pour obtenir un épandage de meilleure qualité et répartir encore davantage sur les surfaces de la ferme je pense composter mes fumiers.

PC: Quand avez-vous débuté la collaboration avec Nitrawal?

NB: Je me suis engagé dans la démarche proposée par Nitrawal en 2007. La première étape a consisté à faire des APL au mois de novembre pour avoir une vue générale de la situation. Nous avons choisi avec Nitrawal les parcelles à analyser. Il y avait une parcelle de maïs, deux de betteraves (une récoltée tôt et une récoltée tard) et une de céréales suivie de CIPAN. Globalement mes résultats n'étaient pas trop mauvais. Il y avait seulement 1 parcelle de betteraves qui était au dessus de la norme.

Le nouveau semoir de Nicolas Braibant permet de semer à plus de 15 km/h

PC: Avez-vous trouvé une explication à ce mauvais APL?

NB: Finalement, il s'est avéré que ce n'est pas mon travail qui était la cause de ce mauvais résultat. L'explication était relativement simple. La parcelle avait été arrachée à la mi-septembre et, entre l'arrachage et l'APL il y a eu de la minéralisation qui a eu pour effet d'augmenter l'APL. J'ai appris que, suite à ce qui avait été observé chez moi et chez d'autres agriculteurs, le protocole des APL avait été modifié. Maintenant on ne prend plus que les betteraves arrachées après le 15 octobre. Je suis content d'avoir pu apporter ma pierre à l'édifice.

PC: Quelle a été l'étape qui a suivi le « constat APL »?

NB: Au printemps 2008 nous avons de nouveau choisi six parcelles avec Nitrawal pour faire des profils de printemps. Le but de ces analyses était de nous permettre de calculer précisément la quantité d'azote à apporter aux cultures. Les parcelles analysées étaient des parcelles de froment, de betteraves, de chicorée et de maïs. Sur base des résultats d'analyse, Nitrawal a proposé une série de recommandations. S'il y a une culture pour laquelle j'ai changé ma façon de faire c'est pour la betterave. Alors que j'avais l'habitude de mettre de l'ordre de 120 unités d'azote, Nitrawal me conseillait d'en mettre seulement 70. J'ai choisi de suivre le conseil de Nitrawal uniquement sur la parcelle où l'analyse avait été réalisée. Je pense qu'il est nécessaire d'y aller progressivement.

PC: Et quel a été le résultat sur cette parcelle de betterave?

NB: J'ai été agréablement surpris des résultats. Le comportement de la culture a été impeccable tout l'été et les feuilles étaient vraiment belles. A la récolte le rendement betterave était aussi au rendez-vous. Curieusement la richesse était plus faible que pour les autres parcelles alors que j'avais diminué la dose d'azote. J'attribue cette différence à la variété.

Cette année je vais continuer à suivre les conseils de Nitrawal mais pour toutes les parcelles de l'exploitation. L'économie globale d'azote sera non négligeable.

PC: Comment jugez-vous la collaboration avec Nitrawal?

NB: Elle a été efficace. Cette collaboration m'a démontré que je pouvais diminuer les frais de fertilisation de la culture. L'environnement s'y retrouve également. En novembre 2008 nous avons de nouveau fait une série d'APL et ils étaient tous en dessous de la norme.

PC: Que pensez-vous de l'utilisation des APL comme outil de contrôle?

NB: Le système des APL est, je pense, un moindre mal. Comme je l'ai déjà dit plus haut, il faut que les excès de quelques uns n'aboutissent pas à un durcissement des normes. Même si le système des APL pourrait sans doute être amélioré, les APL sont je pense un des moyens d'éviter une détérioration de la situation car ils permettent d'identifier et de corriger les mauvaises pratiques d'une minorité.

PC: Si vous pouviez changer une chose au niveau du PGDA que changeriez-vous?

NB: Il y a deux choses qui sont vraiment gênantes pour moi : le temps de stockage permis au champ de 8 mois pour les fumiers et l'interdiction d'épandre du fumier sur sol gelé en zone vulnérable. Dans mon cas, je commence à sortir des fumiers au mois d'octobre. Pour respecter les 8 mois, je dois donc les épandre avant juin-juillet. Concrètement cela veut dire que je dois épandre ces fumiers en hiver mais je ne peux pas le faire sur un sol gelé. Les « fenêtres » pour épandre sont donc limitées si je veux malgré tout épandre dans des conditions qui ne sont pas trop mauvaises pour les terres. Si en plus l'hiver est fort long comme cette année, cela réduit encore les possibilités… Je pense que la Région wallonne aurait dû prévoir des solutions comme autoriser l'épandage de compost.

PC: Comment voyez-vous l'évolution de votre travail avec le PGDA?

NB: Dans un souci d'adaptation au PGDA, j'ai décidé de repenser ma manière de travailler le sol. Nous sommes en effet tenus de respecter toutes une série de dates qui influent sur notre planning de travail. Je pense par exemple aux dates d'implantation et de destruction des couverts, aux conditions d'épandage, etc. Il faut travailler plus vite et mieux. J'ai également fait une observation personnelle qui a fini de me convaincre. En septembre 2008 j'ai traversé une parcelle pour en rejoindre une autre en faisant travailler mon décompacteur. Sur cette parcelle, des moutardes étaient en train de lever. J'ai été frappé par le développement des moutardes là où j'étais passé avec le décompacteur. Elles étaient 20 à 25 cm plus hautes et elles n'étaient pas en fleur contrairement au reste de la parcelle.

En fin de compte, tous ces facteurs me conduisent aujourd'hui à chercher à simplifier le travail du sol. La simplification du travail du sol m'intéresse également car elle permet une diminution des frais de mise en place, de limiter l'érosion et d'améliorer la structure du sol. J'ai acheté un nouveau semoir qui permet de semer à une vitesse très élevée, jusque 15-20 km/h. Je me suis également équipé avec un nouveau décompacteur.

Je compte y aller progressivement car ces nouvelles techniques constituent un changement important de mes habitudes de travail, et je pense que le meilleur moyen de dominer cette nouvelle façon de travailler c'est de l'expérimenter soi-même.

Il y a une phrase d'un agronome australien, Bill Crabtree, qui exprime bien la nécessité d'y aller progressivement « Le changement est d'abord nié, on s'y oppose farouchement, finalement il est accepté et devient même évident ».

Année 2008 toute en contraste pour la SCAR

Si le bilan est globalement positif, l'exercice 2008 s'est révélé particulièrement contrasté pour la Scar. Alors que d'un point de vue commercial, le premier semestre s'est révélé tout à fait exceptionnel pour la coopérative, les six mois qui ont suivi sont plutôt mauvais.
Au bilan de l'année écoulée, le chiffre d'affaires a connu une hausse de plus de 25%, due tant à la progression des volumes qu'à la hausse des prix. Les coûts ayant augmentés dans la même proportion, le résultat d'exploitation, s'il est supérieur à celui de 2007, n'est reste pas moins dans la moyenne des dernières années.

Bernard Kersten

Voici plusieurs années maintenant qu'à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Scar, Eric Walin, le directeur de la coopérative, insiste sur la volatilité des prix. Il faut pourtant bien admettre que si les fluctuations des cours des produits agricoles et des fournitures étaient déjà tout à fait perceptibles au niveau du négoce, ce phénomène yo-yo était encore tempéré au niveau de l'exploitation agricole. Aujourd'hui, et nous l'apprenons chaque jour à nos dépends, ce n'est plus le cas, loin de là. Même le lait ou les céréales, longtemps épargnés par les mouvements spéculatifs connaissent des variations de cours qu'on n'aurait jamais imaginé il n'y a pas encore très longtemps. Et que dire alors des fournitures! Les produits pétroliers bien sûr mais aussi les engrais, les aliments...

L'année 2008 fut marquée par une extrême volatilité des prix avec des hausses et des baisses aussi spectaculaires qu'imprévisibles. En gros, la première moitié de l'année fut marquée par une hausse des prix déjà sérieusement entamée en 2007 tandis que la seconde moitié de l'année fut placée sous le signe des prix en chute libre.

Au niveau de la coopérative, cela s'est traduit dans un premier temps par une période que l'on peut qualifier d'euphorique sur le plan commercial mais avec une inflation intenable des coûts de productions, suivie par une chute des prix mais aussi du volume des ventes, partiellement compensée par un recul des coûts de production.

Volume en hausse

Dans ce contexte particulièrement instable, les volumes de ventes ont globalement progressé. C'est notamment le cas pour les aliments composés agricoles qui restent le «core business» de la Scar. Le marché est particulièrement porteur pour les minéraux et les poudres de lait.

Les engrais, après avoir sensiblement diminué en 2007, sont remontés en 2008 (mais risques de chute en prix et en volume en 2009).

Pour le département «carburant», en combinant la hausse des volumes à celle des prix, le chiffres d'affaires a progressé de 44 %.

Au terme de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 32,15 millions d'euros, soit une progression de près de 26% par rapport à l'exercice 2007, lui-même en forte augmentation en comparaison avec l'exercice précédent.

Les coûts des ventes et prestations, dans lesquels l'achat de matières premières représente 80%, ont progressé dans la même proportion pour atteindre 31,72 millions d'euros. Le résultat d'exploitation de l'année 2008 s'établit donc à 434.000 euros, ce qui représente une progression de près de 20% par rapport à l'année précédente, il est vrai décevante de ce point de vue.

Pour obtenir le bénéfice, il faut encore ajouter à ce montant les produits financiers mais surtout retirer les charges financières et les impôts. Or les charges financières ont sensiblement augmenté pour permettre de financer un stock dont le volume ne s'est guère accru mais dont la valeur a de nouveau fortement progressé. En conséquence, le bénéfice net de la Scar en 2008 s'élève à 90.845 euros contre 103.200 l'année précédente.

Une coopérative dans la crise

En cette période de crise et de sauve qui peut, certains redoublent d'imagination commerciale. C'est ainsi que l'on voit les mêmes produits vendus sous des marques et à des prix différents, d'autres où l'on omet d'indiquer certaines caractéristiques du produit (ex: la présence d'urée, la solubilité du phosphore...), etc. Que peut dès lors apporter une structure coopérative dans un tel contexte? Eric Walin se dit en tout cas convaincu que plus que jamais le maintien et le développement d'une coopération efficace, moderne et constructive peut offrir à l'agriculteur-client-actionnaire de la coopérative des réponses positives en cette période difficile. Bien plus que la redistribution du bénéfice (qui dépasse quand même le million d'euros sur 10 ans), c'est le partenariat qui s'établit entre la coopérative et l'agriculteur, celui-ci en assumant la maîtrise effective et volontaire.

Joseph Colyn, président de la Scar, n'a pas manqué de rappeler que c'est en période de crise que sont nées bon nombre de coopérative. Pour lui la Scar doit se concentrer sur son métier et ne pas perdre de vue ses valeurs et ses objectifs fondamentaux

Un exemple? Plutôt qu'une opacité des conditions tarifaires n'ayant d'autre but que d'appliquer des prix à la tête du client, la coopérative opte pour une transparence des conditions de vente. Et ce souci de transparence ne se cantonne pas au prix de vente mais se retrouve aussi au niveau de la composition des produits, des résultats de l'entreprise, etc.

Face aux risques bien réels de déstructuration irréversible de certaines filières et de disparition de certains acteurs, la Scar entend renforcer la solidarité entre producteurs mais aussi et surtout entre les producteurs et les maillons de l'aval et de l'amont.

Minéraux bio chez Nutrilor

La société Nutrilor complète son offre par des minéraux et des seaux répondant aux cahiers des charges Bio

La société Nutrilor dispose maintenant de minéraux destinés à l'agriculture biologique. Il s'agit d'une gamme de minéraux vitaminés bio granulés en sacs de 25 kg qui répondent au cahier de charges de Certisys, organisme certificateur en agriculture biologique.

L'entreprise andenaise propose également d'un seau bio dénommé Natumel, destiné à être mis en prairie.

Plusieurs spécialités comme le Kernholl (huile de foie de morue émulsionnée) et d'autres matières premières sont également disponibles pour ce créneau.

Fongicide céréales : Acanto® de DuPont
LA CONFIANCE RÈGNE.
Reconnu pour son excellente efficacité sur les maladies des céréales, Acanto®, désormais distribué sous la marque et les couleurs de DuPont, est la base de programmes fongicides performants adaptés à chaque situation. Pour couronner de succès la protection fongicides de vos céréales, votre distributeur a la solution Acanto® qui convient à vos besoins.

DuPont™ Acanto® : suspension concentrée contenant 250 g/l de picoxystrobine. N° d'agréation: 9323/B.

DuPont Crop Protection
Antoon Spinoystraat 6 • 2800 Mechelen • www.bel.ag.dupont.com
L'ovale DuPont, The miracles of science™ et Acanto® sont des marques déposées ou des marques commerciales de DuPont ou de ses sociétés affiliées.

DUPONT
The miracles of science™

Plus de **mesures** pour **moins** de **sangliers**….

Le problème des dégâts aux cultures par les sangliers est d'une actualité permanente pour les agriculteurs, Leur prolifération cyclique entraîne de larges désagréments pour les cultivateurs. Les recours en cas de constatation de pertes pour les cultures ne se font jamais de manière aisée. Chasseurs, agriculteurs et particuliers sont concernés par ces populations. Le ministre de l'agriculture Benoit Lutgen en présence de Willy Borsus, député-bourgmestre de Somme-Leuze vient d'annoncer de nouvelles mesures qui visent à faciliter la gestion de ce problème en Région Wallonne, Ses services ont publié un communiqué de presse reprenant l'esprit et la lettre des mesures envisagées par le ministre. Nous le reproduisons ci-après.

Le Ministre a donné instruction au Département de la Nature est des Forêts (DNF) de répondre favorablement et dans les 24 heures maximum à toutes les demandes d'autorisation de battue de sangliers dans les bois jusqu'au 30 septembre 2009.

Depuis son entrée en fonction en juillet 2004, le Ministre wallon de l'Agriculture et de la Ruralité a pris différentes dispositions pour diminuer le nombre de sangliers en Région wallonne, et entre autres :

élargissement des périodes d'ouverture de la chasse du sanglier permettant la chasse en battue en plaine dès le 1er août et la chasse à l'approche et à l'affût toute l'année. En effet, lors de la précédente législature, la période de chasse avait été ramenée de 270 à 90 jours, ce qui avait entraîné une augmentation très importante du nombre de sangliers. De 1999 à 2004, le nombre de sangliers est ainsi passé de 12.896 à 22.828. En 2007, ce nombre était de 22.533 ;

délégation de l'autorisation de régulation exceptionnelle des sangliers aux directions régionales du Département de la Nature et des Forêts pour accélérer le traitement des demandes. Cette autorisation est notamment donnée en cas de dégâts aux cultures et aux prairies. Auparavant, seul le Ministre de la Ruralité était habilité à les donner.

Concertation préalable

Malgré ces différentes mesures, le nombre de sangliers présents sur le territoire wallon reste problématique tant au niveau des dégâts aux cultures qu'en matière de sécurité.

Une table ronde a été mise en place par Benoît LUTGEN. Elle a rassemblé les agriculteurs (FWA), les horticulteurs (Fédération wallonne des horticulteurs et l'Union ardennaise des pépiniéristes), l'Union des Villes et Communes de Wallonie), les propriétaires privés (asbl NTF – Nature, terres et forêts) et Inter Environnement Wallonie.

Le regional de l'agriculture propose 4 nouvelles mesures pour mieux réguler la surpopulation de sangliers, instaurer un système d'avance récupérable en matière de dégâts de sangliers et assurer la sécurité.

Meilleure régulation

Le Ministre a donné instruction au Département de la Nature est des Forêts (DNF) de répondre favorablement et dans les 24 heures maximum à toutes les demandes d'autorisation de battue de sangliers dans les bois jusqu'au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, le Ministre a également donné la même instruction pour les battues en plaine dans les champs de maïs qui seront introduites à partir du 1er juillet. Pour rappel, il a déjà autorisé la chasse à l'affût et à l'approche durant toute l'année.

Sanction des Conseils cynégétiques

Benoît LUTGEN tient à saluer le travail accompli par les Conseils cynégétiques. Cependant, certains prennent des dispositions allant à l'encontre des objectifs rencontrés. Le Ministre propose dès lors de sanctionner les conseils cynégétiques qui prendraient des dispositions visant à limiter la régulation des sangliers.

Avance récupérable

Dans la majorité des cas, les chasseurs responsables d'un territoire de chasse indemnisent les agriculteurs pour la réparation des dégâts causés par le gibier aux cultures et aux prairies.

Un certain nombre d'agriculteurs doivent cependant plaider leur cause devant la Justice de Paix si un accord n'est pas trouvé entre les deux parties.

Or, ces dégâts représentent un manque à gagner pour l'agriculteur concerné et exigent une remise en état rapide, une rapidité que la réponse judiciaire, compte tenu des délais, ne permet pas de rencontrer.

Le ministre a décidé de mettre en place un groupe de travail composé de la Fédération Wallonne des Agriculteurs, des chasseurs et de l'administration pour étudier juridiquement la mise en place rapide d'un système d'avances récupérables.

Ces avances seraient directement versées aux agriculteurs.

Le montant de cette avance serait calculé à partir du logiciel mis au point par l'ASBL « Fourrages-Mieux ». Ce logiciel, dont le caractère scientifique est reconnu tant par le secteur agricole que par le monde de la chasse, est déjà mis à la disposition d'experts qui chiffrent les dégâts occasionnés aux cultures.

Le Ministre de l'Agriculture a par ailleurs décidé de le mettre gratuitement à disposition des agriculteurs qui le souhaitent.

Sécurité routière

De nombreux accidents de la route sont causés par le passage de gibier sur les routes. Pour répondre à cette problématique, Benoît LUTGEN :

- a demandé au Département de la Nature et des Forêts (DNF) de se concerter avec la Direction générale des Autoroutes et des Routes (ex-MET) afin de placer des clôtures sur aux endroits qui posent le plus de problème ;
- mettra sur pied, dans les prochains jours, un groupe de travail avec les opérateurs « GPS » afin de signaler la présence de concentration de sangliers.

asbl cadco

Actualité – céréales
du 28 avril 2009 (C08)

Situation «maladies à champignons» en escourgeon

Date des observations : 27 avril 2009 ;
Variétés observées : Alinghi, Franziska, Lomerit et Pelican.
Localités suivies : Ath, Bonlez, Eben-Emael, Enines, Lonzée, Wadelincourt, Waremme et Yernée.

Les escourgeons les plus avancés ont atteint le stade 39 (dernière feuille étalée) voire le stade 45 (gaine éclatée), alors que les escourgeons les plus tardifs sont encore au stade 37 (stade dernière feuille pointante). D'une manière générale, les maladies foliaires évoluent ; dans certains cas, l'avant dernière feuille présente les premiers symptômes.

De nouveaux symptômes de rhynchosporiose sont apparus depuis les observations de la semaine dernière. Désormais, elle est visible sur l'avant avant dernière feuille, voire dans certains cas sur l'avant dernière feuille. La surface foliaire atteinte est cependant très faible.

L'helminthosporiose a également progressé depuis les observations antérieures. Les premiers symptômes sont visibles sur l'avant dernière feuille. Dans de rares situations, des symptômes sont même visibles sur la dernière feuille. Néanmoins, les niveaux de gravité restent toujours très faibles.

La rouille naine est toujours bien observée dans les parcelles visitées ; dans certains cas, plus de 60% des plantes sont atteintes. L'oïdium a également évolué mais reste néanmoins cantonné dans le bas des plantes.

D'une manière générale, les maladies foliaires ont progressé. Afin de garantir une protection complète des escourgeons, le traitement fongicide doit être réalisé une fois la dernière feuille entièrement déployée.

Situation « maladies à champignons » en froment

Date des observations : 27 avril 2009
Variétés observées : Centenaire, Julia, Julius, Kaspart, Lion, Manager, Mulan, Rosario, Sahara, Tuareg.
Localités suivies : Ath, Bonlez, Eben-Emael, Ellemelle, Ellignies, Enines, Les Waleffes, Ligney, Lonzée.

Les premiers froments ont atteint le stade 2ème nœud (stade 32). La plupart des froments, néanmoins, sont encore au stade 1er nœud (stade 31), voire au stade redressement (stade 30).

La septoriose a peu progressé depuis la semaine dernière ; les symptômes sont limités dans le bas des plantes. Les conditions climatiques restent très favorables au développement de la maladie (temps pluvieux et températures élevées), de nouveaux symptômes sont donc attendus prochainement.

Cette année, la rouille jaune fait à nouveau parlé d'elle tôt dans la saison ; elle a été signalée dans différentes localités dans les provinces de Liège, Namur et en Hainaut sur les variétés Centenaire, Mulan, Dekan et Lion. La rouille jaune est une maladie qui peut avoir un développement très rapide ; il est donc opportun de s'assurer de l'état phytosanitaire de ses parcelles. En cas de détection de foyers, une intervention fongicide doit être réalisée rapidement.

L'oïdium est présent dans certaines parcelles ; les symptômes sont cependant limités dans le bas des plantes.
Les maladies du pied sont signalées dans quelques parcelles mais de manière très limitée.

D'une manière générale, les traitements fongicides doivent tenir compte de la pression en maladie, de la phénologie et de la sensibilité variétale. En absence de rouille jaune, aucun traitement ne doit être envisagé avant le stade 32. A ce stade, une application fongicide est recommandée uniquement si 50% des avant avant dernière feuilles présentent des symptômes de septoriose sur variétés sensibles.

Le prochain avis relatif aux maladies est prévu pour le 5 mai 2009.
Coordination scientifique : Groupe « maladies », V. César et C. Van Ruymbeke

Froment : Fumure et régulateur

Généralement les froments semés en octobre sont au stade 1er nœud. Depuis ce week-end, certaines cultures présentent un aspect un peu pâle, parfois légèrement jaune. Ces phénomènes devraient être passagers et résultent de la conjonction entre une croissance rapide de la culture, des écarts importants de température et le retour des pluies. Dans ces conditions, les plantes ont probablement absorbé une quantité un peu trop importante d'herbicide et de régulateur. Il leur faudra donc un peu de temps pour se détoxifier. Il est inutile de vouloir palier à ces phénomènes par des applications renforcées d'azote.

Pour rappel : Le stade 2 nœuds est le stade ultime pour les traitements herbicide de rattrapage.

Coordination scientifique : Groupe « phytotechnie », B. Bodson et F. Vancutsem
Coordonnateur du CADCO : X. Bertel (081/62.56.85), visitez notre site : http://cadcoasbl.be

Réalisés grâce au concours et au soutien : du MRW/DGA/Direction développement et vulgarisation, d'Agrisemza ASBL, du Brabant wallon agroqualité ASBL, du CARAH ASBL, du CHPTE ASBL, du CEFA ASBL, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER ASBL, de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, de la FUL, de la FUSAGx, de l'OPA qualité Ciney ASBL, de Réquasud ASBL. Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord des auteurs.

Céréales : Produits bientôt plus utilisables

Réalisé par le CADCO à partir des données disponibles sur le Phytoweb en date du 28/04/2009.
Dans le tableau ci-dessous vous trouverez, classé par ordre alphabétique, les produits phytopharmaceutiques « utilisables en céréales » dont la fin d'utilisation est connue et sera effective avant août 2009. S'il vous reste de ces produits au-delà de la date correspondante, il faut apposer sur le bidon la mention « produit périmé » et l'évacuer via la prochaine récolte Phytophar Recover.

Vous recherchez de l'information sur les listes des produits agréés en céréales,…
consultez notre site Internet (http://cadcoasbl.be) ou contactez nous au (081/62.56.85)

A l'agenda :
Mercredi 13 mai 2009 à 13h30
Luzerne (phytotechnie et récolte) dans un système fourrager économe, autonome et respectueux de l'environnement» chez M. et Mme Daniel RAUCQ, rue d'Herchies 4 à 7870 Lens.

nom commercial	n° d'agréation	date limite d'utilisation	usage
BELCHIM ETHEFON PLUS	8887/B	31/07/2009	Régulateur de croissance
CADDY 240 EC	8878/B	26/06/2009	Fongicides
ETHEFIX	8126/B	31/07/2009	Régulateur de croissance
ETHEFON 480 SL	9498/B	31/07/2009	Régulateur de croissance
ETHEPLUS	9388/B	31/07/2009	Régulateur de croissance
HARPOON	9166/B	31/07/2009	Régulateur de croissance

MINERAUX - MINERALEN
math's
COMPTOIR de GIVES

PROTECTOR SA

0032/(0)4 228 21

3ème adaptation des prix en 2009

PROMOTION PRINTEMPS
sur toute la gamme
SEAUX MATH'S

Math's FLUGA BLOC
- *Limite la pression des vers*
- *Limite la pression des acariens (gale, tiques, ...)*
- *Chélates cuivre et zinc*
- *40mg de Sélénium*

Cu2+ Ligand

9998589/7/1809 plc lht

Les **taux** de liaison au **sol** ont été **envoyés**

Pour la fin de cette semaine, vous devriez avoir reçu votre taux de liaison au sol pour l'année 2008. D'après les premiers chiffres de l'Administration en notre possession on peut estimer que 96% des agriculteurs ont un LS qui respecte la norme de 1.

Denis Devos et Olivier Gérard

Quelles sont les normes d'épandage ?

Les normes à la parcelle sont identiques sur l'ensemble du territoire wallon. Elles sont de 115 kg d'azote organique par hectare de culture et de 230 kilos d'azote organique par hectare de prairie. En zone vulnérable, il faut respecter en plus des normes à la parcelle, une norme à l'exploitation. Cette norme est de 170 kg d'azote organique par ha, tous hectares confondus.

Qu'est ce que LS global et le LS zone vulnérable ?

Si toutes vos parcelles sont situées hors zone vulnérable, vous ne recevrez qu'un seul LS, le LS global intitulé dans le courrier LS-G. Il est calculé en appliquant les normes parcellaires (115 kg et 230 kg) pour les cultures et les prairies.

Si vous avez une parcelle en zone vulnérable, l'Administration vous calcule également un LS zone vulnérable, intitulé LS-ZV. Il est calculé en appliquant la norme à l'exploitation de 170 kg par ha (prairie et cultures). Il faut que les deux LS soient inférieurs à 1.

Comment calcule-t-on le nombre de bovins ?

Le nombre d'animaux attribués à chaque catégorie d'âge dans le LS est égal à la moyenne des 365 inventaires quotidiens qui sont connus grâce à Sanitel.

Comment calcule-t-on le nombre de porcs ?

Il correspond à la moyenne du nombre de places de chaque catégorie recensé lors de l'une des 3 visites annuelles effectuées par le vétérinaire dans le cadre de la maladie Aujezsky. Il s'agit là d'un changement dans la mesure où, jusqu'à l'année passée, l'Administration ne faisait pas la moyenne mais prenait le nombre le plus élevé des 3 visites.

Comment calcule-t-on le nombre de volailles ?

Il correspond au nombre de places que vous avez communiqué pour les différentes catégories communiquées afin d'établir votre cotisation au Fonds sanitaire.

Comment calcule-t-on le nombre d'ovins ?

Il correspond au nombre d'animaux de chaque catégorie mentionnés dans l'inventaire Sanitel du troupeau au 15 décembre 2008.

Quelle est la superficie de terres arables et de prairies prises en compte dans le taux de liaison au sol ?

Le nombre d'hectares est déterminé sur base des superficies renseignées dans la déclaration de superficie. Les superficies de prairies sont les superficies déclarées avec un code « prairie » soit les codes 61, 62 et 613. Tous les autres codes déterminent des terres arables.

A quelle norme d'épandage les superficies exploitées en dehors de la Région wallonne sont-elles prises en compte ?

Elles sont comptabilisées en leur appliquant les normes d'épandage de la Région wallonne.

Que risque-t-on comme amende en cas de dépassement de LS ?

Dès que le LS dépasse 1, une pénalité est appliquée dans le cadre de la conditionnalité. Un dépassement du LS aura un impact sur les DPU, les primes vaches allaitantes, les MAE, les primes bio et les primes aux régions défavorisées relatives à l'année 2009.

La pénalité dépend du LS et de l'excédent d'azote (voir tableau). Si ce n'est pas la première année que votre LS dépasse la norme, la pénalité est multipliée (par 3 pour une première répétition, par 2 pour une seconde répétition).

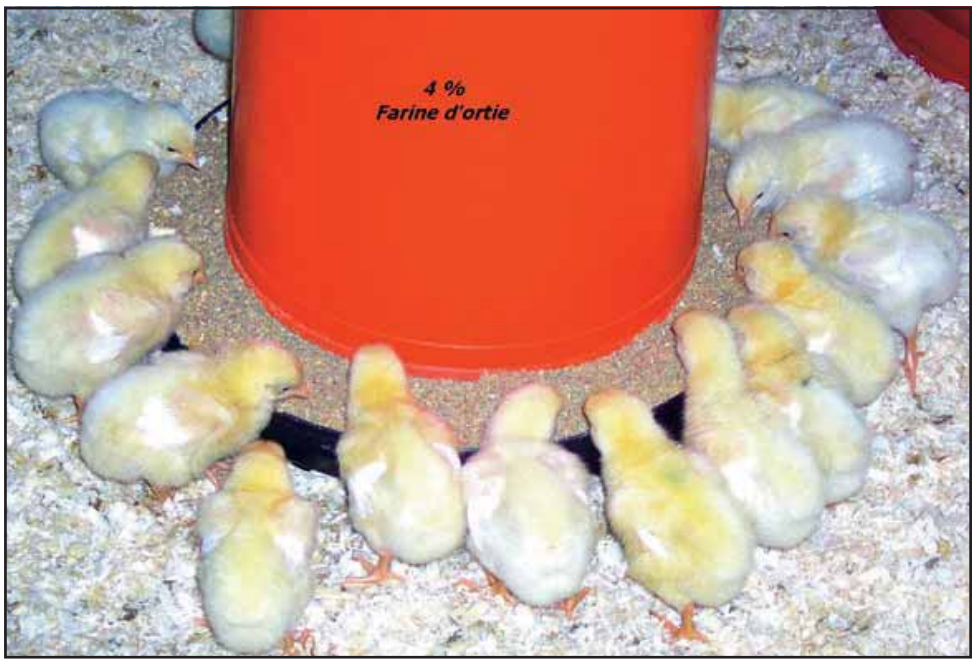

Le nombre de volailles correspond au nombre de places que vous avez communiqué pour les différentes catégories communiquées afin d'établir votre cotisation au Fonds sanitaire

Combien d'agriculteurs dépassent le LS ?

Sur base des premiers chiffres en notre possession on peut estimer que 96% des agriculteurs ont un LS en dessous de 1. Le graphique montre le pourcentage d'agriculteurs pour les différentes classes de LS.

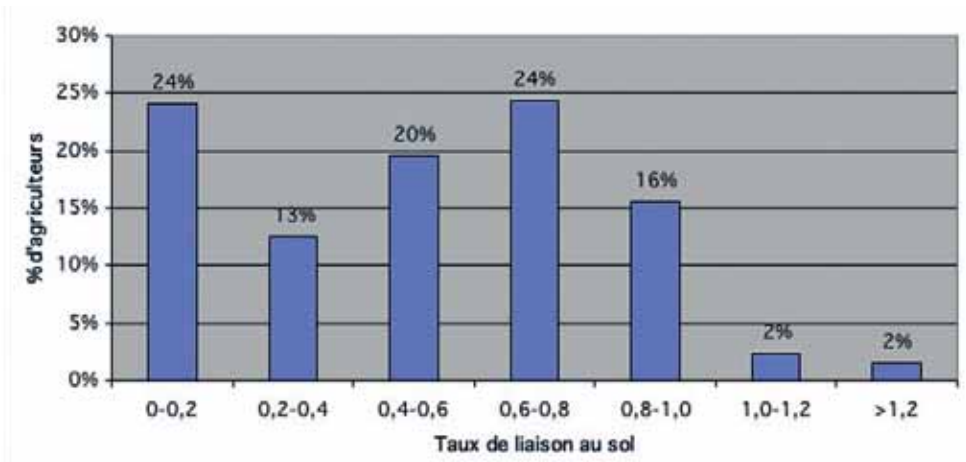

		Nombre de kilos d'azote en excédent				
		0 à 500 kg	501-1000 kg	1001-2000 kg	2001-3000 kg	Supérieur à 3000
LS	1-1,1	1%	1%	1%	1%	3%
	1,1-1,25	1%	1%	1%	3%	5%
	1,25-1,50	1%	3%	3%	3%	5%
	1,5-999	1%	3%	5%	5%	5%
	supérieur à 999		1%	3%	5%	5%

Peut-on introduire un recours ?

Si vous n'êtes pas d'accord avec le calcul de LS, il est toujours possible de le contester. Dans ce cas n'attendez pas le dernier moment pour introduire le recours. Vous disposez de 30 jours.

Où s'informer ?

Si vous avez des questions sur les méthodes de calcul du taux de liaison au sol vous pouvez contacter votre centre d'action Nitrawal aux numéros de tel repris ci-dessous ou la FWA à Gembloux (081/627 412 ou 420).

Centre d'action Nord (Brabant Wallon, Nord de la Province de Namur et Est du Hainaut) : 081 / 62 73 13

Centre d'action Est (Province de Liège) : 085/ 84 58 57

Centre d'action Sud (Province de Luxembourg, Province de Namur au Sud du Sillon Sambre et Meuse, botte du Hainaut) : 071 / 68 55 53

Centre d'action Ouest (Hainaut Occidental) : 069/ 67 15 51.

ROSIER

Les fondamentaux de la fertilisation revisités par le Service Agronomique n°9

Parution sur le site www.rosier.eu

La bio-fertilité des sols

Le sol fournit spontanément une grande partie des éléments nutritionnels dont la plante a besoin : c'est la **bio-fertilité**. On peut, bien entendu, faire pousser des plantes sur de la laine de roche, du sable ou en hydroponie avec juste de l'eau et des engrais minéraux, mais si nous avons de la terre, c'est pour s'en servir. Il faut donc raisonner les apports d'engrais minéraux en complémentarité avec les fournitures du sol.

Le sol fournit des éléments nutritifs à partir de la roche-mère, de la matière organique et des engrais apportés antérieurement. Tout n'est pas disponible tout le temps. Il y a des transformations dans les 2 sens : soit de la mise en réserve +/- stable (ex : humification de la matière organique, rétrogradation des minéraux), soit de la minéralisation, c'est-à- dire de la mise en solution des ions, ainsi assimilables par les racines des plantes.

Ces mécanismes de transformations sont liés à des facteurs **climatiques** (alternance de dessiccation et d'humectation) et à des facteurs **biologiques**.
La **vie microbienne** est complexe mais bien réelle. Il s'agit de bactéries, de champignons, et d'organismes plus visibles comme les vers de terre.
Certains ont un rôle positif, d'autres, comme certains nématodes, sont indésirables. Ils sont dépendants des conditions de température, d'humidité, d'aération, de pH, de la matière organique proposée à la dégradation et de l'impact de certains produits.

Ils sont davantage le reflet ou la conséquence d'un équilibre optimum, et non pas la cause, mais lorsque cet équilibre est atteint, ce sont de précieux auxiliaires pour accélérer les mécanismes de transformation et donc de minéralisation. Bref, quand il fait **chaud et humide**, dans un sol bien aéré, la bio-fertilité assure l'essentiel des besoins des cultures.

A l'inverse, quand il fait plus froid, ou plus humide, ou trop sec, ou quand la structure du sol laisse à désirer, qu'il y a de la battance, qu'il a bien fallu utiliser un produit de traitement, etc., c'est **la fertilisation minérale récente qui assure le gros des besoins des cultures**. Il y a bien une complémentarité entre les engrais minéraux et la bio-fertilité du sol.

Comptons que chaque année, le « fond humique » fournira 50 unités d'azote et 25 unités de phosphore /ha. Pour le reste, cela dépend des cultures précédentes, des engrais verts, des fumiers et amendements avec un cycle de transformation qui varie selon l'origine des matières organiques, la manière de les incorporer et les conditions climatiques de saison.

JM Parmentier

htt pic 6093883/9995

Sus à la **salmonelle**!

Responsable de maladies chez l'homme et l'animal la salmonelle – une bactérie - a été découverte il y a plus de 100 ans par un chercheur américain Daniel E. Salmon. En fait, on peut distinguer trois groupes de salmonelles, l'un adapté aux humains, l'autre dont la plupart des souches atteignent l'animal (bien qu'il y ait des souches auxquelles l'humain est sensible) et un troisième comprenant plus de 2.000 sérotypes répandus partout dans la nature (humains, animaux, végétaux, environnement…) et responsable de 85% des infections.

Pierre Cassart *

Les petites exploitations de poulets de chair qui fournissent directement aux consommateurs seront elles aussi impliquées dans cette lutte

La bactérie salmonelle est à l'origine de toxi-infections graves contractées par voie digestive entraînant entre autres : gastro-entérites, crampes intestinales, fièvre, etc… La salmonellose a donc été classée dans la liste des zoonoses : maladies transmissibles de l'animal à l'homme.

Incidences de la salmonelle

On peut retrouver la présence de salmonelles dans les aliments pour animaux, les produits végétaux, les produits animaux (particulièrement la volaille et les porcs ainsi que leurs produits) et l'environnement.

Bien que suite aux actions prises contre cette toxi-infection au niveau européen, l'incidence de la maladie décroisse régulièrement depuis 4 ans, 1.500 européens sont décédés de salmonellose en 2007 (EFSA).

En Belgique, le renforcement de la lutte organisée par l'AFSCA en application du Règlement 2160/2003 a permis de passer de 15.774 cas déclarés en 1999 pour atteindre quelques 3.975 cas déclarés en 2007.

La diminution spectaculaire du nombre de cas enregistrés en Belgique est donc le résultat de la mise en place d'un programme de lutte prévoyant dans les élevages diverses mesures (vaccination des volailles, interdiction d'utilisation préventive d'antibiotiques, pasteurisation des œufs potentiellement contaminés en casseries, abattage logistique de volailles…) ciblant les espèces animales les plus concernées par la propagation de cette bactérie, particulièrement les volailles d'élevage et poules pondeuses d'exploitations de plus de 200 têtes par espèce. La prévention a également été ciblée vers le consommateur avec l'obligation de mentionner : « bien cuire à cœur avant consommation » sur l'emballage des viandes hachées de volaille et les préparations de viandes de volailles destinées à être consommées cuites (AR du 22 décembre 2005).

Plus de mesures

Dans un avenir proche, des mesures similaires seront appliquées aux poulets de chair, dindes, porcs de boucherie et truies.

La lutte contre la présence de salmonelles chez la volaille se réalise donc en Belgique sur plusieurs niveaux :

- les volailles de reproduction : mesures sanitaires obligatoires (nettoyage et désinfection, hygiénogrammes…), vaccination (obligatoire contre Salmonella Enteritidis, conseillée contre la souche Typhimurium), monitoring par échantillonnage sur poussins et sur adultes), mesures spéciales en cas de non-conformité…)
- les poules pondeuses : mesures sanitaires, vaccination, monitoring similaires à celles appliquées aux volailles de reproduction et mesures particulières pour les œufs
- les poulets de chair/dindes de chair : mesures sanitaires, monitorings réguliers avant l'abattage et au niveau de l'exploitation, mesures de biosécurité et d'hygiène renforcées en cas de non conformité.

Les petites exploitations de poulets de chair qui fournissent directement aux consommateurs seront elles aussi impliquées dans cette lutte contre la salmonelle via un programme adapté ce qui permettra d'améliorer la garantie sanitaire de leur production.

Toutes ces actions contribuent ensemble au respect de la réglementation européenne qui impose à partir du 12/12/2010, l'absence totale de salmonelle dans 25g de viande fraîche de toutes les catégories de dindes et de poules.

En ce qui concerne les porcs, la situation en matière de salmonelles dans notre pays est encore préoccupante ainsi que le révèle une récente étude de l'EFSA.

Certes, de gros investissements ont été consentis par les autorités et par le secteur porcin et un programme analogue à celui du secteur volaille est déjà en place qui, en l'absence de vaccin, est basé sur l'optimalisation des mesures d'hygiène et de biosécurité dans les exploitations présentant un facteur de risque important en matière de salmonellose sans oublier les abattoirs.

Bien évidemment, un tel projet ne pouvait voir le jour sans un investissement suffisant ; c'est pourquoi l'AFSCA a accepté de financer la lutte contre la salmonelle au niveau de nos élevages de volailles et de porc à concurrence de 812.000 € déjà en 2008 et 923.000 € prévus en 2009.

** AFSCA*

Lutte contre les **salmonelles**: plus que jamais **d'actualité!**

Ci-après, vous trouverez les premiers éléments issus des discussions avec l'Afsca autour de d'une nouvelle élaboration de la réglementation qui, il est bon de la rappeler, est toujours en cours.

Lors de la journée d'étude consacrée aux Salmonelles, plusieurs éléments importants ont été mis en exergue : il faudra en tenir compte dans l'élaboration de la nouvelle réglementation tout particulièrement dans le cas des plus petites structures de production présentes majoritairement en Région Wallonne. La FWA tient à remercier les nombreux participants à la journée d'étude. Leurs nombreuses interventions ont permis d'alimenter les négociations avec des exemples concrets

Qualification sanitaire A, B et C

La suppression des différents niveaux de qualification sanitaire et l'instauration d'un seul niveau de qualification n'est pas envisageable pour le secteur : la diversité, concernant notamment la taille du cheptel est trop grande. La piste de réflexion qui s'est dégagée lors de la dernière concertation avec l'Afsca maintiendrait deux niveaux : un niveau supérieur à 5000 et un niveau inférieur à 5000 volailles.

Sas d'hygiène :

Dans certains cas, un sas d'hygiène pour l'exploitation pourrait être accepté et donc, un sas par bâtiment ne serait plus nécessairement obligatoire. Cet assouplissement est essentiel pour les producteurs qui multiplient les lots de petite taille. Dans chaque lot, il faudrait néanmoins prévoir un pré-local d'alimentation et de service où il serait possible de changer de chaussures.

Analyse d'eau

L'analyse systématique de l'eau de boisson ne serait pas obligatoire. Seule, les exploitations abreuvant leurs animaux avec de l'eau de puits seraient soumises à une obligation annuelle d'analyse bactériologique et chimique.

Contrôle de sortie :

Ce contrôle est obligatoire dans le règlement européen 2160/2003. Ce point est très important pour les producteurs car il peut être générateur de frais importants en cas d'analyses à répétition sur de petits lots. Dans la proposition en discussion, la durée de validité de l'analyse 'Salmonelles' pourrait être portée à 8 semaines au lieu de 3 semaines à condition que cet élément soit clairement mentionné sur le formulaire ICA et que ces volailles ne soient pas abattues à l'étranger.

Abattages à la ferme

Pour les exploitations disposant d'une autorisation d'abattage à la ferme (moins de 7500 volailles/an), le programme de lutte prendrait la forme d'un monitoring deux fois par an dans l'entièreté de l'exploitation (éventuellement limité aux volailles de plus de 3 semaines). En cas de contamination, l'entièreté de l'exploitation serait considérée comme contaminée et il faudrait procéder à un vide sanitaire complet de l'exploitation.

En cas de contamination, l'entièreté de l'exploitation serait considérée comme contaminée et il faudrait procéder à un vide sanitaire complet de l'exploitation.

Réunion de concertation

Une réunion de concertation avec les producteurs du secteur avicole est prévue le vendredi 8 mai à 14h au siège de la Fédération Wallonne de l'Agriculture à Gembloux.

Les MOTEURS 4 TEMPS de s.a. 4 EPIS
POUR LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

1. DEMARRAGE	→ Epivo	31,00 €	→ Epifloc	20,00 €
2. ELEVAGE	→ CE.22	19,00 €	→ Structoval	13,50 €
3. ENGRAISSEMENT	→ CP.25	22,00 €	→ STRUCTOVIT	15,00 €
4. FINITION	→ Epiplus	30,00 €	→ Epiplus-pulpes	22,00 €

NOS MEILLEURS PRIX VRAC DÉPART USINE !

LA VALEUR AJOUTEE DU MELANGE DE PRODUITS EST GRATUITE !

S.A. 4 EPIS
> rue Baron d'Obin 21A
4219 AMBRESIN - WASSEIGES
> Nico Rombouts : 0495/220 273

La **lutte** contre la **salmonelle**: **enjeux**

Le point sur l'adaptation du programme de lutte contre les salmonelles en poulets et dindes a fait l'objet d'une demi-journée d'information, en mars dernier, à la Maison de l'Agriculture et de la Ruralité. Initiative conjointe à la Filière Avicole et Cunicole Wallonne et à la Fédération Wallonne de l'Agriculture, cet événement a eu pour objectif de réunir les aviculteurs wallons en attachant une attention particulière aux implications pratiques et financières de ce programme.

L'analyse de l'eau et essentielle dans la lutte contre la salmonelle

Il est établi que les salmonelles constituent un problème de santé publique important, à l'origine d'une source élevée de toxi-infection alimentaire chez l'homme. Jusqu'en 2005, la salmonellose constituait la maladie infectieuse d'origine alimentaire la plus fréquente en Belgique. Depuis 2006, elle représente la deuxième cause de toxi-infection alimentaire.

L'arsenal égislatif

Face à l'importance de cette zoonose sur la santé publique, le Parlement européen et le Conseil ont mis en œuvre en 2003 un règlement portant sur la lutte contre les salmonelles et autres agents zoonotiques (2160/2003). L'objectif visé est de réduire la prévalence au niveau de la production primaire de tous les sérotypes de salmonelles pouvant avoir des conséquences sur la santé humaine.

On notera que la Belgique avait déjà pris les devants face à cette problématique des salmonelles, en instaurant dès 1998 la qualification sanitaire des volailles à laquelle est soumis tout détenteur de plus de 200 animaux.

Toutes ces exigences ne peuvent toutefois pas cacher l'enjeu économique auquel doivent faire face les professionnels, notamment lorsque l'on sait que dès 2011, la tolérance zéro sera appliquée. En effet, il ne sera à ce moment plus possible de mettre sur le marché toute viande fraîche de volaille aux fins de la consommation humaine, à moins qu'elle ne satisfasse au critère: absence dans 25 grammes.

Renforcement des mesures

Le programme adapté de lutte contre les salmonelles présenté par l'AFSCA, en particulier par Jacqueline Evers de la Direction générale du contrôle, a mis en évidence un renforcement des mesures par rapport à la qualification sanitaire actuelle. En résumé :

- Réalisation d'une analyse salmonelles trois semaines avant abattage, également pour les détenteurs de plus de 200 volailles. Avant, cette exigence concernait les détenteurs de plus de 5 000 volailles. Cette mesure est d'application depuis janvier 2009.

- En cours d'année, d'autres mesures entreront en vigueur et mettent en évidence un passage pour tous à l'équivalent de la catégorie A de la qualification sanitaire des volailles (la plus exigeante) :

* Pratiquer au moins trois hygiénogrammes par an et une analyse de l'eau (si l'eau de puits est utilisée),

*Analyse salmonelles d'entrée. L'analyse au couvoir sera néanmoins acceptée pour les petites productions.

En cas de lots positifs, les exigences supplémentaires suivantes seront également mises en œuvre :

- Hygiénogrammes (par un laboratoire agréé par l'AFSCA) et écouvillonnages (pour sérotyper les salmonelles présentes),

- Nettoyage et désinfection obligatoires par une firme externe (dans le cas où un poulailler est deux fois positif pour le même sérotype),

- Guidance obligatoire (dans le cas où un poulailler est trois fois positif ou plus pour le même sérotype).

Cas des petits producteurs

Néanmoins, l'AFSCA voudrait assouplir ce cadre pour les petits producteurs, étant donné l'existence d'un projet de règlement du Parlement européen et du Conseil portant sur la dérogation au règlement 2160/2003 relative à l'approvisionnement de petites quantités de viande fraîche de dindes et de poulets. Cette catégorie ne serait pas soumise au règlement 2160/2003 et donc, dans une certaine mesure, à l'adaptation de ce programme de lutte. Il revient aux Etats-Membres de fixer les règles concernant cette catégorie. Les négociations seront menées avec la Fédération Wallonne de l'Agriculture, avec l'appui technique de la Filière Avicole et Cunicole Wallonne.

Les volailles en point de mire

L'exposé de l'AFSCA a été suivi par l'intervention de Christian Quinet de l'ARSIA qui a notamment rappelé que les produits de volailles sont largement incriminés dans la problématique des salmonelloses :

- Contamination par les œufs,

- Contamination des carcasses à l'abattoir.

Par ailleurs, les mauvaises pratiques du consommateur sont également incriminées.

Monsieur Quinet a également listé les facteurs de risques importants en élevage:

- Contamination directe entre les lots, d'où l'importance du All-in-All-out,

- Survie des salmonelles dans le poulailler, impliquant la réalisation d'un vide sanitaire et d'un nettoyage et d'une désinfection suivie de son

- Introduction par l'homme, expliquant l'intérêt du sas sanitaire équipé de pédiluves, d'une zone propre, d'une zone sale, d'un lavabo, ainsi que la pratique d'un accès limité des visiteurs, admis moyennant le port de vêtements et de bottes spécifiques au bâtiment et le lavage des mains,

- Contamination par les cadavres, nécessitant leur élimination régulière et un stockage séparé,

- Contamination par les poussins d'un jour, justifiant une origine contrôlée de ceux-ci et un examen d'entrée,

- Rôle des insectes, nuisibles et oiseaux sauvages dans les contaminations, d'où les plans de lutte contre la vermine.

Les facteurs de risque faibles concernent:

- la contamination de l'aliment (fournisseur reconnu, stockage protégé, nettoyage/ désinfection du silo),

- le matériel provenant de l'extérieur (à éviter sinon nettoyage et désinfection),

- la contamination de l'eau de boisson (contrôle régulier de la charge en bactéries).

Une problématique complexe

La recherche scientifique n'a pas été écartée des débats. L'exposé de Christopher Marcq de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux a montré que le problème des salmonelles est complexe :

- Antibiotiques interdits depuis 2006,

- Vaccination non envisagée dans le secteur du poulet de chair de rente, contrairement aux poules pondeuses reproductrices et aux poules pondeuses destinées à la production d'œufs de consommation,

- Importance des mesures d'hygiène dans les élevages (exposé de l'ARSIA : présence d'un SAS, stockage des cadavres, lutte contre la vermine, nettoyage et désinfection des poulaillers, accès limité des bâtiments, …), mais celles-ci ont parfois un succès limité.

La recherche scientifique offre de nouvelles approches de lutte en production primaire, notamment via la voie génétique et la voie alimentaire (acidification, pré-probiotiques, immunisation passive à l'aide d'anticorps). En particulier, l'Unité de zootechnie de la Faculté travaille sur la mise en œuvre d'un probiotique pourvu d'une capacité anti-Salmonella. Les principes sont associés à la fois à la compétition d'une bactérie antagoniste avec la bactérie Salmonella, empêchant l'adhésion de cette dernière sur l'épithélium intestinal, et sur une amélioration de la fonction digestive. Un autre volet des recherches porte sur l'immunisation passive. Cette dernière alternative se base sur l'injection dans la poule d'un antigène vaccinal Salmonella. Les œufs possèdent dès lors des anticorps contre cet agent pathogène. Ces anticorps spécifiques sont injectés dans l'aliment et permettent une diminution du portage de salmonelles au niveau du tube digestif.

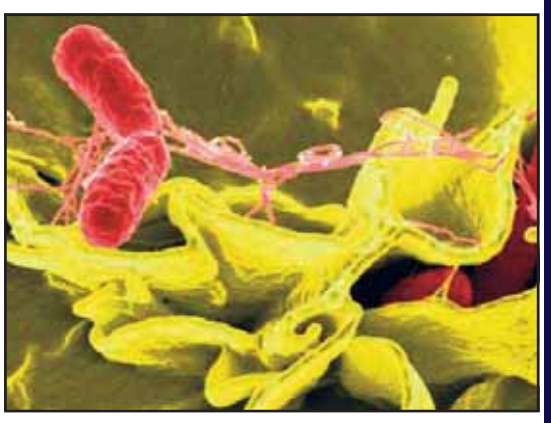

Il est établi que les salmonelles constituent un problème de santé publique important

Quels moyens mettre en place?

Les conclusions ont été confiées à Jean Renault, responsable de la cellule Agriculture et AFSCA du Cabinet de la Ministre Sabine Laruelle. Au vu des nombreuses interrogations et inquiétudes des aviculteurs lors de cette demi-journée, surtout des petits producteurs (liées notamment aux coûts des contrôles insupportables), Monsieur Renault a rappelé la nécessité de se conformer à la réglementation européenne: « Celle-ci aura des conséquences économiques, mais la santé des consommateurs prime ! » Le Cabinet de la Ministre veut cependant l'appliquer de manière la plus souple possible pour les producteurs. Quant à la question : «A-t-on les moyens de la politique sanitaire exigeante que nous menons au niveau européen?», il est clair que les charges vont augmenter. Voilà pourquoi le Cabinet souhaite que la discussion démarre le plus vite possible entre l'AFSCA et les différentes fédérations. Il est important de préserver le plus possible les petits opérateurs.

Différentiel **«anormal»** des prix agroalimentaires entre la **production** et la **distribution**

Le thème est récurrent, et nos producteurs laitiers n'ont de cesse de le mettre à l'avant-plan depuis plus d'un an. Observant le fossé considérable qui sépare les prix au producteur agricole des prix à la consommation, le Parlement européen lui aussi dénonce régulièrement une concentration croissante et des abus de position dominante dans le chef de la grande distribution. Il plaide dès lors pour un suivi des prix et une coordination des politiques nationales contre toute pratique anti-concurrentielle. Le PE demande enfin que soit privilégié et promu le concept de consommation de «produits locaux».

Richard Cydzik

Le Parlement européen tient son avant-dernière session plénière de l'actuelle législature la semaine prochaine. On sait qu'en cas d'adoption du Traité de Lisbonne (avec nécessairement la ratification notamment de l'Irlande et de la Tchéquie) ses pouvoirs se trouveront considérablement accrus, notamment par l'extension de la procédure de codécision Parlement-Conseil (concrètement : les gouvernements des Etats Membres et les élus du 7 juin prochain)..

Dès la présente législature cependant le Parlement a multiplié résolutions et autres avis indiquant par là clairement sa volonté de marquer pratiquement de son empreinte la politique européenne.

C'est ainsi que lors de la session de mars dernier, il a adopté une résolution soulignant la nécessité de «garantir des prix alimentaires raisonnables aux consommateurs ainsi que des revenus décents aux agriculteurs». Un objectif bien loin de correspondre à la réalité observable actuellement. Surtout en ce qui concerne les revenus des agriculteurs, lesquels sont systématiquement «compressés» de manière à garantir des marges suffisantes aux échelons ultérieurs de la filière. Le Parlement européen met notamment nommément en cause la concentration croissante et l'abus de position dominante dans le chef de la grande distribution.

La résolution du 26 mars

Dans sa résolution, votée le 26 mars, le PE affirme ainsi vouloir «corriger les insuffisances du marché et promouvoir les relations directes entre agriculteurs et consommateurs». Pourquoi?

Parce qu'après la flambée des prix alimentaires de 2007/2008, l'écart entre les prix à la production et ceux payés par les consommateurs est tel (- de 1 à 5 en moyenne !) que les institutions européennes se doivent de réagir, souligne le Parlement européen, réagissant ainsi à la communication de la Commission européenne de décembre dernier sur ce sujet. Les députés appellent la Commission à enquêter «aussi rapidement que possible» sur la répartition des marges dans la chaîne de production et de distribution.

Le rapporteur du PE considère que l'écart de prix susmentionné est un problème majeur qui provoque l'inquiétude des deux extrémités de la chaîne alimentaire. *Les producteurs et les consommateurs ressentent les pressions de la chasse au profit qui est à l'origine du dysfonctionnement du marché agroalimentaire. Il est temps de mettre en œuvre une planification concertée et de proposer des interventions adaptées au niveau européen afin de faire face à la crise financière qui pèse lourdement sur les ménages et les agriculteurs».*

Concentration croissante et abus de position dominante

Selon les eurodéputés, les causes de ces écarts de prix sont à chercher principalement dans la «concentration croissante» tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et les «abus de position dominante» observés dans la grande distribution et, dans une certaine mesure, dans la vente en gros.

Constatant que la communication de la Commission n'aborde pas cette question des abus de position dominante, ils se disent préoccupés par les pratiques qui faussent gravement la concurrence comme les accords d'exclusivité, l'obligation de procéder à des ventes liées, etc., et les pratiques commerciales comme la revente à perte, les offres de prix agressives ou le couplage de produits et demandent un renforcement de l'action européenne à cet égard.

Suivi des prix et des tendances

Les députés appuient la décision de la Commission de proposer un système européen de suivi du marché. Ils estiment qu'un tel système devrait être capable d'enregistrer la tendance des prix dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et permettre des comparaisons transfrontalières de produits similaires.

Il devrait être élaboré en coopération étroite avec Eurostat, les services statistiques nationaux et le réseau des centres européens des consommateurs (CEC).

Plus généralement, les députés demandent aux autorités nationales et européennes d'analyser les prix à la consommation pratiqués dans l'UE afin de garantir le respect des règles de concurrence et de déterminer la responsabilité des différents opérateurs.

Ils soulignent que les mouvements à la baisse des prix doivent être répercutés à court terme sur les consommateurs et que les mouvements à la hausse doivent l'être plus rapidement sur les agriculteurs. (NdlR: une évidence déjà ancienne mais qui ne l'est pas pour tout le monde).

Base de données européenne

Par ailleurs, les parlementaires appellent la Commission à proposer un projet de création d'une vaste base de données électronique européenne, aisément accessible aux citoyens, reprenant les prix de référence des produits ainsi que des intrants, des coûts de l'énergie, des coûts salariaux, des loyers et des prélèvements, dans toute l'UE.

Ils estiment, en outre, nécessaire de créer, en coopération avec la FAO (organisation de l'ONU pour l'Alimentation et l'agriculture), un observatoire international des prix des produits agricoles, des intrants et des denrées alimentaires afin de mieux surveiller ces données à l'échelle internationale.

Contrer les pratiques anti-concurrentielles au plan européen

Le commerce de détail étant principalement influencé par des particularités nationales, les députés estiment opportun d'accroître l'échange d'informations dans le cadre du réseau européen de la concurrence (REC), et, le cas échéant, de coordonner les mesures prises par les États membres pour rechercher les pratiques anticoncurrentielles des entreprises opérant au niveau intracommunautaire.

Organisations de producteurs et «produits locaux»

Les députés estiment qu'il faudrait concentrer l'offre de produits agricoles par le biais d'organisations de producteurs, de coopératives ou d'autres structures du même type pour rééquilibrer le poids et le pouvoir de négociation des agriculteurs dans la chaîne alimentaire.

Selon les eurodéputés, les causes de ces écarts de prix sont à chercher principalement dans la «concentration croissante» tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et les «abus de position dominante» observés dans la grande distribution et, dans une certaine mesure, dans la vente en gros.

Par ailleurs, les parlementaires relèvent que les distributeurs locaux contribuent largement à combler le fossé entre les producteurs et les consommateurs. Ils demandent que des mesures soient prises pour renforcer le concept «produits locaux», notamment des actions de promotion et d'information des consommateurs sur les spécificités de ces produits, leurs bénéfices pour la santé et les avantages économiques associés à leur consommation, et des soutiens aux marchés traditionnels et autres formes traditionnelles de commerce, qui permettent un contact direct entre producteur et consommateur.

Au total, un ensemble de propositions du plus grand intérêt, dont il faut escompter un début de mise enpratique au plus tôt dans la prochaine législature. Il n'est pas excessif de parler en effet à propos de la situation qui règne actuellement dans les filières agro-alimentaires, non seulement d'injustice économique, mais aussi de déficit démocratique patent . Une fois encore, les producteurs agricoles sont très bien placés pour le savoir.

Combien d'Européens pauvres ?

Dans l'Europe des 27, 80 millions de personnes, soit 16% de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté, selon Eurostat; des chiffres qui devraient augmenter sensiblement du fait de la crise économique.

En avril 2006, le Parlement européen avait demandé à la Commission et aux Etats membres de pérenniser la poursuite de ce programme «devenu vital pour des millions d'Européens». Et en mai 2008, les députés ont souligné le caractère fondamental du droit à l'alimentation, dans une résolution sur la hausse des prix des denrées alimentaires.

Selon la Commission européenne, plus de 13 millions de personnes bénéficient du programme, dont le budget a été porté d'un peu moins de 100 millions d'euros en 1987 à 305 millions d'euros en 2008 et 500 millions d'euros en 2009. La participation au programme est facultative (en 2008, 19 Etats membres y participaient, les non participants étant l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, l'Autriche, Chypre et la Slovaquie).

Renforcement du programme d'**aide** alimentaire pour les **Européens** démunis

Les eurodéputés se sont préoccupés lors de la même séance du 26 mars de la distribution de denrées alimentaires aux plus démunis – le nombre de ceux-ci s'étant accru depuis l'éclatement de la crise économico-financière. Mais aussi, ils réclament un financement intégral de l'UE, ainsi que la distribution de produits européens exclusivement. Le Parlement européen estime à juste titre qu'il serait de bon ton dans le chef de l'Europe, dans les difficiles temps actuels, de non seulement venir en aide aux banques, mais aussi aux victimes de la précarité.

Depuis sa naissance en 1987, ce programme a permis la distribution à des millions d'Européens dans le besoin, de produits alimentaires provenant des stocks d'intervention de la PAC, en coopération avec les organisations caritatives et les services sociaux.

Au milieu des années 1990, ce régime a été modifié pour permettre de compléter ces réserves par des achats sur le marché dans certaines circonstances.

Maintenir le programme dans le cadre de la PAC

Un rapport consultatif, adopté à une très forte majorité approuve la proposition de la Commission européenne visant à généraliser cette possibilité d'achats sur le marché, compte tenu de la diminution des stocks suite aux réformes successives de la PAC et de l'augmentation des besoins d'aide alimentaire du fait des élargissements successifs de l'UE et de la crise économique.

Lors du débat précédant le vote, un grand nombre de députés ont estimé que le Parlement européen se devait d'envoyer un message fort aux citoyens en montrant *que l'UE n'aide pas seulement les banques en période de crise, mais aussi les Européens les plus pauvres.*

Dès le passage en commission de l'agriculture, les parlementaires avaient rejeté une série d'amendements qui demandaient un changement de la base juridique du texte au motif que le programme perdrait son caractère agricole et devrait donc entrer dans le cadre de la politique sociale. Cette position a été confirmée par l'assemblée au complet dans son vote d'aujourd'hui.

Financement communautaire intégral

Les députés approuvent aussi l'élargissement de la gamme de produits concernés, dans un souci d'équilibre nutritionnel, et l'allongement des plans de distribution à trois ans à partir de 2010, ce qui permettrait d'utiliser les crédits de façon plus efficace.

En revanche, compte tenu des difficultés économiques de nombreux Etats membres, les députés s'opposent à l'introduction d'une participation financière nationale et demandent le maintien d'un financement communautaire intégral. La Commission européenne avait proposé un cofinancement par le budget communautaire de 75% (85% dans les États membres bénéficiant du Fonds de cohésion : soit les plus pauvres) pour 2010/2012, des taux qui seraient ensuite ramenés à respectivement 50 et 75% à compter du plan 2013/2015.

Par ailleurs, ils soulignent que les fonds européens devraient couvrir aussi les frais de stockage résultant de la distribution alimentaire, et pas seulement les coûts administratifs et de transport comme l'a proposé la Commission.

Distribuer des produits européens uniquement

Parmi les autres amendements adoptés, les parlementaires demandent notamment à ce que seuls des produits d'origine communautaire, et de préférence frais et locaux, puissent être distribués dans le cadre de ce programme.

Conditionnalité et produits phyto

Conditionnalité :
Produits phytos, êtes-vous en ordre?

La conditionnalité reprend depuis 2005 une série de points relatifs aux produits phytosanitaires et à leur gestion. Il est important de remplir ces exigences afin d'éviter des pénalités qui peuvent parfois être importantes. Par exemple, une pénalité de 3 % sur l'ensemble des aides de l'exploitation (DPU, MAE, prime bio, région défavorisées) peut être appliquée si des produits non agréés sont présents dans le local phyto

Il n'est pas inutile de rappeler que la conditionnalité ne reprend pas toute la réglementation phyto mais se focalise sur les éléments majeurs de l'utilisation des phytos dans une exploitation agricole. Ce dossier, réalisé avec le concours du Comité Régional Phyto et de PhytEauWal, fait le point sur les obligations en matière de conditionnalité phyto. Il aborde également les obligations spécifique au local phyto.

Afin de faciliter le travail des exploitants pour vérifier la conformité de leur exploitation aux obligations légales, la FWA a décidé de publier une liste détachable de tous les produits encore agréés en Belgique. Cette liste a une validité limitée dans le temps mais elle est mise à jour régulièrement sur le site de phytoweb où elle est consultable en permanence. Nous conseillons vivement à tous les agriculteurs de vérifier le contenu de leur local phyto et de veiller à respecter toutes les instructions reprises ci-après.

Contrôle technique des pulvérisateurs

Tout pulvérisateur doit être muni du macaron relatif à sa validité par rapport au contrôle technique. Ceci est valable pour tous pulvérisateurs équipés d'une rampe, d'un régulateur et d'une pompe actionnée par un système autre que manuel. Le contrôle technique n'est pas obligatoire pour les pulvérisateurs à lance ou à dos.
Les pulvérisateurs sur quad avec une petite rampe, les herses destinées à l'application de Bonalan, les bineuses mixtes, les semoirs et planteuses équipés de buses de pulvérisation… sont également soumis au contrôle technique.

Produits agréés et périmés

Tous les bidons doivent être munis de l'étiquette d'origine. Toutes les étiquettes des emballages de vos produits doivent présenter un numéro d'agréation se présentant comme suit:
- Numéro d'agréation belge: XXXX/B
- Numéro d'agréation pour importation parallèle: XXX/P

Vous avez la possibilité de vérifier si vos produits sont encore agréés sur :
- www.phytoweb.be (seule source officielle)
- la liste annexée à cet article (à détacher et à conserver). Cette liste a une validité limitée car elle est régulièrement mise à jour sur le site de phytoweb.

Remarque : Vous pouvez détenir des produits agréés dans un autre pays que le Belgique pour autant que vous puissiez justifier de leur utilisation par des cultures que vous exploitez dans cet autre pays.
Si après vérification, vous disposez d'un ou de plusieurs produits qui ne sont plus agréés, ces produits doivent être stockés dans leur emballage d'origine sur une étagère du local phyto prévue à cet effet en attente de la collecte réalisée par Phytofar-Recover. Cette collecte des produits périmés est organisée tous les 2 ans. La prochaine aura lieu à l'automne 2009. De plus, il est conseillé d'inscrire lisiblement la mention « périmé destination Phytofar-Recover » sur l'emballage.

Utilisation des produits phytos

Toute personne bénéficiant de DPU, de MAE, de prime bio ou de la prime aux régions défavorisées :
- **Doit avoir l'ensemble de ses pulvérisateurs en ordre de contrôle technique ;**
- **Doit disposer sur l'exploitation uniquement de produits agréés;**
- **Doit posséder les registres d'entrées (in), et de sortie (out) ainsi que le registre d'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;**
- **Ne peut rejeter directement des substances dangereuses (pesticides et hydrocarbures) dans les eaux souterraines**

Traçabilité et registres

Afin de répondre aux exigences de traçabilité, trois registres doivent être tenus à jours suivant l'avancement des travaux:
- Un registre des entrées (ou registre in). Ce registre permettra d'identifier toutes les entrées de semences, d'engrais et de produits phytopharmaceutiques au niveau de l'exploitation. Afin de réaliser ce registre, il est conseillé de reprendre, par année culturale, dans un classeur séparé en trois chapitres (semences, engrais, produits phytopharmaceutiques) les bordereaux de livraison ou les factures (au choix) des différents intrants endéans les 7 jours suivants l'arrivée sur l'exploitation.
- Un registre des sorties (ou registre out). Ce registre permettra d'identifier toutes les sorties de denrées végétales de l'exploitation. Pour le réaliser, il est conseillé de tenir un classeur par année culturale divisé en autant de chapitres qu'il y a de cultures sur l'exploitation. Ces différents chapitres seront complétés avec les bordereaux de livraison ou factures de vente (au choix) endéans les 7 jours qui suivent le départ de la denrée végétale.

Rappelons que les registres des entrées et des sorties concernent bien l'ensemble des activités de l'exploitation, tant végétales qu'animales

- Un registre d'utilisations des produits phytopharmaceutiques et des biocides. Aucune forme n'est imposée pour ce registre (pocket, fiche parcellaire…). Néanmoins il doit impérativement contenir les informations suivantes :
- Numéro de parcelle (pas le nom) ;
- Date de semis ;
- La culture ;
- Dates des traitements ;
- Nom complet du produit (pas la substance active) ;
- Dose appliquée ;
- Nombre d'ha traités ;
- Date de récolte.

Exemple de fiche parcellaire

n° de parcelle:	*3*			
Nom de parcelle :	Gros Chêne			
Superficie :	*4 ha*			
Culture :	*Froment d'hiver*			
date de récolte :	16/08/2009			
opérations culturales :				
date	**opération**	**dose/ha**	**Nom du produit**	**sup.**
26/10/2008	*semis*	*150 Kg*	*variété x*	*4 ha*
10/03/2009	*désherbage*	*100 ml*	*herbicide 1Tel*	*4 ha*
"	"	*0,5 Kg*	*herbicide 2Tel*	*4 ha*
8/04/2009	*racourcisseur*	*1,2 l*	*racourciss. 1Tel*	*4 ha*
20/04/2009	*désherbage*	*150 ml*	*herbicide 3Tel*	*0,5 ha**
8/05/2009	*fongicide*	*1 l*	*fongicide 1Tel*	*4 ha*
31/05/2009	*fongicide*	*0,8 l*	*fongicide 2Tel*	*4 ha*

* ex: pulvérisation localisée sur taches de chardons

Pesticides et eaux souterraines

Il est interdit d'effectuer des rejets directs de pesticides dans les eaux souterraines. Par rejet direct, on entend l'introduction de produits phytopharmaceutiques dans les eaux souterraines par une entrée artificielle telle que les captages, les piézomètres, les puits perdants ou naturelle comme les chantoirs, les trous karstiques ou les fissures du sol.
- Ne pas éliminer les surplus de pulvérisation, les eaux de rinçage ainsi que les éventuelles pertes réalisées lors du remplissage dans un puits perdant.

Local Phyto

Le local phyto n'est pas imposé dans le cadre de la conditionnalité des DPU. Cependant, afin de répondre aux exigences imposées dans le cadre de l'autocontrôle, le local phyto doit satisfaire aux exigences suivantes :
- Fermé à clef ou avec un cadenas
- Affiche « Poison + Tête de Mort »
- Ventilé, sec, à l'abri du gel et de la lumière
- Bon état d'entretien et de propreté
- Produits conservés dans leurs emballages d'origine
- Avoir une étagère pour les produits périmés et une pour les produits privés
- Disposer d'instruments de mesure et de mélange
- Emballages et bidons vides conservés en sécurité et non utilisés à d'autres fins.

Exemple de local Phyto

Contacts

Pour de plus amples informations ou une visite gratuite de conseil, contactez :
- Comité Régional Phyto - Jean Marot
Croix du Sud 2/3 à 1380 Louvain-la-Neuve
tél : 010/47.37.54 - mail : jean.marot@uclouvain.be
www.crphyto.be

- PhytEauWal asbl - Carl de Vleeschouwer
rue du Bordia, 11 à 5030 Gembloux
Tél : 081/62.52.75 -mail :
devleeschouwer@cra.wallonie.be

Liste Des pesticides à usage agricole

La liste ci-dessous, basée sur le contenu du site officiel www.phytoweb.be, reprend dans l'ordre alphabétique l'ensemble des produits phytopharmaceutiques agrées en Belgique au 30/04/2009. Celle-ci vous permettra de réaliser une « mise à jour » de votre local phyto. Lors de l'utilisation de cette liste, le nom commercial du produit ainsi que son numéro d'agréation doivent être pris en compte. En effet, certains produits sont ou ont été commercialisés sous un même nom, mais avec deux numéros d'agréation différents. Suite aux adaptations législatives ou commerciales, beaucoup de ces produits ont perdu un des deux numéros d'agréation.

Si après la mise à jour, vous disposez d'un ou de plusieurs produits qui ne sont plus agréés en Belgique, nous vous rappelons que ces produits doivent être stockés dans leurs emballages sur une étagère du local phyto prévue à cet effet en attente de la collecte réalisée par Phytofar-Recover (automne 2009). Il est conseillé d'inscrire lisiblement sur l'emballage la mention «périmé - destination Phytofar-Recover».

Il est également important de rappeler que vous ne pouvez pas disposer de produits qui ne sont pas utilisables dans vos cultures.

A ce titre, une étagère «produits privés» doit être prévue dans le local phyto pour stocker les produits utilisés pour l'entretien du jardin, du potager et des abords de la ferme. Les personnes qui ont abandonné une culture (la betterave par exemple), doivent gérer les éventuels restes de produits destinés à cette culture comme des produits qui ne sont plus agréés.

Conservez précieusement la présente liste. Nous publierons régulièrement des mises à jour avec les nouvelles agréations et les produits ne pouvant plus être utilisés.

En italique, figurent les produits dont a été prolongée ou renouvelée en vue de l'écoulement des stocks (1) ou dont l'agréation est retirée (2) ou le sera prochainement (3) mais bénéficiant d'un délai pour l'utilisation du stock. Leur date limite d'utilisation a déjà été fixée (de quelques semaines plusieurs mois selon les produits).

Produit commercial	n° agré.
A	
Aako Chlortoluron 500 SC	9549/B
Abion-E	9714/B
Acanto	9323/B
Acaramik	9558/B
Accent	9626/B
Accurate	9551/B
Acrobat Extra WG	8730/B
Actirob B	8665/B
Actirose	8964/B
Adept	9421/B
Admiral	8526/B
Afalon SC	8562/B
Agbac	8760/B
Agil 100 EC	9519/B
Agil	8514/B
Agrichim Antigerme	7069/B
Agrichim Antilimaces	7123/B
Agrichim Bentazon	8059/B
Agrichim Chloridazon SC	7044/B
Agrichim Dicamba 480	9220/B
Agrichim Diflubenzuron 480 SC	9200/B
Agrichim Dimethoate (1)	*7171/B*
Agrichim Ethefon	8393/B
Agrichim Ethofumesaat Fenmedifam 95/100 EC	9172/B
Agrichim Ethofumesaat SC	8139/B
Agrichim Ethofumesaat	8237/B
Agrichim Fenmedifam	8140/B
Agrichim Glyfosaat 360	8178/B
Agrichim Metamitron WG	9246/B
Agrichim Metamitron	8585/B
Agrichim Oxychlorure de Cuivre	7021/B
Agriguard Chlormequat 720	9189/B
Agrimec	9670/B
Agriquad	749/P
Agro CCC 720	9182/B
Agro-Glyfo 360	9009/B
Agro-Mancozeb 80 WP	8841/B
Agroxone 750	6463/B
Agroxyl 250	8785/B
Agroxyl 750	9157/B
Akris	9687/B
Alar 85 SG	9457/B
Alar-85	5852/B
Aliacine	9563/B
Aliette Garden	9529/B
Aliette WG	8692/B
Alister	9594/B
Allegro	8817/B
Allié Express	9003/B
Allié	9450/B
Allitron 700 SC	9090/B
Allitron WG	9082/B
Alto Extra	9062/B
Amega	9624/B
Amid-Thin "W"	6011/B
Aminex	1648/B
Ami-Plus	9236/B
Amistar Opti	9493/B
Amistar Xtra	9503/B
Amistar	8898/B
Amistar	787/P
Amistar	738/P
Amistar	772/P
Andes	9693/B
Antimos (1)	*4270/B*
Apache	9701/B
Apollo	7477/B
Apolo	670/P
Apolo	776/P
Applaud (3)	*7842/B*
Aramo	9281/B
Arelon L	6897/B
Arelon	698/P
Arietta	9675/B
Arionex Granulé	4044/B
Armure	8648/B
Artist	9026/B
Arvest	7064/B
Aspect T	9495/B
Astraman (1)	*8915/B*
Asufarm	7050/B
Asulam 400 SL	8781/B
Asulox	6400/B
Asultran	9396/B
Ataco	9508/B
Atlantis WG	9372/B
Atlantol 914	8413/B
Attribut	9288/B
Augur	9107/B
Aurora 40 WG	9393/B
Aurora	8983/B
Avadex 480	7785/B
Aviso WG	8613/B
Axeo	9603/B
Axial	9602/B
Axidor	9721/B
Axoris Quick-Gran	9689/B
Axoris Quick-Spray	9660/B
Axoris Quick-Sticks	9690/B
AZ 500	7573/B
Azur	8541/B
B	
Bacara	9127/B
Bactif (3)	9282/B
Banjo	9737/B
Banvel	7954/B
Barclay Gallup	8421/B
Barclay Holdup 720	8990/B
Barclay Holdup 750	8948/B
Barclay Seismic	9066/B
Barclay Stapler 200	8194/B
Bariton	9575/B
Barsprout	2641/B
Basagran SG	8771/B
Basagran	6590/B
Basamid	5675/B
Basta S	8464/B
Baycor SC 500	8633/B
Bayfidan Special	9047/B
Bayflor Duo Insekten en Ziekbestrijder	7631/B
Bayofly Pour-On	7983/B
Baythroid EC 050	7433/B
Bazooka	9592/B
BC 720 CCC	8790/B
Bcp Chloridazon 430 SC	9362/B
Bcp Chloridazon 520 SC	9524/B
Beetix 70 WG	9247/B
Beetix 700 SC	9358/B
Belchim Cymoxanil - M	8764/B
Belchim Ethefon Plus (1)	8887/B
Belchim Hydro	9271/B
Belchim Lenacil 80 WP	9251/B
Belchim Lenacil 80	8032/B
Belcocel 750	7384/B
Belem	9518/B
Bellis	9416/B
Belrose Rtu	9677/B
Benefex 180 EC	9525/B
Benflugan 180 EC	9072/B
Betaduo	8066/B
Betanal Elite	9453/B
Betanal Expert	9289/B
Betanal Quattro	9337/B
Betanal SE	9413/B
Beta-Sure	8938/B
Beta-Team	9205/B
Betosip 160	9412/B
Betosip Forte SC	9424/B
Bettatronex 700 SC	9161/B
Better SC	9050/B
Bi-Agroxyl Duo	8787/B
Bietazol 520	8712/B
Bifenix N	8542/B
Bingo	9134/B
Bio-Pyretrex	9267/B
Bio Safestop	9731/B
Bio-SLak / Limaces	759/P
Bio-Top	7676/B
Birgin Net	8751/B
Biscaya 240 Od	9545/B
Bisect prêt à l'emploi	9716/B
Bistar	9368/B
Blue Contact	9652/B
Bofix	8171/B
Bofort	9612/B
Bonalan	7186/B
Bonzi	7498/B
Booster 520	9137/B
Boyano	9534/B
Bravo Xtra	9414/B
Bravo	7003/B
Bravo	799/P
Bravo	751/P
Bravo	726/P
Bravo	724/P
Brominil Lin/Vlas	5539/B
Bromoterb SC	8639/B
Bromotril SC	9432/B
Buggy 36 SG	8597/B
Bumper 25 EC	9022/B
Bumper P	9013/B
Butisan Plus	8531/B
Butisan S	7362/B
Butizyl	5423/B
C	
C.I.P.C. Protex	4037/B
Caddy 240 EC (2)	8878/B
Calaris	9501/B
Calaris	667/P
Calaris	769/P
Calipuron	9011/B
Callisto	9308/B
Calypso	9352/B
Cameo	9581/B
Campus	9704/B
Candit	8829/B
Cantus	9582/B
Capitan 25 EW	8873/B
Captan 80 WG	8759/B
Capture	8879/B
Caragoal GR	5453/B
Caramba 60 SL	8883/B
Caramba	741/P
Caramba	773/P
Carburame	9397/B
Carpovirusine	8615/B
Cascade DC	8877/B
Casoron 4 GR (2)	*8136/B*
Casoron GR (2)	*5312/B*
Casoron GR	694/P
Casse'Mousse	9736/B
Celest	9269/B
Celtic	9479/B
Centium 36 CS	8925/B
Centurion	8246/B
Cerafon	9386/B
Cerall	9674/B
Certis Captan 830 WP	5930/B
Certis Ethefon 480 SL	7786/B
Certis Late-Val	7952/B
Certis Pencycuron 12,5% DS	9370/B
Certis Pencycuron 250 SC	9443/B
Certis Thiram 100 Dp	5478/B
Certis Vruchtdunner / éclaircisseur de Fruits	7863/B
Challenge	7936/B
Charisma	9164/B
Chekker	9366/B
Cherokee	9698/B
Chiconex 180 EC	9440/B
Chief	8555/B
Chikara	9249/B
Chipco Green	7497/B
Chloortoluron 500 SC	7980/B
Chlorate de Soude 23,5% (3)	*9619/B*
Chlorate de Soude 60% (3)	*9436/B*
Chlordex SC	6931/B
Chlordex WG	8394/B
Chorus	8728/B
Cid 20 (3)	8144/B
Citadelle	9580/B
Clinafarm Smoke	9233/B
Clingspray	5420/B
Clinic	9206/B
Clio Elite	9635/B
Cliophar 100 SL	9081/B
Comet	9605/B
Command 36 CS	708/P
Compo Antimousse Gazon + Engrais	7638/B
Compo Floranid Gazon + Herbicide	7375/B
Compo Netosol (3)	*9694/B*
Confidor 200 OD	9658/B
Confidor 200 SL	8686/B
Conqueror S	8731/B
Conserve	9557/B
Contans WG	9389/B
Contra-Val	9203/B
Corbel	7313/B
Corner SC	9293/B
Corner	9029/B
Corzal	8934/B
Cosavet	8775/B
Cosmic	9263/B
Cossack	9449/B
Coyote	9699/B
Credo	9712/B
Cruiser	9335/B
Cryptic	5479/B
Crystar	9729/B
Cuperit	32/B
Cupravit Forte	4091/B
Cuprex 50 % WG	8782/B
Cuprex 50 %	924/B
Cuprex 50% WP	9187/B
Curon SC	9415/B
Curvata	8922/B
Curzate M WG	9520/B
Curzate M WP	8590/B
Cuteryl	6812/B
Cycocel 75	8679/B
Cycofix 750	8800/B
Cyd-X	9692/B
Cymax	9643/B
Cymbal 45	9537/B
Cymco	8842/B
Cymogold	9318/B
Cymopur WG	9309/B
Cymoxanil 45% WG	9538/B
Cymozeb	9632/B
Cymozeb	673/P
Cymozeb	669/P
Cymtop 100 (1)	*8918/B*
Cyperstar	9727/B
Cyren 4E	8826/B
Cytox	8653/B
D	
Dacomos	8963/B
Damex Forte	8503/B
Damex	5236/B
Danadim Progress	8720/B
Dazide Enhance	9455/B
DCM Anti-Mos	9490/B
DCM Gazon Propre	8993/B
DCM Trio Gazon	9177/B
De Ceuster-C.P.	6445/B
Décis EC 2,5	7172/B
Defi	7864/B
Deft	9552/B
Defy	789/P
Degesch Plates B	9012/B
Delan 70 WG	8850/B
Delaro	9634/B
Dequiman MZ WG	8606/B
Dequiman MZ WP	7814/B
Desalp	9048/B
Desbrom (3)	*9473/B*
Destroyer 480 EC (1)	*9364/B*
Devrinol (3)	*7716/B*
Diabolo SL	9346/B
Diamant	9373/B
Dianal 160	9411/B
Dianal 471	9400/B
Dicoplus Pro	9655/B
Dicotex Rtu	9521/B
Dicotex	5362/B
Dif Abo Blok	7871/B
Dif Abo G	7870/B
Difcor 250 EC	9454/B
Diflanil 500 SC	9408/B
Diflufenican Glob 500 SC	9653/B
Difuse 25 WP	9109/B
Difuse 48 SC	9112/B
Dimilin SC-48	8134/B
Dimistar Progress 400 EC	8165/B
Dimistar Progress Care	9669/B
Dimistar Progress	9528/B
Dinet	8309/B
Dipel WP	6256/B
Diquanet	9584/B
Diquanet	672/P
Diquat Eurofyto	745/P
Diquat Eurofyto	775/P
Diquat Eurofyto	689/P
Diquat Phytosystem	679/P
Discus	706/P
Dithane M 45 (1)	*5016/B*
Dithane WG	8055/B
Ditho WG	9069/B
Djinn	8997/B
DM Cid	9253/B
Dodex 400 SC (2)	*9199/B*
Dodifun	8912/B
Dual Gold	9244/B
Duaxo Spray	9542/B
Duaxo	9593/B
Ducason GR (2)	9456/B
Duo-Stick	9678/B
Duplosan Dp-P	7616/B
Duplosan Kv-P	7615/B
Duplosan Super	7618/B
Dursban 480	8195/B
Dursban 5 G (1)	8196/B
Dynamo SE	8617/B
E	
Eco-Insect	8392/B
Elefant-Sommerol	5703/B
Eminent	9566/B
Eminent	8902/B
Empress 600	9588/B
Empress	9142/B
Engrais gazon + anti-mousse + herbicide	9034/B
Engrais gazon + Herbicide	8867/B
Engrais Gazon + micro-organismes + herbicide	9111/B
Engrais gazon avec désherbant	8896/B
Enkor Plus	9633/B

autorisés en Belgique (situation au 30/04/2009)

Produit commercial	n° agré.
Envidor	9409/B
Epok 600 EC	9120/B
Equip	9395/B
Escar-Go tegen Slakken-Ferramol	9361/B
Ethefix (1)	8126/B
Ethefon 480 SL (1)	9498/B
Ethephon Classic	9202/B
Etheplus (1)	9388/B
Ethepro	7775/B
Ethomat 500	8090/B
Ethosin Forte SC	7110/B
Euparen Multi	8124/B
Eurolin	699/P
Evergreen 3-en-1	9280/B
Evergreen Anti-Mos + Gazonmest	7741/B
Evergreen Anti-Onkruid + Gazonmest	7506/B
Evergreen Extra	8282/B
Evergreen Greenkeeper	9673/B
Evergreen Triofert	9035/B
Exact 312 SC	9530/B
Exact	7544/B
Exomone C	9572/B
F	
Falcon	9642/B
Falgro	9428/B
Fandango Pro	9723/B
Fandango	9458/B
Fantic M	9613/B
Fastac	8958/B
Fazilo Spray	9579/B
Fazor 60 SG	9193/B
Femo	9124/B
Fendifam 320	9641/B
Fenomenal	9500/B
Fenycarb	9417/B
Ferramol Ecostyle Slakkenkorrels	9360/B
Ferrox	9722/B
Fidox EC	9680/B
Fiesta New	9304/B
Finale	9338/B
Finalsan Rongemousse	9573/B
Finalsan Rongemousse Pro	9725/B
Finalsan Rongemousse Rtu	9574/B
Finalsan Rongetout	9609/B
Finalsan Rongetout Pro	9688/B
Finalsan Rongetout Rtu	9610/B
Finy	9482/B
Fixor	9186/B
Flamenco Plus	9156/B
Flamenco	8998/B
Flexity	9511/B
Flint 50 WG	9144/B
Floramite 240 SC	9462/B
Flordimex 480	8678/B
Flowsan FS	9324/B
Floxy	9512/B
Fluroprim	729/P
Flurostar 180	9506/B
Focus Plus	8905/B
Foram 80 WG	9116/B
Force	7744/B
For-Gazon	9006/B
Formusect prêt à l'emploi	9300/B
Formusect	9299/B
Fornet Dust	675/P
Fornet Start	674/P
Fortress	9063/B
Fourmier Spray	9452/B
Fourmier	9451/B
Fourmis dans la pelouse concentré	9644/B
Fourmis dans la pelouse prêt à l'emploi	9645/B
Foxpro D	8427/B
Foxtrot	9705/B
Frigate	7435/B
Frontier Elite	9387/B
Frugico	9382/B
Frupica	9128/B
Fubol Gold	9475/B
Fuego	9192/B
Fumesin	8310/B
Fungaflor FU	7588/B
Fungaflor	6871/B
Fungazil 100 SL	9345/B
Fury 100 EW	8476/B
Fusilade Max	9476/B
Fusilade Max	742/P
Fusilade Max	780/P
Fusilade (1)	*7621/B*
Futureco Nofly	9733/B
G	
Galben M (1)	*7759/B*
Gaon	9629/B
Gardiflor Anti-Pucerons	9224/B
Gardiflor Duo Pin	9227/B
Gardiflor Plant Spray	9213/B
Gardo Gold	9438/B
Garlon	7208/B
Gaucho 70 WS	8330/B
Gaucho Blé (3)	*9043/B*
Gaucho Orge	8955/B
Gaucho Primo (1)	*9363/B*
Gaucho R 70 WS	8396/B
Gazelle	9374/B
Gazon Net Spray	9522/B
Gazon Net Turbo	9277/B
Gazon Net	9321/B
Genoxone	9497/B
Germex	8656/B
Germilate	9728/B
G-Extral Forte	9176/B
G-Extral Ultra	9175/B
Geyser	8256/B
Gibb 3	9487/B
Gibb Plus	9471/B
Gibbalin	9620/B
Glialka Plus	8953/B
Glifo-Nect	722/P
Glifonex	8271/B
Globaryll 100	9505/B
Globazone 430 SC	9278/B
Globazone 520 SC	9523/B
Glopyr 100 SL	9330/B
Glycar	8269/B
Glycel 36 SL	9179/B
Glyfall	8391/B
Glyfatex	9149/B
Glyfos Envision 120 G/L	9568/B
Glyfos Envision 7,2 G/L	9569/B
Glyfos Envision	9567/B
Glyfos	8387/B
Glyfosaat 360 Profit	795/P
Glyfo-Star	746/P
Goemar-B	6891/B
Goltix 700 SC	9114/B
Goltix WG	7356/B
Gorsit Total (3)	*9617/B*
Gorsit (3)	*5503/B*
Gramix Extra	8784/B
Gramix Super	9535/B
Granupom	9198/B
Grasshopper	8780/B
Gratil	8316/B
Gro-Stop 300 EC	8398/B
Gro-Stop Dp	9599/B
Gro-Stop Fog	5798/B
H	
Halamid	8257/B
Harmony M	9510/B
Harmony Pasture	9509/B
Harpoon (2)	*9166/B*
Hedonal Optica DP-P	8721/B
Hedonal Optica DP-P	9654/B
Hedonal Optica MCPP-P	9657/B
Herbaflex	9547/B
Herbicide Total (3)	*9467/B*
Herbit 23,5% (3)	*9616/B*
Herbit (3)	*71/B*
Herbivit 500 SL	8574/B
Hermoo Amitrol SL	7282/B
Hermoo Mecoprop-P 600	8786/B
Hermosan 80 WG	7593/B
Hermovit	6676/B
Hermozeb 80 WP (1)	8696/B
Herold SC	9533/B
Herold SC	768/P
Herold SC	683/P
Herold	9306/B
HG Spray désherbant	9232/B
Horizon EW	8354/B
Hormonex 750	2864/B
Horti-Desin (3)	8314/B
Hurricane	9255/B
Hussar Ultra	9576/B
Hussar	9242/B
Hydro WG	9272/B
I	
Ibiza SC	9630/B
Imaz 100 SL	9550/B
Imaz 200 EC	9676/B
Imazalil 100 SL	9691/B
Impact R	7574/B
Impulse	8923/B
Indofil M-45	9036/B
Infinito	9650/B
Infinito	756/P
Infinito	755/P
Inoda	9273/B
Input Pro	9446/B
Input	9719/B
Insecticide 10 ME	9459/B
Insecticide-Plantes	6441/B
Insegar	8812/B
Insignia	9464/B
Integral Gold	757/P
Integral Muskrat	9136/B
Inter Abamectine 18 EC	801/P
Inter Abamectine 18 EC	677/P
Inter Acetamiprid 20 SP	778/P
Inter Ammonium-glufosinaat 150 SL	704/P
Inter Azoxy 250 SC	794/P
Inter Bifenazaat 240 SC	719/P
Inter Chlorothalonil 500 SC	804/P
Inter Chlorothalonil 500 SC	765/P
Inter Clomazone Cs	791/P
Inter Dicamba 480	788/P
Inter Difenoconazole 250	810/P
Inter Difenoconazole 250	798/P
Inter Difenoconazole 250	733/P
Inter Difenoconazole 250	676/P
Inter End 90	764/P
Inter End 90	711/P
Inter Fando	812/P
Inter Finito	792/P
Inter Fluazinam 500 SC	766/P
Inter Fluazinam 500 SC	763/P
Inter Fluazinam 500 SC	718/P
Inter Fosetyl 80 WG	735/P
Inter Fosetyl 80 WG	665/P
Inter Isoxaben 500	779/P
Inter Metazachlor 500 SC	685/P
Inter Methiocarb FS	721/P
Inter Methoxyfenozide 240 SC	803/P
Inter Methoxyfenozide 240 SC	710/P
Inter Milbemectine	720/P
Inter Nicosulfuron 40 SC	761/P
Inter Propamocarb 722	806/P
Inter Propamocarb 722	703/P
Inter Propiconazol 250 EC	752/P
Inter Propiconazol 250 EC	760/P
Inter Swing	807/P
Inter Swing	671/P
Inter Tebuconazool 250 EW	723/P
Inter Thiacloprid 480 SC	777/P
Inter Trifloxystrobine 50 WG	817/P
Inter Trifloxystrobine 50 WG	717/P
Interal Gold	715/P
Interfix	781/P
Interfix	700/P
Interlantis WG	793/P
Interquat	818/P
Intersar WG	797/P
Intersar WG	684/P
Interspor	753/P
Interspor	734/P
Interspor	790/P
Interstar	784/P
Interteon 100 CS	707/P
Iota	709/P
Ipflo SC	6966/B
Ipiglyce 36 SL	8734/B
Iso-Calliope	8261/B
Isoguard 83 WG	8851/B
Isomexx	9481/B
It Asulam	9319/B
Itcan	9664/B
J	
Janus	9499/B
Javelin	7841/B
Javelin	687/P
Jet 5	9188/B
Jet-Tox Natuur	9437/B
K	
Kabuki	9541/B
Karaté	9231/B
Kart	9463/B
KB Bouillie Bordelaise	7216/B
KB Desherbant Gazon D	8278/B
KB Limace 'S'	7215/B
KB Luis-Weg	8755/B
KB Maladies des Rosiers prêt à l'emploi	9485/B
KB Maladies des Rosiers	8682/B
KB Mieren SG (2)	*9322/B*
KB Polycare prêt à l'emploi	8872/B
KB Polycare Traitement Total Aerosol	9313/B
KB Polycare	8972/B
KB Polysect Aerosol	9489/B
KB Pucerons et Chenilles prêt à l'emploi	8414/B
KB Pucerons et Chenilles	8301/B
KB Rosaplast (1)	*9349/B*
KB Supergreen	7624/B
KB Weedol Extra (1)	*9351/B*
KB Weedol prêt à l'emploi	9441/B
KB Weedol Super	9171/B
KB Witziekte en Luis-Weg	8754/B
Kelvin	9707/B
Kemicombi	9021/B
Kemifam Forte SC	9401/B
Kemifam Se	8741/B
Kemiron SC	8595/B
Kerb 400 SC	9606/B
Kerb 50	6374/B
Kid Allées (1)	*8681/B*
Kid Extra	9703/B
Kid Liquid	9531/B
Kid Way	9532/B
Kilerb (3)	7718/B
Kinto Duo	9486/B
K-Obiol Ulv 6	9637/B
Kocide Opti	9577/B
Kohinor 200 SL	9583/B
Kombo SC	9211/B
Kombo WG	9028/B
Kontakt 320 SC	8076/B
Koperhydroxide WG	8825/B
Ko-Plus 40	9607/B
Kornitol Rouge (3)	*2064/B*
Kumulus WG	9185/B
L	
Laddok T	9093/B
Landscaper Pro Weed Control + Fertilizer	8713/B
Lanox	9546/B
Lanxess Metribuzin 70 WG (1)	*8982/B*
Latitude	9265/B
Legacy 500 SC	9589/B
Légurame	6029/B
Lenatex	9367/B
Lenazar WP	9250/B
Lenazar	8191/B
Lentagran 45 WP	7911/B
Lentipur 500 SC	8875/B
Lexus Millenium	9284/B
Lexus Solo	8992/B
Lexus Xpe	8994/B
Liberator	9681/B
Liberty (1)	7684/B
Lidazone 65 WG	9285/B
Limagold	9622/B
Limanco 80 WP	816/P
Limaslak Pro	6511/B
Limaslak	9646/B
Limmax	9623/B
Limort	4305/B
Linugan 500 SC	9073/B
Linurex 50 SC	8445/B
Linuris 500 SC	9596/B
Linuron 500 SC	9597/B
Linustar	8586/B
Lirotect Super	7989/B
Luoxyl 480	9359/B
Luxan Dichlobenil 6,75 GR (2)	9461/B
M	
Maccani	9668/B
Madrigal	8619/B
Malibu	9316/B
Malibu	767/P
Malibu	696/P
Mancomix WG	732/P
Mancomix WP	813/P
Mancomix WP	814/P
Mancomix WP	815/P
Mancomix WP	782/P
Mancomix WP	783/P
Mancoplus 75 WG	9621/B
Manfil 75 WG	811/P
Manfil 75 WG	9478/B
Manfil 80 WP	716/P
Masai 20 WP	8435/B
Mastana SC	9110/B
Math's Flytop	8113/B
Matrigon	8200/B
Mavrik 2F	7535/B
Maxim	9425/B
Mebrom 100 (3)	*7660/B*
Médifam SE	9410/B
Mega D	9018/B
Menno Ter Forte	8277/B
Merlin	9121/B
Merpan 80 WG	8459/B
Merpan 80 WG	714/P
Mesurol FS 500	7385/B
Mesurol Pro	9210/B
Mesurol SC 500	8583/B
Metafol 700 SC	9340/B
Metaliq 700 SC	9570/B
Metarex RB	8518/B
Metason	3083/B
Metatron SC	9163/B
Metatron WG	9162/B
Metazachloor SC 500	9601/B
Meteor 369 SL	8559/B
Metex	7490/B
Metham Na	8871/B
Metomat	8563/B
Metriphar 70% WG	9071/B
Metrizin WG	9611/B
Metrizin (1)	*8962/B*
Mextra	9695/B
Microsulfo	8490/B
Mikado	8452/B
Milan	9078/B
Milbeknock	9435/B
Milcozebe 75 WG	9369/B
Mildin	9014/B
Mimic	8799/B
Mirage 45 EC	8644/B
Mission	9585/B
Mistral	8936/B
Mitron SC	9091/B
Mitron WG	9083/B
Mocap 20 MG	8426/B
Moddus	9201/B
Moddus	805/P
Mogeton Antimousse	9711/B
Mogeton	9710/B
Monam	6525/B
Monceren	7482/B
Mondium	9718/B
Moniplus	9165/B
Monitor	9158/B
Montur 190 FS (1)	*9234/B*
Montur Forte	9615/B
Moscide	8299/B
Moskill	6915/B
Mospilan	9375/B
Ms Macrodes B (3)	*8264/B*
Ms Megades B (3)	*9105/B*
Muloxyl GB	8123/B
Multisect Aerosol	9666/B
Multisect prêt à l'emploi	9665/B
Multisect	9663/B
Multistar 80 SC	9543/B
Mundial	9196/B
Murena 500	9648/B

Suite au verso

Produit commercial	n° agré.
Mutan	7148/B
N	
Naja	8377/B
Nando 500 SC	9730/B
Naproguard (3)	*8888/B*
Nativo 75 WG	9484/B
Natol	9298/B
Nemathorin 10 G	9209/B
Neo Stop L 300	9008/B
Neo-Conserviet 10	6260/B
Neonet 500 Hn	9560/B
Neonet Dust	9562/B
Neonet Fog	9559/B
Neonet Start	9561/B
Neostop 500 Hn	9315/B
Neo-Stop Sprout Nip Solide	9404/B
Neostop Starter	9126/B
Netosol (3)	*543/B*
Neu 1181 M	9724/B
Ninja	9571/B
Nissodium	9468/B
Nissorun	7652/B
No Fly Madex L.D. WP-25	7213/B
Nogerma Plus	8933/B
Nomolt	8424/B
Novagib	8929/B
Novosol Plus	9279/B
Novosol Spray	9212/B
Nox Mos	5213/B
Nufosate	9625/B
O	
Occysol N (3)	*9618/B*
Occysol (3)	*9430/B*
Off-Shoot-O	5955/B
Ohayo	8369/B
Okapi	7978/B
Olympus	9494/B
Opera	9290/B
Optica Dichlorprop-P	8528/B
Optica MCPP-P	7991/B
Optica Trio	8834/B
Optiset	9238/B
Opus Team	8473/B
Opus Team	786/P
Opus Team	739/P
Opus	8472/B
Orthocide WG	9235/B
Ortiva Top	9556/B
Ortiva	9326/B
Oviphyt	8824/B
P	
P3-Incidin 03 (3)	8211/B
Palmas	9469/B
Panic	9155/B
Panoctine 350 LS	8132/B
Paraat	8553/B
Patriot	9207/B
Pelican (1)	*9496/B*
Pelous'net prêt à l'emploi	9384/B
Pelous'net	9385/B
Penncozeb WG	7949/B
Penncozeb WG	688/P
Penncozeb	7512/B
Perfect Plant Insecticide	9336/B
Perfekthion 400 EC	9553/B
Perfekthion S (1)	*4858/B*
Perizin	9167/B
Perlan	8928/B
Peropal (2)	*7791/B*
Phase	9548/B
Philabuster 400 SC	9433/B
Phosan Forte	9276/B
Phytocap Bayer WG	9190/B
Phytocap	8758/B
Pike	9536/B
Pirimor	6640/B
Pirouette	9507/B
Platform S	8999/B
Plenum 50 WG	701/P
Plenum	9398/B
Plover	690/P
Plover	712/P
Polyram WG	7634/B
Polysect 3P	8258/B
Polysect prêt à l'emploi	8259/B
Pomarsol WG	7651/B
Poncho 600 Fs	9472/B
Poncho Beta	9474/B
Power Twin	9094/B
Preferal WG	9001/B
Prelude 20 LS	7611/B
Premazor	9683/B
Premium	9020/B
Prestop	9734/B
Prestop Mix	9735/B
Previcur N	7299/B
Primagram Gold	9598/B
Primagram Gold	796/P
Primagram Gold	725/P
Primagram Gold	705/P
Primstar	9327/B
Primus	9074/B
Priori Xtra	9502/B
Produit contre mauvaises herbes - Ontkruidbestrijder	9732/B
Profile (3)	*8326/B*
Profilux WG	8882/B
Profume	9431/B
Progazon Ultra	9320/B
Pro-Gibb Plus	8081/B
Prolex 500 SC (1)	*8500/B*
Prolex 500 SC	9590/B
Prologue	9564/B
Promalin	9448/B
Proman 80 WP	758/P
Promess	9608/B
Propame	730/P
Propeller (1)	*9418/B*
Proplant	8672/B
Proplant	681/P
Proplant	731/P
Proplant	762/P
Proplant	713/P
Prop'sol Spray	9631/B
Prop'sol	9445/B
Prosaro	9515/B
Protex-Oil 850 G/L	7887/B
Protugan 500 SC	8549/B
Provado Combi Pin	8967/B
Provado Garden	8966/B
Provado Multitab	9697/B
Provado Plus	8988/B
Provado Ultra	9466/B
Provide	8558/B
Proxanil	9565/B
Prozeb WG	9274/B
Prozeb	8864/B
Puma S EW	8986/B
Punch SE	8632/B
Puur Natuur Ultra	8457/B
Pychlorex 480 EC	8320/B
Pychlorex 5 G	8353/B
Pyramin SC 520	8884/B
Pyramin WG	7626/B
Pyrethro Bio Spruzit	8837/B
Pyrethro Pur Spruzit Conc	9390/B
Pyrethro Pur Spruzit Rtu	9391/B
Pyrinex 480 EC	9407/B
Pyroquin Tdi	9554/B
Pyroquin Turbo	9555/B
Pyrus 400 SC	9380/B
Q	
Quad	9578/B
Quad	666/P
Quickdown	9540/B
Quickphos Pellets	9131/B
Quickphos Tablets	9130/B
R	
Radia 7882	8315/B
Radici	8911/B
Rak 3	9614/B
Ramort	9204/B
Ramrod SC (3)	*7030/B*
Ranman Component A	9291/B
Ranman Component B	9292/B
Rapsan 500 SC	9381/B
Rapsan Tdi	9591/B
Rapsan Turbo	9651/B
Ravane 50	9647/B
Raxil S	8848/B
Redigo 100 FS	9682/B
Regalis	9296/B
Regent FS	9197/B
Reglone	4781/B
Reglone	737/P
Reglone	770/P
Regulex	7269/B
Reldan Silo (1)	*8691/B*
Remanol G	8289/B
Resolva 24h Spray	9709/B
Resolva 24h	9708/B
Revus Garden	9638/B
Revus	9604/B
Ridal	9717/B
Riza	9470/B
Rizolex 500 SC	8748/B
Rodan Overdose	7233/B
Rogistar	9423/B
Rogor 40	6180/B
Rombus 250 DC (1)	*9146/B*
Ronstar Gr	7973/B
Rootone	1040/B
Rosabel EW	9332/B
Rosabel Spray	9333/B
Rosacur	9406/B
Roundup 680	9342/B
Roundup Energy	9341/B
Roundup Max	9343/B
Roundup Plus	8116/B
Roundup Spray	8069/B
Roundup Turbo	9344/B
Roundup Ultra	8504/B
Roundup	6565/B
Rovral SC	7886/B
Rovral WG	9214/B
Roxy 800 EC	9679/B
Roxy EC	9684/B
Roxy EC (2)	*9483/B*
Rozen-Spray-Roses	9226/B
Rubigan 120 EC (2)	*9434/B*
Rubric	9738/B
Ruimtop	8556/B
Runner	9399/B
S	
Safari	8475/B
Samson 4 SC	8688/B
Samson Extra 60 OD	9595/B
Sanmite WP	9427/B
Satel	9636/B
Scala	8579/B
Scala	802/P
Scala	702/P
Scomrid Limb Aerosol	9659/B
Scutello	8723/B
Select Prim	9334/B
Sencor WG	7182/B
Sereno	9357/B
Servorem EC	9402/B
Shavit 250 EC	9394/B
Sherpa 200 EC	8968/B
Shirlan	9218/B
Shirlan	809/P
Shirlan	743/P
Shirlan	771/P
Sibutol A (3)	*8762/B*
Sibutol FS (3)	*7572/B*
Signum	9429/B
Silvanet	8629/B
Slugone	9649/B
Slugran RB	9240/B
Smartfresh	9439/B
Sniper (ex Ormet) (2)	*9055/B*
Soft WP (1)	*8675/B*
Solamyl 1 %	8978/B
Solasan	6412/B
Sorkil Bloc	7249/B
Sorkil Special	7175/B
Speeder (1)	*8659/B*
Speedone	7860/B
Sphere 267,5 DC	9145/B
Splendid	9627/B
Sporex	9051/B
Sporgon	7444/B
Sportak EW	8510/B
Sportak	7322/B
Sportak	668/P
Spotlight Plus	9426/B
Spoutnik	9113/B
Sprout Nip Solide	9405/B
Spruzit	9686/B
Spuitzwavel 800 WG	5558/B
Spyrale	8860/B
Stabilan 750	9138/B
Starane Kombi	7757/B
Starane	8292/B
Starion 80 SC	9544/B
Stefagib	9392/B
Stereo	8803/B
Steward	9328/B
Still Horse	7969/B
Stomp 400 SC	7957/B
Stomp	785/P
Stomp	691/P
Stomp	695/P
Substral Soin Universel pour Plantes	9371/B
Substral Spray pour Plantes	9667/B
Substral insecticide pour Plantes	9379/B
Successor 600	9504/B
Sulfostar	9221/B
Sulphon prêt à l'emploi	8371/B
Sulphon pour Roses	8442/B
Sultan 500 SC	9488/B
Sumi Alpha	8241/B
Sun Spray 7 E	6556/B
Sunspray 11 E	6555/B
Super Caïd concentré 1%	7520/B
Suxon 10 (1)	*8676/B*
Swing Gold	9465/B
Switch	8893/B
Switch	744/P
Switch	747/P
Syllit 400 SC	8418/B
Symphonie	8529/B
Systhane 20 EW	9064/B
Systhane 24 EC	9065/B
T	
Tachigaren 70 WS	7342/B
Taifun 360	8395/B
Talstar 2,5 Tb	9119/B
Talstar 8 SC	8080/B
Tamifume 690 SL	9517/B
Tanagra	9628/B
Tandus 180	9715/B
Tandus 200	9700/B
Tanos	9241/B
Tapier	9477/B
Targa Prestige	8612/B
Tarotron	8400/B
Tattoo C	8698/B
Tattoo C	680/P
Tebustar	9491/B
Tecto	9245/B
Tegodor 73	8255/B
Teldor	9059/B
Teppeki	9526/B
Terano	9032/B
Terbuzon	8173/B
Terminett	9726/B
Terpal	9286/B
Terrasan	7762/B
Thionic Express	7594/B
Thiovit Jet	5700/B
Thiram 80 WP	6019/B
Timok	9640/B
Tipo	9447/B
Titus	8334/B
Titus	678/P
Titus	736/P
Toki	9702/B
Tolurex SC	7733/B
Tomahawk	9181/B
Top Oil S	7637/B
Topaz	7579/B
Topenco 100 EC	9365/B
Topgun Rtu	9092/B
Topgun	8904/B
Topik	8813/B
Topsin M 500 SC	7057/B
Topsin M 70 WG	8666/B
Topsin M Pasta (1)	*7096/B*
Torero	9160/B
Tornado	8432/B
Torque SC	8213/B
Torque	6680/B
Total Net Spray	8973/B
Total Net	8689/B
Totril	9539/B
Touchdown Quattro	9444/B
Toxa Overdose	7222/B
Tracer	9275/B
Traxos	9639/B
Trema	9492/B
Trend 90	9002/B
Treto 500	8084/B
Tribel 100	9044/B
Tribel Forte	8874/B
Tri-But	8582/B
Trigard	8198/B
Trigib	9600/B
Trikor	9419/B
Trimangol 80	4814/B
Trimangol WG	9420/B
Triptic	9266/B
Trolex	6918/B
Tropotox 400 SL	5897/B
Tubercare 12,5 DS	9383/B
Tuberon (1)	9151/B
Tuberprop Basic	9168/B
Tuberprop HN	9101/B
Twist 125 DC	9147/B
Twist 500 SC	9378/B
U	
U 46 Combi	6490/B
U 46 M	8439/B
U 46 M750	9310/B
U-46-D-500	7013/B
U46-M-250	6788/B
Ultra Fine Spray	9662/B
Unikat Pro	9258/B
Ustinex Total Spray	9586/B
Ustinex Total	9587/B
V	
Vacciplant Fruit	9661/B
Valbon	9422/B
Vazyl	8828/B
Veespray	7083/B
Vasco (2)	*9297/B*
Vegelux Super Mineral	7693/B
Vegetop	9294/B
Vegoil S	8717/B
Venno Vet 1 (3)	*9339/B*
Venture	9516/B
Venzar 500 SC	9696/B
Venzar	6188/B
Verigal D	8303/B
Vertimec	8511/B
Vertimec	800/P
Vertimec	754/P
Vertimec	692/P
Vespa DP (1)	*9460/B*
Viano Gazon Antimos 2	8383/B
Victus	9706/B
Vilmo gazon + herbicide 5/5/20	9325/B
Viridal	9720/B
Vision	9480/B
Vivendi 100 SL	9356/B
Vorex - G Grains	9283/B
Vydate 10 G	6591/B
Vydate Chl	8308/B
W	
Wakil	9513/B
Warrant 200 SL	9527/B
Weedazol SL	5151/B
Weed-Oil	9403/B
Weedstop Spray	9672/B
Weedstop	9671/B
Wett 90	808/P
Wett 90	748/P
Wett 90	693/P
Wolf Gazonmest met mosbestrijder	8801/B
Wolf Langwerkende gazon-meststof met onkruidverdelger	9248/B
X	
Xentari WG	9067/B
Z	
Zamir	774/P
Zamir	728/P
Zapper	9170/B
Zerox	7229/B
Zetanil	9089/B
Zignal	9656/B
Zoral	740/P

Libramont, expertise de taureaux **B-BB**

Les responsables des 3 régionales de Bastogne, Melreux et Petite Somme, des éleveurs-sélectionneurs, sont parvenus à se regrouper en une seule expertise officielle en nocturne dans le hall Walexpo de Libramont. Gardienne d'une tradition, celle d'Etalle préféra rester seule.

Long-Pré

Le boni de cette association est sans conteste la venue d'un public beaucoup plus nombreux et de séries mieux garnies procurant une certaine concurrence très vite atténuée au delà des couplés gagnant, parfois des trios de tête. Cet ensemble englobe les 74 % de taureaux classés en 1ère catégorie grâce à une certaine tolérance pour les d'aplombs et aussi pour la conformation viandeuse. Celle ci est d'ailleurs prouvée par les 8 sujets de taille de première classés en 2ème catégorie soit 23 %.

Championnat des jeunes veaux à Jean-Marc Perin

Une seule série et un trio d'office qui ne restait qu'à positionner. La pureté, les lignes de viande et l'épaisseur permettent à Lancier du Donjon de troquer son 1er prix en championnat.

Championnat des jeunes taureaux à Christian Son

Un rappel de 8 lauréats de série demandant réflexion. Après l'éviction du lauréat des 13 mois, le plus viandeux et de loin mais éprouvant des difficultés certaines à se porter, le choix se resserrait donc. Bison de Bierwa extériorisant un bel équilibre arrière main et avant main dans un ensemble nanti de quartiers de viande et imprégné de robustesse dans un bel état d'élevage, le seul, est désigné champion. Bel récompense pour Christian Son, jeune éleveur gardien des qualités nécessaire à notre blanc-bleu.

Championnat des taureaux âgés à Jean-Marie Lambert

Il était seul en série, Hésitant de la Tournée, mais d'autres auraient pu venir pour tout simplement lui faire une haie d'honneur ce que firent les trois autres rappelés. Quel prototype ! Est-il fait au pinceau? A lui seul, il captiva les fans de blanc-bleu prônant ses qualités plus que certaines

Taureaux de 9 mois: série du champion
Lancier du Donjon (Harisson) à Perin Jean-Marc, Grandhan
Lasso du Sartay (Mont Blanc) à Haufroid Bernard, Tohogne
Lutin de Steinbach (Occupant) à Hubert Jean-Luc, Limerlé

Taureaux de 10 à 11 mois
Leader de la Grande Rose (Jalet) à Laloi Philippe, Vaux-sur-Sûre
Louveteau de la Ronde Fauche (Artaban x lasso) à Léonard-Calteux, Bleid
Latéral de la Hasse (Hercule) à Lequeux J-P., Hamipré

Taureaux de 12 mois
Levain de Renuamont (Gaga) à Pierlot P-E. et P., Tillet
Lamier de Belle Eau (Ratifié) à Lequeux Frédéric, Belleau
Latex de la grande Rose (Illégal) à Laloi Ph., Vaux-sur-Sûre

Taureaux de 13 mois
Loyal de Sberchamps (Frisko) à Gallet Pol, Saint Pierre
Lupin des Peupliers (Jasmin) à Kinet Alex et Denis, Neufchâteau
Leader du Quartier Latin (Hum) à Assupret, Libin

Taureaux de 14 mois
Lac des Alleines (Graphite) à Collard Dany et Luc, Auby-sur-Semois
Lapidaire de Renuamont (Eldorado) à Pierlot P-E. et P., Tillet
Lampion de Belle Eau (Ratifié) à Lequeux Frédéric, Belleau

Taureaux de 15 mois
Avenir (Cupidon) à Fallay Patrick, Halma
Jomarin de Wicourt (Graphite) à Zabus et Loncin, Noville
Judoka de Renuamont (Idéal) à Pierlot P-E. et P., Tillet

Taureaux de 16 mois
Jardinier de Wicourt (Eclair) à Zabus et Loncin, Noville
4303 du Culot de la Haut (Magnolia) à Modave Th., Porcheresse
Jocko de Sberchamps (Genièvre) à Herman Marc, Sohier

Taureaux de 17 mois: série duchampion
Bison de Bierwa (Graphite) à Son Christian, Isle-le-Pré
Jupon du Donjon (Joaillier) à Perin Jean-Marc, Grandhan
Japonais de Renuamont (Dartagnan) à Pierlot P-E. et P., Tillet

Taureaux de 23 mois
Joli du Ploquart (Gentil) à Hubert J-L. et Moussebois, Limerlé
Jackpot de la Coué (Arlequin) à Fiasse Sébastien, Bende
Jumbo du Sartay (Occupant) à Haufroid Bernard, Tohogne

Champion des taureaux âgés
Hésitant de la Tournée, 48 mois (Défi)
Lambert Jean-Marie, Izier

De mai, chaude et douce
fait belle fleur et riche épi

Mai au jardin de **Long-Pré**

Mai, mois des fleurs

Je vous offre un brin de muguet.
Juste un petit brin de muguet avec ses clochettes ,
un petit peu d'amitié et beaucoup de bonheur
c'est ce que veut dire cette petite fleur.
A qui aujourd'hui, la coutume donne la vedette .

Voici le joli mois de mai tant attendu , la nature et le jardinier se déchaînent. Mai: on le sait fais ce qu' il te plait. Mai: au jardin tant qu' il nous plait.

Le mois de mai est le mois du grand renouveau dans le jardin, le mois où toutes les peurs ou presque s'estompent ... oui, mais voilà, un dicton populaire ne dit-il pas qu'après les saints de glace ... 11,12 et 13; et de plus la lune rousse est encore présente puisqu' elle se termine le 24 mai les risques de gelées, toujours à craindre, ne sont plus que mauvais souvenirs.

En mai, le jardin explose: tout pousse, la sève afflue, les fleurs commencent leurs floraisons et nous gratifie de ses couleurs, de ses odeurs et de ses richesses. Voyez, sentez, admirez et appréciez tous les plaisirs fleuris que nous offre le mois de mai. Les jours rallongent d'environ une heure sur tout le mois et la douceur commence, logiquement dans la deuxième quinzaine. Au potager comme au jardin d'ornement, renouez avec vos plaisirs en réveillant votre âme verte. Que d'activités entre les semis, les plantations, les binages, les sarclages et le désherbage.

Adoptez les géraniums de fantaisie

Les pélargoniums de nos potées et balcons restent incontournables dans les décors estivaux, auprès de la maison ou dans le jardin. Qu'ils soient retombants ou bien formant une touffe et hybrides de l'espèce zonale, ils se distingue en particulier par leur floribondité exceptionnelle.

Les géraniums employés sur nos fenêtres , balcons et terrasses ne reflètent qu'une infime partie des innombrables espèces et variétés de la gamme horticole. bien sûr il faut compter aussi sur les variétés à feuillage décoratif. Parmi celles-ci les formes à feuilles panachées sont vraiment originales et de culture aussi facile. Si certaines variétés de géraniums-lierre montrent cette particularité comme «Crocodile « ou «l' Elégante», la panachure est plutôt l'apanage des hybrides zonales, à feuilles bien rondes et alors diversement colorées, zonées de jaune, de crème, voire de brun, d'orange ou de rose. Parmi les plus intéressantes, citons Frank Headley, Gold Papa ou Mistress Parker.

Les géraniums employés sur nos fenêtres , balcons et terrasses ne reflètent qu'une infime partie des innombrables espèces et variétés de la gamme horticole

Les espèces et variétés à feuillage parfumé sont précieuses quant à elles pour le caractère odoriférant plus que pour leur floraison, souvent peu abondante. Citons le Pélargonium tomemntosum si velouté façon menthe verte; Pélargonium radula à feuilles très divisées et collantes, au parfum de citron vert; Grey Lady Plymouth exhibant un feuillage panaché de gris qui évoque la menthe poivrée; pélargonium cripum Major au port original, dressé, et aux feuilles crispées, citronnées. Ces espèces permettent, pour la plupart d'éloigner les moustiques, surtout celles à odeur de citronnelle comme Pélargonium denticulatum.

Les pélargoniums de la race Unique sont des plus recommandables, car ils conjuguent une bonne floraison avec des petites fleurs ornées d'une impériale et un feuillage également odoriférant.

En revanche, si les variétés d'hortorum exposent de gros bouquets pimpants aux grandes fleurs unies ou ornées d'une impériale, notez que leur floraison n'est guère remontante et durable.

Concernant les géraniums à fleurs de fantaisie, la mode est aux stellars , caractérisés par des corolles étoilées, aux pétales très fins, au feuillage panaché de brun comme le très recherché Vancouver Centennial aux étoiles orangées.

Enfin vous pourrez vous émerveiller devant la beauté du géranium bouton de roses tels les Apple Blossom, Kees à fleurs jaunes.

Sources diverses ...

Le jardin sous influence lunaire

Calendrier lunaire MAI 2009

1	Ve **NL** (10h) ◗(23h)	2
2	Sa (jus. 11h)	2
2	Sa (ap. 11h)	3
3	Di	3
4	Lu	3
5	Ma	2
6	Me	2
7	Je	2
8	Ve (jus. 13h)	2
8	Ve (jus. 13h)	3/2
9	Je ❍ (6h)	2
10	Di	-/2
11	Di ▲ (22h)	-/3
12	Ma (jus. 12h)	3
12	Ma (ap. 12h)	2
13	Me	2
14	Je **A** (5h)	2
15	Ve **NL** (9h)	-/3
16	Sa	3
17	Di (jus. 9h) ◖ (9h)	1
17	Di (ap.9h)	1
18	Lu	1
19	Ma (jus. 9h)	1
19	Ma (ap. 9h)	3
20	Me	3
21	Je	3
22	Ve	1
23	Sa	1
24	Di ● (14h)	
25	Lu ▼ (19h)	1
26	Lu **Pg** (6h)	1
27	Ma	1
28	Je **NL** (12h)	
29	Ve jus. 17h)	1
30	Sa	3
31	Di ◗ (5h)	3

Travaux de mai Première quinzaine

Racines: Bettrave rouge: S, R à mi-juillet; Topinambour: P; Scorsonère, dernier S, R à p. de nov.; Persil tubéreux: 1er S en pleine terre; Carotte-long: S; Pommes de terre, var. hâtive, P quand terre réchauffée, R à p. sept; Oignons: S en terre lourde.

Fleurs: Capucine grimpante: 1er S; Glaïeul: P maintenant; Tagète: 1er S; Dimorphoteca: S en pleine terre, R en août: Dalhlia: P, R en sept-oct; Tournesol: S.

Feuilles: Arroche, Cresson, Persil: S en pleine terre, R en juin; Chou de Chine, Fenouil, Cardon: S, R en juillet; Laitue pommée va. d'été. Batavia, Brocoli, Bette: S, R fin juin; Chou fleur et autres choux: S, R fin jui.; Epinard: dernier S tardif, R à partir d'octobre; Chou de Bxl: dernier S en pépinière, R en sept-nov.: Céleri blanc doré: S sous verre; Chou-fleur printanier, P; Céleri à jets: S; Laitue d'été, S; Chou-fleur et autres choux: S; Estragon et autres plantes condimentaires: S, R fin juil.; Chicorée sauvage pain de sucre: 1er S, R à p. d'oct.

Fruits: Tournesol: S en pleine terre, R en sept-oct; Haricot princesse nain, 1er S sous verre froid, en pot, R fin juin; Petits pois nains et à rame, S.

Travaux de mai Deuxième quinzaine

Racines: Pommes de terre: P et buttage des Hâtives, R en août-sept; Persil tubéreux: 2e S, R à p. de sept; Carottes hâtives: S, R en juil-août; Navets, Panais, S; Radis: S; Panais: 1er S, R déb. juil.; Carottes, chicorée witloof (meilleur S): S; Céleri rave: P, R en oct-nov.

Fleurs: Soucis: S; capucine: 2e S en pleine terre; Bouquets-tout-fait et oeillets bisannuels: S, R en 2010

Feuilles: Céleri vert: P; céleri blanc doré: S, R en juillet; Cerfeuil, tétragone (1), persil, pourpier, bette: S; R en octobre; Chicorée witloof très hâtive: S; Chou-fleur (race d'automne): S, R à mi-sept.

Fruits: Haricot à perche: 2ème S; Fraisier des 4 saisons: P, Sarrasin, soja, concombre: S, R en août-sept,; Pois Sénateur: S, R déb. Août.

Généralités pour avril

Semer des haricots à intervalles de 15 jours à trois semaines • Soigner plus particulièrement les jeunes plantes • On fauche une première fois les orties; on prépare le premier compost • Essayer de hâter les haricots en les semant en pots, sous verre, ou en faisant germer les graines.

Légendes Racine Fleur Feuille Fruit

▼ lune descendante = ■ = début période de plantation; ▲ lune montante = ■ = fin période de plantation et début période de semis; **NL** = noeud lunaire; **Pg** = périgée lunaire; **Ag** = apogée lunaire; ◖= premier quartier; ◗= dernier quartier; ❍ pleine lune; ● nouvelle lune; --h = heure de l'événement (ou son début). Eviter les zones ■ et - de la colonne 3; Dans la colonne 3: 1 à 3 = jour de + en + favorable; C = ■= lune croissante; D = ■ = lune décroissante; colonne "travaux"; S = semis; P = plantation/repiquage; R = récolte

Avec l'aimable autorisation de
"**Nature et Progrès**"et de **Vincent Gobbe**, concepteur

Du potager à la table

Entrée: Artichauts farcis Saveurs Méditerranéenne

Préparation: 35 min. · Cuisson: 30 min.

Ingrédients pour 4 personnes: 4 artichauts, 2 oeufs, 1 jaune d'œuf, 200 g de jambon d'épaule, 1 tranche de lard, 150 g de champignons,4 filets d'anchois, 2 dl de vin blanc,2 c à s de persil haché, 1 poignée de pousses d'épinard, 30 g de beurre, sel et poivre.

Confection:

• Faites cuire les artichauts à l'eau bouillante salée pendant 20 minutes. Egouttez les puis retirez le foin. Faites durcir les oeufs dans de l'eau bouillante

• Coupez le jambon et les champignons en morceaux. Lavez les épinards. Hachez les filets d'anchois.

• Faites revenir les anchois dans une poêle avec la moitié du beurre, puis laissez cuire pendant quelques minutes en les écrasant à la fourchette.

• Préchauffez le four à 180°C (ther. 6)

• Dans une autre poêle, faites fondre les épinards avec le reste de beurre. Quand toute l'eau s'est évaporée, ajoutez les champignons et le jambon. Laissez cuire une dizaine de minutes, puis ajoutez les anchois.

• Placer la poêle hors du feu, ajoutez le jaune d'œuf et remuez doucement. Hachez les oeufs durs et ajoutez-les à la préparation. Salez et poivrez.

• Remplissez les artichauts avec la farce, déposez la tranche de lard au fond d'un plat allant au four et placer les artichauts dessus. Versez le vin blanc sur les artichauts, couvrez et faites cuire au four pendant 3 min.

Source: Les saveurs

Le **jardinage passionne** de plus en plus les **Wallons**

Plus de 34.000 visiteurs se sont déplacés chez les 36 horticulteurs et pépiniéristes wallons qui participaient récemment à la 2ème édition de l'opération 'HortidécouVERTES'. Pour l'occasion, les producteurs ouvraient les portes de leur entreprise afin de faire découvrir les différentes facettes de leur métier. Le public a très bien répondu à cette invitation et ce succès confirme l'intérêt des Wallons pour tout ce qui touche au jardin.

La 2ème édition d'HortidécouVertes a de nouveau connu un gros succès de foule

La journée était organisée à l'initiative de la Fédération Wallonne Horticole, en collaboration avec l'Apaq-W. Le but d'HortidécouVertes' était de faire découvrir les producteurs wallons et de montrer la diversité au sein de l'horticulture wallonne sous un angle didactique. Les 36 producteurs ont ainsi mis tout en œuvre pour accueillir au mieux les nombreux visiteurs : des visites guidées, des ateliers 'Découverte de l'horticulture', des mini-conférences, des animations pour petits et grands… Bref, cette journée fut bien appréciée par les familles et les amoureux du jardin.

Le succès de cette journée montre bien l'intérêt des Wallons pour le jardinage et tout ce qui touche à l'horticulture. Les producteurs ont été agréablement surpris par la qualité des visiteurs et leur motivation. Ils étaient nombreux à poser des questions pertinentes et étaient manifestement à la recherche d'informations utiles pour améliorer leurs connaissances et leur savoir-faire en jardinage. On a pu constater notamment que le potager fait un retour en force dans les jardins et ce sont bien les producteurs qui peuvent prodiguer les meilleurs conseils.

La liste des entreprises participantes reste disponible sur le site www.hortidecouvertes.be. Rendez-leur visite tout au long de la saison. Ces producteurs professionnels, comme leurs confrères wallons, vous conseilleront judicieusement pour réussir tous vos projets de plantations.

La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. A défaut d'indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.

BOVIDES

BATTICE

18/04/2009

Nombre de bovidés: 479

CATEGORIE BOUCHERIE:

• euro/kg :		
Taureaux:		
C.d.p.:	2,60-3,20	(2,60-3,20)
assimilés:	2,40-2,70	(2,40-2,70)
bonne conformation	1,75-2,20	(1,75-2,20)
60%:	1,50-1,85	(1,50-1,85)
poids lourds:	1,20-1,40	(1,20-1,40)
• euro/tête:		
Vaches:		
Bonne conformation	850-1000	(850-1000)
1ère catégorie 45%:	600-750	(600-750)
2ème catégorie 40%:	375-500	(375-500)
de fabrication:	150-275	(150-275)
Génisses (euro/kg):		
c.d.p.:	2,50-3,00	(2,50-3,00)
Assimilées.:	2,20-2,50	(2,20-2,50)
Bonne conformation:	750-900	(750-900)
Ordinaires:	325-550	(325-550)
Stationnaire		

CATEGORIE COMMERCE:

• euro/Tête:		
Vaches c.d.p. -5 ans:	1300-1750	(1300-1750)
Vaches c.d.p. +5 ans:	1100-1350	(1100-1350)
Bonnes vaches ordin aires:	650-925	(650-925)
Vaches ordinaires:	400-550	(400-550)
Génisses 2 ans:	nc	(-)
Génisses 1 an:	nc	(-)
Veaux cdp:	300-600	(300-600)
Veaux blancs bleus:	250-350	(250-350)
Veaux Bleus Holstein:	75-150	(75-150)
Veaux rouges:	70-120	(70-120)
Veaux noirs bonne qualité:	60-110	(60-110)
Veaux noirs moyenne qual.:	0-60	(0-60)

Stationnaire. Veaux: stationnaire.

CINEY

10/04/2009

Nombre d'animaux exposés: nc. Prix du bétail bovin hors T.V.A. et frais de marché inclus.

a) Bétail maigre: euro/pièce:

I. Veaux:		
PN:	0-110	(0-110)
PR:	25-120	(25-120)
BBB ordinaire:	125-375	(125-375)
C.d.p. mâle:	525-625	(525-625)
C.d.p. femelle:	450-600	(450-600)
II. Génisses:		
180-250kg: PN/PR:	225-325	(225-325)
BBB culard:	565-765	(565-765)
250-400kg: PN/PR:	375-475	(375-475)
BBB culard:	875-1125	(875-1125)
400-500kg: PN/PR:	415-615	(415-615)
BBB culard:	1115-1415	(1115-1415)
pleines:	1225-1825	(1225-1825)
III. Vaches:		
Moyennes, PN/PR:	425-825	(425-825)
mixtes cat.I:	775-1025	(775-1025)
mixtes cat. II:	975-1175	(975-1175)
C.d.p. 2 à 4 ans:	1175-2100	(1175-2100)
âgées:	1025-1900	(1025-1900)
IV. Taureaux:		
Ordin.: 180-250kg:	275-505	(275-505)
250-320kg:	505-565	(505-565)
320-370kg:	540-640	(540-640)
370kg et +:	625-765	(625-765)
Assimil.: 180-250kg:	750-900	(750-900)
250-320kg:	900-1050	(900-1050)
320-370kg:	1050-1150	(1050-1150)
370kg et +:	1100-1300	(1100-1300)
C.d.p.: 180-250kg:	950-1100	(950-1100)
250-320kg:	1100-1300	(1100-1300)
320-370kg:	1250-1350	(1250-1350)
370kg et +:	1350-1450	(1350-1450)

b) Bétail de boucherie (prix/kg)

I. Vaches:		
Fabrication:	0,95-1,15	(0,95-1,15)
50%:	1,25-1,45	(1,25-1,45)
55%:	1,45-1,65	(1,45-1,65)
assimilés:	2,10-2,40	(2,10-2,40)
cdp	2,40-2,60	(2,40-2,60)
II. Taureaux:		
55%:	1,65-1,85	(1,65-1,85)
60%:	1,90-2,10	(1,90-2,10)
assimilés	2,60-2,80	(2,60-2,80)
C.d.p.	2,80-3,25	(2,80-3,25)

Marché perturbé. Suite à des problèmes techniques, le nombre est indéterminé. Prochain marché le 17/04/09.

NEUFCHATEAU

15/04/2009

Nombre: 185	**Prix à la pièce**	
Vaches ordinaires:	250-600	(250-600)
Vaches p.n. et p.r.:	100-500	(100-500)
Vaches bonne conform:	350-750	(350-750)
Vaches cdp:	1000-1100	(1000-1100)
Vaches cdp âgées:	750-1000	(750-1000)
Vaches de qualité moyenne:	600-850	(600-850)
Vaches bonne qualité:	750-900	(750-900)
Génisses 10-18 mois:	400-500	(400-500)
Génisses cdp:	700-1000	(700-1000)
Taureaux 6-10 mois:	400-500	(400-500)
Taureaux cdp:	800-1050	(800-1050)
Têteurs cdp:	700-950	(700-950)
Veaux rouges:	50-150	(50-150)
Veaux noirs-blancs:	25-100	(25-100)
Veaux blancs-bleus:	150-300	(150-300)
Veaux culs de poulain:	400-600	(400-600)
	Prix au kg	
Taureaux 5 à 10 ans:	1,75-2,10	(1,75-2,10)

Commerce stationnaire. Baisse dans les veaux cdp. Prochain marché le 22/04/09.

BASTOGNE

22/04/2009

Nombre: **232**

	Prix au kg:	
Taureaux ordinaires:	1,00-1,50	(1,00-1,50)
Taureaux cdp âgés:	1,60-2,10	(1,60-2,10)
	Prix pièce	
Vaches ordinaires:	275-550	(275-550)
Vaches bonne confor:	550-800	(550-800)
Vaches cdp:	1000-1500	(1000-1500)
Vaches cdp âgées:	750-900	(750-900)
Génisses ordinaires:	300-600	(300-600)
Génisses cdp:	600-800	(600-800)
Taureaux cdp :	800-1100	(800-1100)
Taureaux ord. 6 à 10 mois:	275-500	(275-500)
Jeunes veaux:	25-250	(25-250)

Stationnaire. Prochain marché le 29/04/09.

Votre semaine Météo en un clin d'oeil

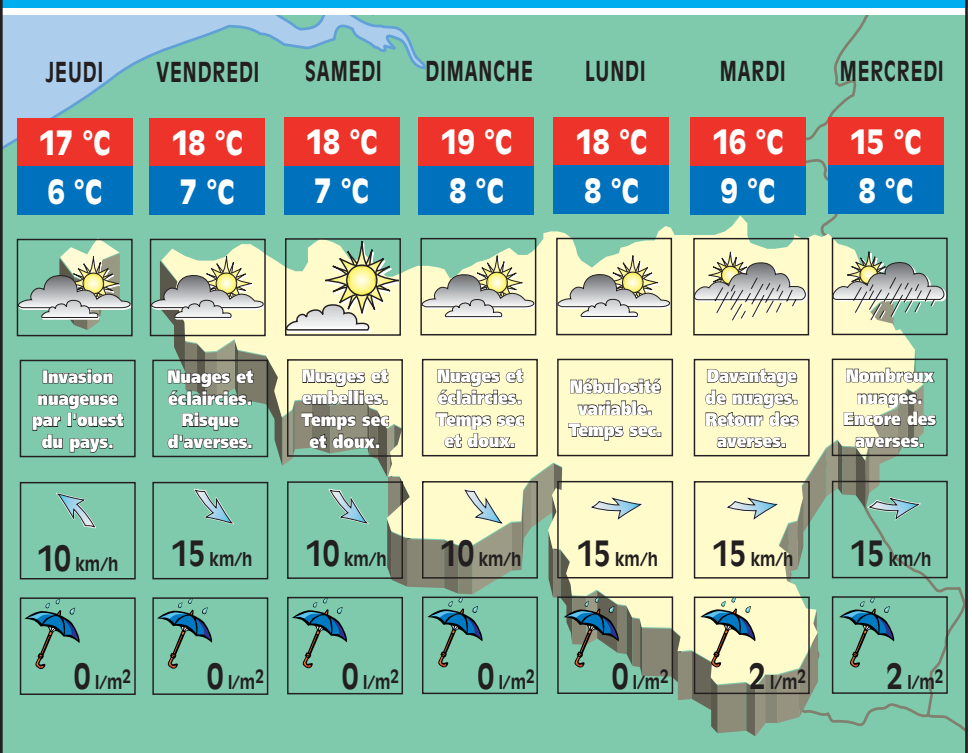

Pour obtenir des prévisions plus détaillées, actualisées et adaptées à votre région, composez le :

MeteoServices
A MeteoGroup Company

INFO PHONE 0900/35.936
(0,45 Euro la min)

ST-TROND

23/04/2009

Bovins: 123; veaux: 27.

Euro/kg:		
Génisses 56%:	1,20-1,41	(1,20-1,41)
58-60%:	1,46-2,11	(1,46-2,11)
63-65%:	2,14-2,59	(2,14-2,59)
cdp 70%:	2,96	(2,96)
Taureaux 55%:	0,98-1,23	(0,98-1,23)
60%:	1,23-1,58	(1,23-1,58)
62%:	1,77-2,03	(1,77-2,03)
assim. :	2,23-2,43	(2,23-2,43)
cdp 67%:	2,33-2,83	(2,33-2,83)
cdp extra hors marché :	3,00	(3,00)
Vaches: 50%	0,81-0,96	(0,81-0,96)
55%	1,31-1,41	(1,31-1,41)
60%:	1,61-1,86	(1,61-1,86)
Bonne conformation:	2,08-2,68	(2,08-2,68)
fabrication:	0,45-0,60	(0,45-0,60)
Euro/pièce:		
Veaux cdp extra:	605-655	(605-655)
Veaux cdp 2e cat.:	430-530	(430-530)
BBB extra:	330-380	(330-380)
BBB 2e cat.:	230-280	(230-280)
Rouges extra:	70-120	(60-121)
rouges 2e cat.:	30-70	(20-60)
noirs extra:	85-125	(75-115)
noir 2e cat.:	45-85	(35-75)
BBB génisses:	105-255	(105-255)
veaux génisses:	20-85	(20-85)

Bovins: marché normal. Veaux: calme. Prochain marché: 7/05/09

CARCASSES DE GROS BOVINS

Sem. du 30 mars au 5 avril 09
(Entre parenthèses, les cotations de la semaine précédente)

Taureaux de moins de deux ans		
A - S2	464,35	(464,23)
A - S3	427,33	(427,11)
A - E2	409,67	(408,40)
A - E3	377,83	(377,83)
A - U2	346,54	(345,31)
A - U3	323,69	(322,55)
A - R2	299,85	(299,66)
A - R3	272,67	(272,58)
A - O2	261,51	(261,66)
A - O3	247,35	(247,35)
Vaches		
D - R2	276,74	(276,06)
D - R3	267,26	(266,83)
D - O2	243,20	(242,79)
D - O3	238,42	(238,19)
D - O4	231,15	(231,01)
D - P2	203,16	(203,23)
D - P3	192,27	(192,04)
Génisses		
E - U2	355,50	(355,50)
E - U3	335,50	(335,50)
E - R2	289,50	(289,50)
E - R3	275,00	(275,00)

PRODUITS LAITIERS

Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière
22/04/2009
Prix euro/kg

Beurre	2,23	(2,29)
Poudre de lait écrémé	1,68	(1,68)
Poudre l. écrémé alim anim	1,52	(1,52)
Poudre de lait entier	2,03	(1,97)
Cheddar	2,30	(2,30)

PORCS

VIANDE PORCINE

Sem. du 6 au 12 avril 09
(Entre parenthèses, les cotations de la semaine précédente)

Porcelets 23kg + supp 12€	50,00	(50,00)
Porcs carcasses 100kg	132,30	(132,30)

AVICULTURE

DEINZE - VOLAILLES

22/04/2009

• Poules à bouillir:		
extra lourdes (+ 3,5 kg):	0,38-0,40	(0,39-0,41)
brunes (1,8 à 2,0 kg):	0,21-0,23	(0,22-0,24)
blanches (1,6 à 1,8 kg):	0,17-0,19	(0,18-0,20)
• Poulets à rôtir (1,8 kg):	0,82-0,84	(0,84-0,86)
• Lapins:	1,40	(1,60)

KRUISHOUTEM -OEUFS

28/04/2009
Prix euro/100 pces
Oeufs de poules élevées en batterie

Prix producteurs	**blancs**	**bruns**
Cat. 0: + 75 g	7,16 (7,16)	7,16 (7,16)
Cat. 1: 70 à 75	5,92 (5,92)	5,92 (5,92)
Cat. 2: 65 à 70	5,52 (5,62)	5,62 (5,73)
Cat. 3: 60 à 65	5,09 (5,24)	5,19 (5,34)
Cat. 4: 55 à 60	4,71 (4,87)	4,86 (5,01)
Cat. 5: 50 à 55	4,46 (4,55)	4,58 (4,65)
Cat. 6: 45 à 50	4,14 (4,22)	4,02 (4,02)
Cat. 7: - 45	3,70 (3,90)	3,55 (3,55)
Prix négoce		
XL + 73 g	7,66(7,66)	7,66 (7,66)
L + 63-73 g	6,02 (6,12)	6,12 (6,23)
M + 53-63 g	5,21 (5,37)	5,36 (5,51)
S - 53 g	4,44 (4,52)	4,32 (4,32)

Oeufs de poules élevées au sol

Prix producteurs	**blancs**	**bruns**
Cat. 0: + 75 g	9,12 (10,09)	7,16 (10,70)
Cat. 1: 70 à 75	7,88 (8,85)	5,92 (8,97)
Cat. 2: 65 à 70	7,53 (8,50)	5,62 (8,60)
Cat. 3: 60 à 65	7,17 (8,12)	5,19 (8,19)
Cat. 4: 55 à 60	6,74 (7,59)	4,86(7,60)
Cat. 5: 50 à 55	6,14 (6,67)	4,58 (6,55)
Cat. 6: 45 à 50	5,53 (5,78)	4,02 (5,55)
Cat. 7: - 45	4,25 (4,45)	3,55 (4,20)
Prix négoce		
XL + 73 g	9,62 (10,59)	9,74 (10,71)
L + 63-73 g	8,03 (9,00)	8,13 (9,10)
M + 53-63 g	7,24 (8,09)	7,28 (8,10)
S - 53 g	5,83 (6,08)	5,79 (5,85)

VEGETAUX

BRUXELLES

Sem. du 9 au 15 avril 09
(Prix livr. usine €/tonne)

Blé panifiable	129,00	(129,00)
Blé fourrager	127,00	(127,00)
Escourgeon fourr	113,00	(113,00)
Triticale	126,00	(126,00)

SYNAGRA

28/04/09
(Prix culture en €/tonne)

Prix des céréales payés aux producteurs, communiqués par l'association des négociants en céréales. Prix purement indicatifs susceptibles d'importantes variations régionales.
Ces prix sont adaptés plusieurs fois par semaine.

Blé fourrager	108,50	(105,50)
Blé meunier (1)	110,50	(107,50)
Escourgeon fourr	92,50	(91,00)
Maïs indigène	116,50	(113,00)
Maïs humide	63,00	(60,50)
(+/-€/T/32% humidité)	3,00	(3,00)

(1) protéines: 12 - Zeleny: 35 - Hagberg: 220

MATIERES PREMIERES ALIMENTATION BETAIL

15/04/09

Prix par 1000kg en vrac hors TVA, départ négoce

Pulpes sèches bett. 8mm Fr	135	(137)
Luzerne 18% pellets 6mm Fr	158	(158)
Tourteau Tournesol 28% Arg	142	(142)
Tourteau colza 34% Belg	218	(215)
Tourteau soja 43% Arg	340	(328)
Tourteau soja 44% Holl	331	(320)
Tourteau soja 48% OGM contrôlé Brés	369	(353)
Tourteau soja 49% Belg	353	(341)
Tourteau lin 40% Belg	298	(303)
Glutenfeed maïs 22% EU	152	(153)
Manioc Thaïlande	140	(145)
Mélasse cannes	185	(185)

CHICAGO

21/04/2009

1ère col.: en cents/boisseau pour les céréales (1 boisseau = 27,2 kg en froment; 25,4 kg en maïs) et en $/907 kg pour le tourteau de soja; 2ème col.: en €/Tonne; 3ème col.: prix de la semaine précédente en euros.

Froment	510,00	144,60	(144,36)
Maïs	374,00	113,95	(117,00)
Tourteau Soja	325,30	277,35	(262,67)

INTERNATIONAL - OLÉAGINEUX

2/04/2009

Cours des graines oléagineuses et tourteaux sur les marchés mondiaux, en $/tonne.

Soja		
Graines U.S. Cif. Rotterdam:	393	(390)
Graines Arg. Cif. Rotterdam:	390	(387)
Pellets 44,46% Arg. Cif. Rotterd.:	347	(346)
Pellets 48% Brésil Cif.Rotterdam:	349	(348)
Colza		
Graines Europe "00" Cif. Hamb:	363	(372)
Tourteaux 34% Fob Hambourg:	212	(215)
Lin		
Graines Canada Cif. Europe:	455	(455)
Tourteaux 36% Allemagne:	330	(330)

POMMES DE TERRE

21/04/2009
euro/100kg HTVA

Bintje: Le marché est ferme, avec du commerce actif pour chargement immédiat mais aussi de nombreuses ventes sur le court terme (mai, juin, début juillet) à des prix largement plus élevés que les prix actuels. Les expéditions / exportations se poursuivent principalement vers l'Espagne (où la pluie dans le sud empêche les arrachages) et secondairement vers l'Est (Roumanie, Bulgarie, d'abord servies par le négoce allemand et autrichien, ensuite par le Bénélux). Les stocks plus bas que l'an passé à la même période, l'export, le fait que les producteurs sont occupés dans les champs et la spéculation font monter les cours.
Les prix se situent entre 8,00 et 8,50 € /100 kg pour le 35 mm +, fritable, livraison immédiate, hors TVA.

Generalversammlung der **Molkereigenossenschaft** Büllingen – **St. Vith** (MGBS)

Angesichts der am gleichen Tag gelaufenen Bauerndemo in Verviers am 15 April, hatte wohl keiner damit gerechnet, dass der Saal Charlemagne in Henri Chapelle nun doch noch bis fast auf den letzten Platz besetzt sein würde.

Constanze Göbel-Zehrt & Hans Müllens

Der Verwaltungsratsvorsitzende der MGBS **Erwin Murges** begrüßte die Landwirte und besonders die neuen Mitglieder. Er sagte, dass sie eine gute Entscheidung getroffen hätten, sich der Genossenschaft anzuschließen.

Erwin Murges begann den offiziellen Teil mit dem Verlesen des Vorjahresprotokolls vom 17.4.2008. Der Vizepräsident der MGBS **Marcel Thomsin** verlas den Bericht des Verwaltungsrates der MGBS.

Der Buchhalter und Steuerberater **René Hartmann** und der Betriebsrevisor **Helmut Thissen** stellten die Zahlen der MGBS des Geschäftsjahres 2008 vor. Die MGBS hat einen Umsatzzuwachs durch höhere Lieferungen gegenüber dem Vorjahr im Geschäftsjahr 2008 erreicht und schließt mit einem Plus von knapp 26.000 Euro ab. Durch die Aufnahme neuer Mitglieder zum Mitgliederstamm zählt die MGBS mittlerweile 339 Genossenschaftler. Unter anderem wirkte sich dieser Zuwachs positiv auf das Liefervolumen aus; es wurde möglich, in 2008 16 Mio. Liter Milch mehr zu liefern. Die Gesamtmilchmenge beläuft sich auf 119 361 196 Liter mit einem Fettgehalt von 42,48%. Ausgaben von 32.000 Euro wurden durch Rückzahlungen der Einlagen an ausscheidende Mitglieder getätigt. Die Bilanz zum 31.12.2008 entspricht den gesetzlichen Vorgaben.

Entlastung des Vorstands

Der Betriebsrevisor Helmut Thissen – er übergibt sein Amt aus Altersgründen an Herrn Kohnen - bedankte sich für die jahrelange gute Zusammenarbeit bei den Verantwortlichen der MGBS. Besonders hob Helmut Thissen die stets korrekten Kontakte hervor und hoffte, dass sein Nachfolger die Erwartungen erfüllen und zur Zufriedenheit aller arbeiten werde.

Fischer-Boel soll gehen

Erwin Murges leitete durch die Versammlung und prognostizierte zwischen den Tagesordnungspunkten den Anwesenden ein düsteres Szenario für die Milchwirtschaft. Es stellte sich heraus, dass die EU-Prognosen zur positiven Entwicklung des Weltmarktes nichts als Luftschlösser gewesen seien. Heute müssen wir alle gemeinsam durch die Hölle, da der Markt nun doch nicht alles schluckt.

Er betonte ausdrücklich, dass die EU Kommissarin Marian Fischer-Boel nach den Europawahlen ihren Hut nehmen müsse. Murges stellte die Kommissarin auf eine Stufe mit George Bush. Fischer-Boel agiere für die EU-Agrarpolitik ebenso vernichtend, wie es George Bush für die USA und die Welt tat. Diese Frau sei eine Katastrophe.

Erwartete Demonstration

Auf Grund der am nächsten Tag erwarteten Demonstration vor den Toren der MUH in Pronsfeld wurde der Ablauf der Tagesordnung kurz geändert und das Wort ging an **Rainer Sievers den Geschäftsführer der MUH.** Zur Marktentwicklung sagte er den Landwirten, dass sich in den letzten vier Wochen seit der von ihm vor vier Wochen durchgeführten Informationsversammlung nichts Gravierendes geändert habe. Er könne den derzeit laufenden Kontraktverhandlungen nicht vorgreifen und wolle dies auch nicht. Der Export stottere und im internationalen Wettbewerb sei der Markt intensiver geworden. Die Ursachen hierfür sind unter anderem, dass die USA verstärkt exportorientiert agiere und Neuseeland mit seinen Halbfertigprodukten zusätzlich in die Märkte dränge. Die momentane Ausgangslage sei alles andere als gut, aber er wolle sich nicht in Spekulationen ergehen, sagte Sievers hierzu.

Andererseits sei die Absatzposition der MUH in den Monaten Februar und März als sehr gut zu werten. Bliebe diese Entwicklung bestehen, so könne man mit dem April genauso zufrieden sein. Die MUH hat für Südosteuropa Sonderaufträge erhalten, die auf Grund der Zuverlässigkeit und der hohen Qualitätsnormen zustande kamen. Zusätzlich verfüge die MUH über eine exzellente Logistik, welche in dieser Zeit ein unbedingtes Muss sei. Dadurch sei die MUH in der Lage, flexibel auf die Kundenwünsche einzugehen. Leider fehle uns aber ein Ventil, wo wir weitere Milch, beispielsweise in Europa, verkaufen könnten.

Für den Sommer 2009 möchte er keine Prognose abgeben. Leider habe er keinen Zauberstab, könne die Probleme nicht wegbeamen. Hier werden wir uns wohl durchquälen müssen, so der Geschäftsführer der MUH.

Zum Abschluss seiner Rede bedankte er sich seinerseits bei Helmut Thissen für die sehr gute, über viele Jahre andauernde und vertrauensvolle Zusammenarbeit. Auch wenn man nicht immer einer Meinung gewesen sei, so fand man doch immer wieder einen Konsens, der sich in einer ausnehmend guten Zusammenarbeit widerspiegelte.

Gastredner

Emile Piraux referierte als Direktor des Milchkomitees Battice über deren Aufgaben und Serviceleistungen für die Landwirte. In seinem Referat erklärte er die Bewertung der unterschiedlichen Qualitätsresultate und die Prozedur um den Hemmstofftest, um nur einige zu benennen.

Der Leiter des technischen Dienstes des Milchkomitees Battice, Thierry Jadoul, erklärte ausführlich die Auswirkungen optimaler Einstellung von Melkmaschinen auf das Melken und die Milchmenge. Er stellte die Güte der Arbeit des Melkers im Verhältnis zum Resultat des Melkens dar. Besondere Schwerpunkte seiner Präsentation galten der Eutergesundheit, dem Milchfluss und dem Zellgehalt.

Lucien **Royen**, ein langjähriges **FWA** Mitglied, wurde **verabschiedet**

Die FWA ehrte Lucien Royen am 20.03.09 und lud hierzu 160 Gäste nach Henri Chapelle in den Saal Charlemagne ein. Lucien Royen ist über viele Jahre hinweg ein stark engagierter Mitarbeiter im Dienste der FWA gewesen und mittlerweile befindet er sich im wohlverdienten Ruhestand.

Constanze Göbel-Zehrt & Hans Müllens

Lucien Royen ist seit 1979 in der FWA, ehemals UPA – UDEF, tätig. Er war während seiner aktiven Zeit so zu sagen ein „Hans Dampf in allen Gassen" und engagierte sich gewöhnlich nicht nur innerhalb eines Amtes. Begonnen hatte alles im Jahr 1979. Er fungierte bis 2000 als Lokalpräsident der FWA von Herve-Aubel. Dieser Aufgabe widmete er sich immerhin 21 Jahre lang. Von 2001 bis 2004 war er Kantonalpräsident der FWA. Noch zu Zeiten der UPA-UDEF war er Präsident der Interkantonale. Dieses verantwortungsvolle Amt füllte er von 1886 bis 2000 aus. Es folgten die Jahre als Regionalpräsident der FWA von 2001 bis 2008. Gleichzeitig war er von 1984 bis 2004 als Präsident der Milchkommission tätig.

Seine Berufskollegen begegnen ihm mit allergrößten Respekt. Er ist bei ihnen bekannt, beliebt und geachtet. Er gilt als ausgezeichneter Kenner von Gesetzestexten, von Verordnungen und Bestimmungen. Er kennt sich in der Milchquotenreglung, den Betriebs- und Umweltgenehmigungen, den Hygienevorschriften, den Agrarinvestitionen, in der Schweinezucht und -mast und vielem mehr bestens aus. Sein Wissen stellte er stets in den Dienst der FWA; er unterstützte die Landwirte bei der Lösung ihrer Probleme, beispielsweise mit den Behörden. Oft verhandelte er für die Mitglieder der FWA unzählige Dossiers unter schwierigsten Umständen.

Als Mensch und Kollege ist er ein „bis ins Knochenmark" überzeugter Gewerkschafter und bezeichnet die FWA sogar als seine zweite Familie. Den Sitz der FWA in Gembloux nennt er liebevoll das Haus der Landwirtschaft. Regelmäßig informierte er die Landwirte umfassend durch Veröffentlichungen im Plein Champ. Diese unterschrieb er gerne mit den Worten „votre serviteur" (Ihr/Euer Diener).

Dankesrede...

Lucien Royen hielt während der Veranstaltung eine Dankesrede. Während dieser Rede galt sein besonderer Dank der Ministerin Sabine Laruelle, zuständig für kleine und mittelständige Unternehmen, Selbständige, Landwirtschaft und Wissenschaftspolitik; dem Staatssekretär für Haushalts- und Familienpolitik, Melchior Wathelet Junior und dem ehemaligen wallonischen Landwirtschaftsminister und jetzigen Präsidenten des wallonischen Parlamentes José Happart.

Weiter bedankte er sich bei den Vertretern der FWA Jean-Pierre Champagne, René Ladouce, Yvan Hayez, Yves Somville und André

Gohy, die über viele Jahre seine Weggefährten waren, für die sehr gute Zusammenarbeit. Ganz besonders bedankte er sich bei seiner Frau und seiner Familie. Ohne sie und deren Rückhalt hätte er seine Aufgaben in der FWA nicht in dieser Form wahrnehmen können.

Nun sei es an der Zeit, dass er sein besonders Augenmerk auf seine Familie legt. Auf die freie Zeit mit seiner Frau und seinen Kindern und Enkelkindern freue er sich bereits jetzt. Das Ausscheiden aus dem Berufsverband ist für ihn eine normale Entwicklung und ermöglicht es jüngeren Berufskollegen sich verstärkt einzubringen.

Auch wir wünschen Lucien Royen an dieser Stelle alles Gute.

SOS der Milchbauern - Demo in Verviers

Die Milchpreise sind im Keller, keiner kann voraussagen, wie der Markt sich entwickeln wird, und die Existenzen der Landwirte sind mehr denn je bedroht. Dies sind Hauptgründe, warum sich die Bauern erneut zusammenschlossen, um für eine zu mindest kostendeckende Bezahlung ihrer Arbeit zu demonstrieren.

Constanze Göbel-Zehrt & Hans Müllens

Mit dem dramatischen Preisverfall im Milchpreissektor kann keiner einverstanden sein. Die Landwirte riefen eine Sternfahrt aus und fanden sich am 15. April 2009 mit zirka 500 Traktoren in Verviers ein, um Ihren Unmut kund zutun. Sie alle, seien sie aus dem Herverland oder aus der Gegend um Malmedy angereist, fuhren mit ihren Maschinen gegen 11.00 Uhr vor dem Rathaus vor.

Das Ziel der Landwirte ist es, auf ihre unhaltbare Situation aufmerksam zu machen, sich bei den Politikern Gehör zu verschaffen und sie aufzufordern, sich stärker und effizienter für die Landwirtschaft einzusetzen.

Ihr Hauptanliegen sei, dass der Milchpreis sich derart im freien Fall nach unten bewegt, so dass es einem schwindelig werden könne. Die Bauern wollen nicht reich werden, sie wollen kostendeckend produzieren und für ihre Leistung angemessen entlohnt werden. Heute ist es jedoch so, dass sie nicht nur um ihre Höfe bangen, nein auch um die Existenz ihrer Familien. Die Lage ist zum verzweifeln.

Auf einem Weg hin zu einer Marktwirtschaft, in der es nicht einmal sicher sein wird, dass selbst die großen Milchviehbetriebe überleben können, haben die kleinen und mittleren Landwirtschaftsbetriebe keine Spielräume mehr. Mit den durch die EU vorgegebenen Quotenerhöhungen, mit dem festen Ziel der Abschaffung der Milchquoten, stehen die Landwirte einer unbeweglichen EU-Politik hilflos gegenüber. Besonders hervorzuheben in der augenblicklichen Situation ist es, auf die Entwicklung des ländlichen Raumes in den Jahren 2007 bis 2013 zu achten.

Hierzu veröffentlicht die EU („Capacity Building Seminar for national networks", 30-31 March 2009, Brussels): *„Die Europäische Union führt eine aktive Politik zur Entwicklung des ländlichen Raums, um für unsere ländlichen Räume und seine Bewohner Ziele von Wert zu verwirklichen."*

Bei einem Milchpreisverfall, bei dem sich der Preis momentan bei sogar unter 20 Cent pro Liter eingependelt hat, was einer Verringerung von fast 50% gegenüber des Vorjahres gleichkommt, wirkt das Lesen dieser Aussage wie blanker Hohn.

Vertretender politischen Parteien

Während der Demo wurden Vertreter der FWA, der FJA und der UAW vom Bürgermeister der Stadt Verviers, Claude Desama, und anderen Abgeordneten empfangen.

versetzt werden, vor der EU mit einer Stimme zu stimmen. Für Milchpreiskontrollen sprach sich Monika Dethier-Neumann aus. Sie sieht darin eine Möglichkeit einen annähernd fairen Milchpreis zu erlangen. Marc Elsen sagte, dass diese Demonstration eine Botschaft an die gesamte Bevölkerung sei und dass die Bauern recht haben, sich gegen die Preisverfälle in der Landwirtschaft zu wehren.

Die Landwirte werden nicht still halten und sich in ihr Schicksal ergeben. Es wurden mögliche weitere Demonstrationen angekündigt.

Ihre FWA Ansprechpartner für Ostbelgien

André LEDUR
steht den deutschsprachigen Landwirten als Ansprechpartner zur Verfügung
Tel 080/678.219
GSM 0478/405.585

sowie
Hans (Jean-Marie) MÜLLENS
Montzener Strasse 172
4710 LONTZEN
Tel/Fax 087/784.937

Einzelstaatliche Strategien für die der Koexistenz gentechnisch veränderter, konventioneller und ökologischer Kulturen

Die Mitgliedstaaten sind in den letzten Jahren bei der Ausarbeitung von Rechtsvorschriften zur Koexistenz ein gutes Stück vorangekommen. Parallel zur Entwicklung des Rechtsrahmens erfolgte eine moderate Ausweitung der GVO-Anbaufläche. Derzeit spricht nichts dafür, von dem auf dem Subsidiaritätsprinzip basierenden Koexistenzkonzept abzuweichen.

Die Kommission wird weiterhin mit den Mitgliedstaaten und Interessenträgern Empfehlungen für kulturspezifische technische Trennungsmaßnahmen ausarbeiten. Dies sind die wesentlichen Schlussfolgerungen des heute veröffentlichten zweiten Berichts der Europäischen Kommission über die Koexistenz von GVO-Kulturen mit dem konventionellen und dem ökologischen Landbau.

15 Mitgliedstaaten haben Koexistenzvorschriften erlassen, das sind elf mehr als im Jahr 2006, als der erste Bericht über die Koexistenz veröffentlicht wurde. Drei weitere Mitgliedstaaten haben der Kommission Entwürfe von Rechtsvorschriften übermittelt.

Die Koexistenzkonzepte der Mitgliedstaaten weichen in Bezug auf die Verwaltungsverfahren und die technischen Spezifikationen der Trennungsmaßnahmen voneinander ab. Diese Unterschiede spiegeln die regionalen Unterschiede bei den agronomischen, klimatischen und anderen Faktoren wider, die für die Wahrscheinlichkeit einer GVO-Vermischung mit anderen Kulturen entscheidend sind. Um die Effizienz einzelstaatlicher Koexistenzmaßnahmen weiter zu verbessern, erstellt das von der Kommission eingerichtete Europäische Büro für Koexistenz (ECoB) in Zusammenarbeit mit den Mitgliedstaaten kulturspezifische Dokumente über bewährte Praktiken.

Die Kommission ist davon überzeugt, dass das auf dem Subsidiaritätsprinzip basierende Koexistenzkonzept die richtige Entscheidung war und eine weitere Harmonisierung in diesem Bereich nicht erforderlich ist. Sie wird ihre Anstrengungen verstärken, um die Zusammenarbeit zwischen den Mitgliedstaaten zu erleichtern und einen wissenschaftsbasierten, praktischen Ansatz für Trennungsmaßnahmen zu fördern. Im Jahr 2011 wird die Kommission über die Fortschritte berichten und dabei auch eine aktualisierte Übersicht über die Ausarbeitung und Durchführung von einzelstaatlichen Koexistenzmaßnahmen geben.

Hintergrund

Maßnahmen zur Gewährleistung der Koexistenz von GVO-Kulturen mit dem konventionellen und dem ökologischen Landbau bieten Verbrauchern und Erzeugern Entscheidungsfreiheit und ermöglichen es somit, individuelle Präferenzen und wirtschaftliche Chancen miteinander in Einklang zu bringen. Während die ökologischen und gesundheitlichen Aspekte des Anbaus von GVO-Kulturen im Vorfeld während des Zulassungsverfahrens behandelt werden, liegt der Schwerpunkt der Koexistenzmaßnahmen auf den wirtschaftlichen Auswirkungen.

Die im Rahmen der Koexistenzvorschriften angewendeten Trennungsmaßnahmen ermöglichen den Anbau von GVO-Kulturen und schützen zugleich die Erzeuger von Nicht-GVO-Kulturen vor den negativen wirtschaftlichen Auswirkungen einer unbeabsichtigten Vermischung ihrer Kulturen mit GVO. Gemäß der Empfehlung der Kommission von 2003 sind Koexistenzmaßnahmen wissenschaftsbasiert und verhältnismäßig und dürfen den Anbau von GVO-Kulturen nicht generell verbieten.

In der EU wurden im Vergleich mit anderen Regionen der Welt bislang nur äußerst begrenzte Erfahrungen mit dem Anbau von GVO-Kulturen gewonnen. Die einzige in der EU derzeit angebaute GVO-Kultur ist ein gegen bestimmte Lepidopteren resistenter Genmais. Im Jahr 2008 wurde in der Tschechischen Republik, Deutschland, Spanien, Portugal, Rumänien und der Slowakei Genmais auf einer Fläche von rund 100 000 ha angebaut, was 1,2 % der gesamten Maisanbaufläche in der EU entspricht.

FEDERATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE (FWA)

MARDI 12 MAI

SR WAREMME: Débat avec les politiques autour de notre agriculture : Isabelle Durant, Caroline Cassart, Marc Tarabella ainsi qu'un représentant du cdH. «Quelles positions pour l'agriculture ? versus Quelles sont nos attentes ?»à 20h à l'IPES de Waremme. Organisé par la FWA, la FJA et l'UAW.

FÉDÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS (FJA)

JEUDI 30 AVRIL

FJA SOIGNIES: Méga Soif Party chez M.et Mme Petre, rue A. Roger 21 à 7070 Mignault. (voir encart)

VENDREDI 1 MAI

FJA ATH-FLOBECQ: Soirée mini-jupe à l'Aquarium de Leuze. Sono aquarium.

FJA TOURNAI 2: 80&90's Years Party avec DJ Agi de la Pergola.

SAMEDI 2 MAI

FJA TOURNAI 2: Soirée: Délire SPJAI Act XIII Djs Djoul et Fragmax aux commandes!

FJA SENEFFE: Soirée 90's night chez M. et Mme Capelle à Gouy-lez-Piéton. (voir encart)

DIMANCHE 3 MAI

FJA TOURNAI 2: Rallye Tracteurs (infos et inscr.: Maxime 0498/35.27.63) – Dîner campagnard – épreuve mini-grue et tournoi de pétanque (infos et inscr.: Anne-So: 0499/16.21.38)

FJA BEAURAING: Barbecue dès 12h00 en collaboration avec la Boucherie de la Ferme (Pondrôme), rue de l'Esclaye à Pondrôme. (voir encart)

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 MAI

FJA WPJ: Traditionnel week-end Champêtre chez Jean-François et Olivier Delaby, rue du Fraignat 60 à 1325 Corroy-le-Grand. (voir encart)

VENDREDI 08 MAI

FJA BLEGNY: Deux soirées de formation sur les maladies des vaches laitières les vendredi 8 et 15 mai. Par M. Demonty, vétérinaire. Pour 19h30 à la Maison des Eleveurs de Herve.

SAMEDI 9 MAI

FJA CINEY: Soirée I love the 90's à la salle Ensemble de Maffe. (voir encart)

DIMANCHE 10 MAI

FJA LEUZE: Concours de Meilleur Juge en race BBB au centre éducatif Saint-Pierre, Tour Saint-Pierre 11 à 7900 Leuze-en-Hainaut. Inscriptions dès 14h.

FJA EGHEZEE: Concours de Meilleur Juge en race BBB chez M. et Mme Jules Thirion-Cuvelier, rue du Trieux 47 à Liernu.

MARDI 12 MAI

FJA PROVINCE DE LIEGE : Débat avec les politiques autour de notre agriculture : Isabelle Durant, Caroline Cassart, Marc Tarabella ainsi qu'un représentant du cdH. «Quelles positions pour l'agriculture ? Quelles sont nos attentes ?»à 20h à l'IPES de Waremme. Organisé par la FWA, la FJA et l'UAW.

DIMANCHE 31 MAI

FJA MERBES-BINCHE: Foire agricole et concours chevaux de trait; mouton Texel et BBB. Diverses animations, produits de terroir… à Bienne-lez-Happart

UNION DES AGRICULTRICES WALLONNES (UAW)

JEUDI 30 AVRIL

UAW NIVELLES GENAPPE: 13h30 à BUZET aux serres Pussemier, chée de Nivelles 626 B – décoration florale, composition d'une jardinière! prévoyez votre jardinière. Rens G Dumonceau 0497/628.795.

VENDREDI 1ER MAI

UAW FLEURUS: 13h rendez-vous à LASNES devant l'entrée de l'Abbaye des Aywiers 'Visite guidée de la foire aux plantes', dans le cadre du cours d'aménagement des abords de ferme PAF 8 euros – renseignements et inscriptions M Lambillon 0497/577.132.

SAMEDI 2 MAI

UAW SENEFFE FONTAINE L'EVÊQUE FLEURUS: Départ 6h de NIVELLES (shopping) – Voyage à Paris (tour de ville, bateau sur la Seine, Montmarte, tour Eiffel. PAF 30euros/adultes et 25euros/enfants – réservation chez M- Ch Detroz 067/877.160 ou I Kairet 0473/862.286 et paiement cpte 732-6374239-32.

MARDI 5 MAI

UAW MOUSCRON CELLES ESTAMPUIS MONT DE L'ENCLUS PECQ: 20H00 à DOTTIGNIES, Ferme des jeunes. 'Comment gagner du temps grâce aux logiciels agricoles?' par Ph. Holvoet.

VENDREDI 8 MAI

UAW ENGHIEN LENS SILLY JURBISE: 19h30 à LOMBISE salle communale, rue Daras. 'Art floral: Fête des mères'. Se munir d'un sécateur, sac poubelle, 1 loque et 1 élastique. Inscription obligatoire chez Greta 0474/488.338, Magda Vos 068/454.184, + PAF.15euros Memb et 17euros Non M

MARDI 12 MAI

UAW JODOIGNE: ! activité reportée au jeudi 14 mai

UAW + FJA + FWA: PROVINCE DE LIEGE 20h à WAREMME à l'IPES – débat avec les représentants politiques autour de notre agriculture.

JEUDI 14 MAI

UAW MONT ST-GUIBERT PERWEZ WAVRE: 13h30 à MONT ST GT à la maison de village : «Si l'Orne nous était conté».

UAW JODOIGNE BEAUVECHAIN: 13h30 à THOREMBAIS ST TROND à la jardinerie Jaumotte (sortie autoroute), aménagement et mise en valeur des cours de ferme, par Alice Jaumotte. Inscription chez C Mauen 010 86 69 78 ou M G Decoster 010 81 24 02.

UAW PROVINCE DU LUXEMBOURG: La section de La Roche invite les autres sections UAW. 9h45 rendez-vous à LA ROCHE EN ARDENNE au pied du château – visite guidée du château – 11h15 découverte du terroir et des grès de La Roche – 12h15 Dîner – 14h30 visite du «foie gras de Floumont». PAF 30 euros. Inscription 0496 22 63 39.

UAW GEMBLOUX NAMUR NORD FOSSES: Excursion dans la région d'Enghien Leuze-en-Hainaut et Tournai. Départ 7H30 fosses (parking GB) – 8H00 Spy (régie des routes). Retour prévu vers 21H30. Visite du Parc d'Enghien, de la firme Lutosa à Leuze et temps libre à Tournai et souper. PAF: 50 euros (car, visites, 2 repas compris sauf les boissons). Paiement sur le compte 103-0121424-45 . Inscription chez Véronique Brahy pour le 09 mai au plus tard: 071/713819 ou 0473/970116. ! N'oubliez pas votre carte d'identité!

LUNDI 18 MAI

UAW BASTOGNE + LIBRAMONT: 7h rendez-vous à BASTOGNE – place Merceny - voyage à Dadysel : grande surface de plantes/fleurs. PAF 18euros à payer sur le cpte 104-3280277-75 avec mention : dadysel, nom, prénom. Inscription au plus vite chez Monique Pierlot 061/688.362.

DIVERS

VENDREDI 1 MAI

DOTTIGNIES (MOUSCRON):à partir de 8h à la Ferme De Wulf, rue de l'Espieres, 84 (sous chapiteau), 17ème concours du boeuf gras de la race Blanc-Bleu belge. Un repas blanc-bleu sera servi (Steak-

La FJA de la WPJ
A le plaisir de vous convier à son
Tradtionnel Week-end Champêtre
Les 2 et 3 mai 2009
Chez Jean-François et Olivier Delaby
Rue du Fraignat 60, 1325 Corroy-le-Grand (Vieusart)
Programme du week-end :
Samedi 2 mai 2009
Brabecue dès 19h : apéro-barbecue-frites ou assiette campagnarde (adultes : 12,50 euros – enfants : 6 euros)
Ambiance musicale assurée par Watt' Sound
Dimanche 3 mai 2009
Dès 14 : concours de couyon, tournoi de pétanque, ballade en calèche, château gonflable et parcours didactique pour les enfants
Dès 19h : début des inscriptions aux CMJ et CMA
Dès 21h30 : Soirée de clôture animée par Watt' Sound et remise des prix
Parcours fléché à partir de la sortie 9 de la E411
Renseignements et réservations :
Page Thibaut : 0495/43.30.04 et Decoster Xavier : 0494/87.56.99

La FJA de Beauraing
Vous invite
Dimanche 3 mai 09
Pour un
Barbecue dès 12h00
Organisé en collaboration avec la Boucherie de la Ferme (Pondrôme)
Animations : Exposition de bétail de la Boucherie de la Ferme, concours d'estimation de poids (lot offert par la Boucherie de la Ferme), château gonflable, concours pour enfants.
Menu 15 euros : apéritif offert par la Boucherie de la Ferme – steak BBB grillé – crudités – Dessert
Pain saucisse : 2,50 euros et Boisson : 1,25 euros
Réservations pour le 29 avril chez Gilles Dardenne (0479/95.33.95) ou à la Boucherie de la Ferme (082/714.095 ou 0479/83.62.70)
Adresse du jour : rue d'Esclaye à Pondrôme (parcours fléché à partir du centre de Pondrôme)
Le comité décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident

Les sections locales de Fexhe-Hollogne, Waremme, Hannut et Verlaine
de la FWA, La FJA Province de Liège et l'UAW Province de Liège
organisent un…
DEBAT
AGRO-POLITIQUE
le 12 mai
à l'IPES de Waremme
Accueil à 19h30
Débat dès 20h
Quelles propositions pour l'agriculture ?
Par Isabelle Durant, Ecolo • Caroline Cassart, MR
Francis Dejon du cdH • Marc Tarabella, PS
»VERSUS«
Quelles sont nos attentes ?
Débat ouvert sur les attentes des agriculteurs
Modéré par Yves Somville de la FWA
Avec réponses des quatre partis francophones

La FJA de Seneffe
Vous invite à sa
Soirée 90's night
Samedi 2 mai 2009
Chez Monsieur et Madame Capelle (Michel et Yolande)
Rue du Chauffour 233 à 6181 Gouy-lez-Piéton
www.soireefja.be

La FJA de Soignies
Vous invite à sa
Méga Soif Party
Jeudi 30 avril 2009
Chez Monsieur et Madame Petre
Rue A. Roger 21 à 7070 Mignault

La FJA de Ciney
Vous invite à sa
Soirée I love the 90's
Samedi 9 mai 2009
A la salle Ensemble à Maffe
Ambiance assurée par la sono DAX
Le comité décilne toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident

AGENDA

Frites-Sauces-Crudités). Renseignements et inscriptions: Derzelle Jean, 0473/522 829; Schoore M., 0476/531 769.

DIMANCHE 3 MAI

ORMEIGNIES: de 10h à 18 au Centre d'Essais Horticoles de Wallonie, Chemin des Serres 14, journée portes ouvertes. Visite de essais, stand didactique et présentation des services à la profession

MARDI 5 MAI

GHOY: à 14h, Ginintrau, 3, démonstration de taille fruitière mécanisée. Informations: Philippe Fontaine, 0475/672.820.

MERCREDI 6 MAI

NEUFVILLES: à 19h30, «Résultats de 15 ans de rencontres humanitaires avec les communautés indiennes du Chiapas» (Mexique) par Jean-François BAVAY. Salle du Centre Reine Fabiola à Neufvilles (SOIGNIES). 0476 43 94 45. Organisé par l'asbl «TERRES SOLIDAIRES»

DIMANCHE 31 MAI

BIENNE: Concours et foire. Les exposants et éleveurs BBB, chevaux de trait et moutons Texel intéressés de participer à la foire peuvent prendre contact avec Vincent Copenaut (0495/528571)

NOTAIRE

DOISCHE
(Gimnée, Niverlée, Matagne la Petite)

Etude de Maître Vincent DANDOY
Notaire à Mariembourg, Tél. 060/31.36.

A vendre de gré à gré, par offre à déposer en l'étude

TERRES, BOIS, PÂTURES et PRE

Sous Gimnée

1. Un ensemble de **terres** en lieu-dit « Chemin de Niverlée »
   3ha 17a 40ca - Section C n°s 50A et 55A ; en zone agricole
   Jouissance : occupé suivant bail à ferme par M. Berthe
2. Une parcelle de terrain en nature de **terre**, en lieu-dit « Grevelles »
   92a 58ca - Section C n°s 384A ; zone agricole
   Jouissance : occupé suivant bail à ferme par M. Berthe
3. Une parcelle de terrain en nature de **terre**, en lieu-dit « Soustrée »
   67a 97ca - Section A n°837B ; zone agricole
   Jouissance : occupé suivant bail à ferme par M. Soumoy Gérard
4. Un ensemble de **bois et pâture**, en lieux-dits « Alvaux » et « Elvaux »
   15a 36ca - Section A n°s 1017A et 1018D ; partie en zone d'habitat à caractère rural et partie en zone foréstière
   Jouissance : libre d'occupation
5. Un ensemble de **terres** en lieu-dit « Soustrée »
   4ha 94a 45ca - Section C n°s 700A; zone forestière d'intérêt paysager et partie en zone agricole et 694C ; zone agricole
   Jouissance : occupé suivant bail à ferme par M. Vandevoorde Laurent

Sous Niverlée

6. Une parcelle de terrain en nature de **terre**, en lieu-dit « Couture de Wahie » **2ha 56a 28ca.** Section A n°233 A; zone agricole
   Jouissance : occupé suivant bail à ferme par M. Scohy Bernard
7. Une parcelle de terrain en nature de **terre**, en lieu-dit « Devant le Mont »
   9a 40ca. Section B n°223C ; zone agricole
   Jouissance : occupé suivant bail à ferme
8. Une parcelle de terrain en nature de **terre**, en lieu-dit « Devant le Mont »
   61a 90ca. Section B n°228 A ; zone agricole
   Jouissance : occupé suivant bail à ferme

Sous Matagne-la-Petite

9. Un bois, en lieu-dit « Nierbonvay » **85a 30ca.** Section BA n°582 A; zone forestière. Jouissance : libre d'occupation
10. Une parcelle de terrain en nature de **pré**, en lieu-dit « Lausse Pouyette »
    29a 46ca. Section B n°583A ; zone agricole
    Jouissance : occupé suivant bail à ferme par M. Minet

CWATUPE et rens. en l'étude, 4 chaussée de Roly - Tél. : excl. au service immobilier de l'étude 060/31.36.41 - Fax : 060/31.28.84.
E-mail : vincent.dandoy@notaire.be - goossens.dandoy@skynet.be - www.immoweb.be - www.monterrain.be

SOUMAGNE (MELEN)

Etude de Maître Dominique VOISIN
Notaire à Soumagne – Tél. 04/377.11.31

FACULTE DE SURENCHERE
Le jeudi 23 avril 2009,
il a été adjugé sous condition suspensive d'absence de surenchère
pour le prix de 160.000 €, outre les frais

BÂTIMENTS DE FERME

avec cour, dépendances et jardin, rue Sonkeu, 27

Cadastrée S° D n°31 G et 33 F. Sup. : 875 m² - RC : 624 € - Libre d'occupation - Possibilité de réduction des droits d'enregistrement

Urbanisme : zone agricole

Visites : de 10 à 16 h le samedi 2/5 et le mercredi 6/5.

Article 1592 du code judiciaire : Toute personne a le droit de surenchérir pendant les quinze jours qui suivent l'adjudication. La surenchère ne peut être inférieure au dixième du prix principal de l'adjudication : toutefois elle ne peut être inférieure à 250 € et ne doit pas dépasser 6.200 €.

Composition et renseignements complémentaires en l'étude ou sur www.notmaison.be

ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE ASBL

Journée transfrontalière

99985895/1809 plc jht

Jeudi 14 mai 2009
dans le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut.

Les partenaires du projet Interreg « Accueil à la ferme en Région transfrontalière « (Accueil Champêtre en Wallonie, Novagri, Le Savoir Vert, Campagnes Vivantes, Pival, Wavi) vous proposent en partenariat cette journée de rencontre et d'échange.

Programme de la journée :

• **9h:** Accueil chez M. et Mme NICOLAS – rue de la Déroberie, 79 à Taintignies (Rumes) (B)– Tél. : 069/64.85.24 – Visite du gîte rural « Le Relais de Flines » (6/8 pers. – 3 épis) aménagé dans une ancienne grange.
Evaluation de la 1ère année de fonctionnement (fléchage à partir de la chaussée Tournai – Douai)

• **10h**: Accueil à la ferme laitière de M. et Mme VAN VEEN – rue de la Tuilerie 20 à Guignies (B) – GSM : 0472/70.78.57
Réflexions sur le projet de 2 chambres d'hôtes et 1 gîte.
Témoignages sur les économies d'énergie (isolation, panneaux photovoltaïques, chaudière à pellets de bois,…)

• **12h: Repas au Moulin de Croy – rue Marcel MAES 5 à Condé sur l'Escaut (F)**
Réservation obligatoire – participation 15 €
Présentation de l'association « Campagnes Vivantes » par Sandrine LECOFFRE

• **14h:** Visite de 2 gîtes en cours d'aménagement chez M. et Mme THOMAS – DEVILLERS – rue César Deswasmes à Hergnies. Ces propriétaires sont les premiers à bénéficier pour la région Nord d'un conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE). Une nouveauté pour accompagner les projets et favoriser un environnement de qualité. Avantages et contraites. Témoignages.

• **15h30:** Rencontre à la ferme pédagogique (production laitière) de M. et Mme BAESEN, rue Pasteur 115 à Quarouble (F). Deux nouveautés au programme pédagogique : épuration naturelle des eaux de laiterie par lagunage et la sensibilisation au tri des déchets.
Présentation des actions menées dans notre projet Interreg notamment sur la Sécurité à la ferme, la démarche qualité par le Savoir Vert.
Goûter (réservation indispensable : 5 €)

Réservation dès paiement au 103-0118804-47 pour le 8 mai
Inscription par mail à accueilchampetre@fwa.be

EMPLOI

CONTRÔLE ET CERTIFICATION
EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE
ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

OFFRE D'EMPLOI
Nous sommes à la recherche d'un collaborateur (M/F) pour la fonction de

CONTROLEUR/AUDITEUR
dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire pour la région de Neuchâteau.

PROFIL
Graduê en Agronomie.
Statut d'employé - temps plein.
Connaissance informatique (Word, Excel, Access).
Permis: type B.
Conditions: demandeur d'emploi (PFI via Forem).

ENVOI CV
Certisys sprl - A l'attention d'Anne PIRON, 85, avenue de l'Escrime - B-1150 Bruxelles - e-mail anne.piron@certisys.eu

www.certisys.eu anciennement Ecocert Belgium

CGTA
Ensemble Gérons l'Avenir
Centre de Gestion et de Technique Agricole de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Constitue une réserve de recrutement sur toute la Wallonie pour des postes de

conseillers de gestion

avec engagement pour la Province de Luxembourg

Profil souhaité:
- Proche du monde agricole
- Formation: - technique de qualification
- bachelier ou gradué en agriculture
- Autre formation agricole
- Contact aisé
- Disposer d'une voiture
- Travail à Gembloux et sur le terrain

Les prestations consistent notamment en la tenue de comptabilités de gestion dans les exploitations agricoles

Envoyez votre CV au plus tard pour le vendredi 8 mai 2009 à **CGTA** - Maryse Degreef 47 Chaussée de Namur 5030 Gembloux
Par **mail**: cgta@fwa.be - Par **fax:** 081 60 04 46

99985855/1809 plc jht

Agrigaume s.a.

engage *pour entrée immédiate :*

Un Ouvrier agricole

Très bonnes connaissances requises en mécanique, électricité, soudure
Temps plein • Région de Florenville

Contact pour renseignements : 061 21 76 38 • rh@veviba.be

99985894/1809 plc jht

Nous souhaitons renforcer notre équipe et engageons, pour entrée immédiate:

1 chef d'atelier et 1 mécanicien

pour des réparations et des révisions machines agricoles
(connaissances en électronique est un atout)

Nous vous proposons:
- *Un domaine intéressant et diversifié*
- *Une formation professionnelle approfondie*
- *Stabilité d'emploi*
- *Un salaire attrayant*

Pour tous renseignements, veuillez contactez le bureau au

THOMMEN-SCHWALL
Crombach, 74 • B-4784 ST.Vith
Fax: 080/22.62.38 • Tél.: 080/41.01.50
info@thommenschwall.com • www.thommenschwall.com

THOMMEN-SCHWALL

99985884/1809 plc jht

NitraWal

asbl active dans le conseil environnemental en agriculture recherche pour la province de Liège (basé à Huy)

UN(E) BACHELIER(E) EN AGRONOMIE

Votre fonction
Vous réaliserez des plans prévisionnels de fumure et dispenserez des conseils de fertilisation. Vous conseillerez les agriculteurs sur la gestion de l'azote de leur exploitation et sur la mise en conformité de leurs bâtiments de stockage des engrais de ferme. Vous dimensionnerez de nouvelles infrastructures ou adapterez des ouvrages existants Vous participerez à la rédaction de documents techniques à l'attention des agriculteurs, vous organiserez des journées de démonstrations et vous animerez des réunions d'information.

Votre profil
Profondément motivé(e) par la préservation de l'environnement, vous désirez concilier l'agriculture et la protection des ressources en eau. Titulaire d'un baccalauréat en agronomie, vous connaissez le monde agricole, vous êtes dynamique et vous appréciez le travail en équipe. Vous êtes à l'aise dans les contacts et vous avez de bonnes capacités rédactionnelles. Vous maîtrisez les logiciels Excel, Word et PowerPoint. Le permis de conduire et la possession d'un véhicule sont indispensables. Une expérience en rapport avec la fonction proposée est un atout.

Nous offrons
Un travail motivant, répondant à un enjeu de société ; un environnement de travail jeune et dynamique au sein d'une petite équipe ; une expérience enrichissante par ses nombreux contacts.
Un contrat temps plein à durée déterminée de 1 an avec possibilité de prolongation. Engagement à partir de juillet.

Pour poser votre candidature, envoyez lettre de motivation et CV à Nitrawal, 47 chaussée de Namur, 5030 Gembloux à l'attention de la Coordinatrice, avant le 15 juin 2009.

MATERIEL

A v. tracteurs International 45-120cv pièces d'occasion conces Case IH. Jo Smeets Moelingen. Tél. 0475/548.791 (2172)

A v. tapis Anbeco pr ttes arrach barreaux caoutchouc, tétines, pignons, galets, roul axiaux. Anbeco-Antoine Goossens-Tielt. Tél. 051/400.537 Fax 051/405.865 (030)

A v. salle de traite Westfalia 2x3 tandem; cornadis + barrières galva; paille foin préfané; pailleuse Euromark; ensilage de maïs 400T. Tél. 0486/420.958 (691)

A v. cse maladie moulin Albert prise de force; vis à grains 6m; nettoyeur haute pression triphasé; canadienne 3m; écrémeuse Melotte; bineuse 6 lignes, etc. Tél. 081/877.238 (776)

SCRL AGRIGNIA

9 rue J.B Joannes 4253 DARION
☎ 019/58 87 41 - 0475/28 36 49

Occasion

Benne MF 5 T avec cotés rabattables
Benne Vigneron 18T année 2004
Benne de camion 7T parfait état
Smaragd 5m repliable hydraulique
Big Steeno 3m - Vandergheynst 4m
Candiennes 5m50 et 6m hydraulique
Rotative Pegoraro 4m + relevage hydr.
Semoirs 3m 25 rgs Nodet, Roger, Pegoraro
Semoir 3m 29 rgs Hassia
Semoir pour minigraine Nodet MG200 8 rgs
Croskillette simple Roto Go
Croskillette Agrignia double articulée 2,50m
Andaineur Frandent RA350

Matériel neuf de stock

- Herses rotatives Frandent 5m repliable, 3m rouleau au choix, 1,50m rouleau gaufré
- Vibro 6m grosses dents 45x12, rouleau ou dents niveleuses
- Déchaumeurs Passe partout 5m et 6m, rouleau ou dents niveleuses
- Croskillettes ttes largeurs, 1 ou 2 rangées
- Egalsol 3 m rapide frontal

TOUT POUR LE TRAVAIL DU SOL

A v. bouleuse John Deere580 large ramasseur hacheur centre mou liage filet état impeccable. Tél. 0495/246.487 (751)

A v. tracteur Renault 75cv/14 avec chargeur frontal année 1986. Tél. 0492/556.272 ou 080/678.473 (755)

A v. Hölder A60 pour pièces; jeep Daihatsu pour rouler dans pâture ou pour pièces. Tél. 061/613.188 ou 0473/356.088 (758)

A v. machine à traire pour 40 vaches; écrémeuse et refroidisseur à lait lavage automatique 2000 pour le tout 1700 Eur part. Tél. 087/463.477 (768)

A v. and Kuhn 3,50m an 2000; ébous Bottin 4,20m; herse rot Lely nvlles dentes; char trisoc; plateau paille 10m; boul JD 550. Tt BE. Tél. 0475/447.752 (783)

AGRIMEERT Thirimont

DEUTZ FAHR

071/588.875 - 0495/160.458

Pöttinger, Landsberg, Devosagri, Total, Welger, Amazone, Macer

Occasions

- RENAULT Temis 630 4100 h - 2001
- DEUTZ Agrotron 90 2300h - 2005 avec chargeur T10
- DEUTZ 7807C 4x4 - 1984
- PRESSE Rivière Casalis RC8080
- HERSE Pöttinger LKR30 - 1998
  Eberhardt KE303 - 1999
  Perrugini Euroc ukn300 2002
  Rabewerk MKE300 - 1988
- VIBRO Kongskilde 4,5m 1980
- FAUCHEUSE Pöttinger Eurocat 275H - 2002
- PULVE Beyne 1500 L 1990
- MELANGEUSE Frasto 10m3 1996
- PICK-UP herbe Mengele 3m
- FAUCHEUSE de refus Devos Agri 2,8m neuve
- PRESSE Balle ronde Deutz GP510

A v. IH 955, 1255 XL passé au CT et immatriculé. Occatract. Tél. 0495/879.905 (781)

A v. Ford 2600; JD 2030 Les 2 dans un état impeccable et passés au CT. Occatract. Tél. 0495/879.905 (782)

A v. Fendt 515C relevage avant TBE; Massey Ferguson 6190 relevage avant TBE; Same Golden 85 2001 TBE; Fiat Golden 7066 BE; Kawasaki Mulle 1000 550cm3; faucheuse Krone Easy cut 3200cv; Quad Yamaha Grisly 600cm3 BE. Ets Wanson Frères. Tél. 081/513.066 ou 0477/639.356 (771)

A v. faucheuse Krone Easy Cut 360 état neuf; mélangeuse distributrice 12m3 Monovis horizontale bon état; faneuse Kuhn GRS25; faucheuse Kuhn GMD44 et GMD55; jumelage Molcon 5 branches avec jantes IH pneu 13.6.38. Ets Godart H Roisin. Tél. 0475/693.013 (772)

A v. bouleuse John Deere 540 liage ficelle élec; charrue Huard trisoc séc boulon 1m58. Libramont. Tél. 0472/358.510 (785)

A v. pirou; rem 6m; sem Vicon 800L; mel citerne; vibro; aplatis Albert; pre bac 600L; trac David Brow; ac chargeur. Tél. 061/288.607 (786)

A v. faucheuses Fahr 2m; PZ165, Kuhn 77 2,8m; faneuses Kuhn GF 7501 MH 7,5m; GF 5000h; combinée GRS 25; PZ Strela + Apolo; andaineurs Kuhn GA 300 3m; Lely Hibiscus 4,2m; centrifuge Vicon 400L; broyeur de refus VDG 2,2m; charrue Huard 5 socs. Jadoul Bruno Cocrou. Tél. 010/844.864 (787)

A v. rem 8m50 à paille + semi porte 8m; ton à eau 4300L sur roues; benne 13T; charrue 4 socs. Tél. 0476/365.368 (793)

A v. tract Ford; cages mise bas en galvanisé; barrières pr porcs en biomaîtrisée 6x5m + poteau à crique; 8x3m de rouleaux brasserie; chaîne alim pr poulets engraiss en BE Dejaegher 3x25m: bic baeke 3,40m; faneuse Niemeyer M320. Tél. 0495/624.679 (792)

A v. faucheuse Kuhn traînée 2m50 av cond; benne Vigneron 4T. Tél. 0495/320.955 (794)

A v. presse bal rond Gallignani 3200L larg ramass liage filet année 2000; 2 andaineurs Fella 4,50m. Tél. 080/880.049 (795)

A v. bouleuse Hesston 5700 état impeccable. Tél. 0495/255.301 (797)

A v. faucheuse Vicon 2m40 avec conditionneur bon état 2001; chariot 4 roues. Tél. 083/611.583 ou 0479/238.199 (798)

A v. faneuse andaineuse Strella 2 toupies + panier réglable; distributeur engrais 800kg Vicon pl inox. Tél. 071/560.980 (801)

MATERIEL (CHERCHE)

Cherche vieux tracteurs agricoles et ancêtres à retaper. Tél. 0485/104.904 (1198)

Cherche hangars Frisomat démontage rapide, bon prix, chargeurs téléscopiques. Tél. 0048/501.456.753 (2030)

Paie cash refroidisseurs à lait; pipeline Alfa Westfalia. Tél. 04/387.66.99 ou 0495/160.266 (659)

Cherche tonneau en inox (lait) 700L. Tél. 0472/209.608 (784)

Cherche documents pour les tracteurs des années '50; aussi pour Willys. Tél. 0485/104.904 (789)

Tract Ford tts séries, MF séries 100 et 200, Fiat 65-66 à 80-66, 115-90 à 180-90, Deutz 6806, 6807, 7206, 7207; mois-bat New Holland 1540 à 1550 S, 8070: tractopelles MF 50B + HX, Case 580; pelles Poclain et Hitachi; bull Volvo et Cat. (aussi en panne ou brûlé). Tél. 011/37.60.73.-0496/38.72.22. (1490a)

BOVINS

A v. taureau Pie Rouge et Blanc Dos Rouge d'1 an et 2 mois laitier; 2 refroidisseurs 3200 Alfa Laval année 95 lavage automatique. Tél. 0472/607.382 (715)

A v. taur BBB ins hors origine de 18 à 24 m ayant pâturé. Tél. 0497/793.315 (727)

A v. 10 veaux génisses +/-15 jours PN au choix région 087. Tél. 0479/406.658 (734)

A v. taureau PN inscrit 29 mois Stormotic x Tugulo mère 12600 litres en 3 lact. Tél. 0475/333.174 (742)

A v. cse consanguinité 2 taureaux reproducteurs BBB inscrits 6 ans habitués au troupeau, veaux visibles à la ferme, braves garantis justes sur tous rapports. Boulanger Joseph 36 Fraiture 6690 Vielsalm tél. 080/418.695 (756)

A v. tx BBB 5 ans braves Axa x Danois x Opticien; Osborne x Totem x Dandy vx visibles. Tél. 061/329.608 ou 0496/871.008 (759)

A v. taur BBB insc Noir indemne IBR BVD DMCI DMCII SQT 22 mois As de Trèfle en 3è g. Tél. 0496/379.043 ou 0801/517.179 (769)

Limousin inscrit bio taureaux et génisses de 18 à 20 mois; bêtes pleines. Annet José 0476/705.176 (774)

A v. tx BBB inscrit 2 ans ½ Occupant Duvel. Tél. 084/211.737 (777)

A v. 1 tx de saillie inscrit BBB(Danseur). Ory Christian. Tél. 0497/627.714 (779)

A v. tx BBB Groom x Bruegel né le 21/08/06 inscrit. Tél. 0495/247.455 (790)

A v. tx 30 mois + 2 de 2 ans BB inscrit origin Accord Orvet + 18 mois Empir. Tél. 0475/660.378 (791)

Limousin. Oubliez vos vêlages occasio expt v troup inscr sélect dep 1972 femelle tt âge calm liée garan sani génétique sans corne. Tél. 061/511.300 (799)

AUTRES ANIMAUX

A v. poul + pouliche Frison 1 et 2 ans av et sans pap hollandais très docile grande taille. Tél. 0497/181.707 (729)

A v. cse cess 2 poulains 1 an Al; pouliche 2 ans; juments de 4 à 11 ans Trait Ardennais pucés. Tél. 087/446.302 (780)

A v. poulain pouliche Fjord très bon caractère région Mdy-Waimes après 19h. Tél. 080/679.931 ou 0499/212.194 (796)

FOURRAGES

A v. paille française stockée sous abri, foin rg 1er choix rendu. Moulin à Vent sprl. Tél. 0472/981.167 (431)

A v. paille extra; préfané 60% MS; maïs ensilage 36% MS; foin 2008. Tél. 0495/250.965 (677)

Région Florenville vend foin de pré 300 boules maïs ensilage quantité importante. Tél. 0033 619148590 (721)

A v. 30 gros ballots paille froment; couveuse professionnelle neuve 1330 œufs 1500 Eur rég Waremme. Tél. 0475/682.482 (741)

A v. petit prix racine chicon propre; mix légumes; chariot Daf 8m; ensileuse Heston maïs herbe Chimay. Tél. 0033 684967337 (761)

A v. petits ballots de préfané idéal pour chevaux +/-40kg 1e coupe 9 Eur, 2e coupe 5 Eur pièce. Tél. 0495/595.860 (775)

JOSKIN Bétaillères BETIMAX

www.joskin.com

Le transport de votre bétail dans les meilleures conditions

Une miniature offerte pour chaque commande de matériel!

- Caisse et accessoires entièrement galvanisés
- Système ras du sol (pas de rampe)
- Sol insonorisant et anti-dérapant en résine 2 composants
- Portes ouvertes sur toute la largeur
- Gamme de 5 à 9 m

Tél: 04 377 35 45 - Fax: 04 377 10 15 - E-mail: info@joskin.com

AGRI-EXPORTS
Jean-Louis TANS propose

Tracteurs

CASE CVX 1195	2006
CASE MXM 140 2.770 h	2003
CASE MX 110 - 4.460 h	1998
FENDT 395 GT 3.870 h	1994
JCB Fastrac 1135 4.720h	1995
JD 6330 TLS + creeper	2007
JD 6520 TLS	2006
JD 6630	2008
JD 6920 S + relev. av	2003
Mc CORMICK MTX 150 290h	2008
RENAULT 696RZ rel av	2003

Moissonneuses

CLAAS 108 VX 5m10	1999
CLAAS 98 SL	1997
CLAAS Lexion 430 6m10	1998
DEUTZ FAHR 2385 3m60	1986
JD 2054 4m25	1996
NH TX 32M 4m57	1990
NH TX 34 Hydro 5m18	1994

tél. 071/85 47 85
e-mail: jltans@skynet.be

Le spécialiste des fosses à lisier sous caillebotis

Bulcke est votre partenaire idéal pour vos travaux de mise aux normes !

Ondernemingen n.v. - Entreprise s.a.
Bulcke

- fumières + plaques drainantes
- silos de stockage+ dalles béton
- coulage de couloirs d'alimentation
- aménagement caillebotis/logettes

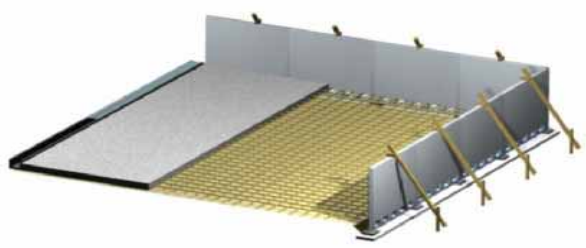

Contact : Pascal Carrette
☎ 0475-267555

WWW.BULCKE-BETON.BE
7 RUE DES RUBANIERS B-7780 COMINES
☎ 056-84.21.85 🖷 056.84.74.54
ets.bulcke@pandora.be

FOSSES A LISIER ADAPTEES A TOUS TYPES DE BATIMENTS ET A CHAQUE TERRAIN
REALISATIONS ROBUSTES EXECUTEES PAR DES PROFESSIONNELS EXPERIMENTES

A v. surplus paille franc extra ronde et carré livr possible rég 061/063. Tél. 0495/341.920 (749)

Ensilage maïs +/- 100T région Namur. Tél. 0497/405.386 (788)

IMMOBILIER

Immo terroir Hottonnais, cherche pr clients bel et holl, fermes prairies terres bois. Rens. Tél. 084/46.76.74. - Fax 084/46.76.75. (273a)

Ch mais gre ferme(tte) à rénover av gd jard ou pâture sit agréable budg env 175000 Eur + trav Club Immobilier 02/366.94.96 (610)

Ch mais isolée ou fermette 15km axe Nivelles-Namur min 3 ch 10 à 75 ares poss gar env 450000 Eur si parf état conv aussi si à rénover Club Immobilier 02/366.94.96(611)

DIVERS

A v. cse cess Tomega écré mini; barat 5kg; basc bet 1500kg; palan chaîne tapis caoutch pr silo; basc anc. Tél. 0478/658.108 (760)

Cherche quota lait avec terrain rég Verviers-Jalhay. Tél. 0472/744.405 (616)

Enc 1 mois p planter! Liq p haie: cyprès bleu 1m30=5 Eur, 1m60=7; thuya 2m=15, 1m70=11, 1m50=8, 1m=4, 80cm=2! Laurier 1m=4, 1m50=7, if 70cm=2!; hêtre apd 0,50 (1m70=2! 1m25=1); berberis =0,50 €, buis; arbus à fleurs =2 Eur; ligust =0,60 €; charme =0,50 Eur; peup Italie; etc. Tél. 0495/871.190 (773)

A v. poutrelles métalliques +/-10m long; tuiles en béton +/-100m2. Tél. 0476/734.427 (800)

Silly St-Marcoult (sous chapiteau) vendredi 8 mai soirée retro – samedi 9 mai Mega Night Party 10. Org Les Jeunes de St-Marcoult open 21h. Paf 5 Eur (778)

Ets G. L'HOMME s.a 4280 HANNUT
☎ 019/51.33.98 - www.lhomme.be
FENDT

Tracteurs:	1 MF 8220 Xtra 162 ch '04	- 1 MF 6480 145 ch	'04
	1 Case 1056 XL - R.A. 105 ch '90	- 1 Ford 8210 Force 3 115 ch	'84
	1 Renault Ares 836 RZ 195 ch '01	- 1 Renault 145-14 145 ch	'82
	1 Fiat 750 S 2RM 75 ch		
Manutention :	1 mini pelle Takeuchi TB 070 - 7T '99		
Neuf (de stock)	Andaineur Kuhn 4121 tand. 4,1m - Faneuse Kuhn 5202 5,2m 4 toup.		
	Distributeur engrais Rauch Axis 3.1- Container 8 - 9 -12 m³ prix spécial		
	Déchaumeur Köckerling Allrounder 6m		
Herse rotative:	1 Lemken 300, rouleau cage, attache hydraulique		
	1 Pegoraro RC 300 rouleau cage, attache mécanique		
Charrues:	1 Kverneland LH100 4 socs	- 1 Naud RX422 4 socs	
	1 Kverneland LD100 5 socs		
Distrib. engrais	2 Vicon BS 2000 L & PS 800 L	- 1 Lely 1200 L	
Pulvés:	1 Hardi 1000 L 21m	- 1 Berthoud 900L 16m	
	1 Vicon 1100 L 16m hydr	- 1 cuve Vicon 1100 L	
Semoirs :	1 Roger pneumatic céréales 24 s.	- 2 Monosem 6 rgs betterave/chicor.	
	1 John Deere 750A à disques 4m céréales		
Divers:	1 andaineur Deutz Fahr 3m	- 1 grue Longinotti CL 8	
	1 porte-engin 9T plateau basculant		
	roues étroites 9.5 R48 - 12.4 R32 - 12.4 R52		

C'est avec un immense plaisir qu'**Accueil Champêtre en Wallonie**, la **Fédération des Jeunes Agriculteurs**, et **Hainaut Développement**

vous invitent à

venir découvrir une FERME HENNUYÈRE

disposant d'un **distributeur automatique de lait cru,**

LE DIMANCHE 3 MAI à 14 heures
(Ferme Durant – rue Louis Caty 172 à 7331 Baudour).

La visite sera couplée avec une
conférence sur ce mode alternatif de vente directe à la ferme.

Renseignements au 065/641.562.
ou chez Accueil Champêtre en Wallonie au 081/627.458

9998569901809PLC crt

DEFIS! ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE F.J.A Union Européenne

Madame **Madeleine DEDERIX**, épouse de Henri SPRONCK
Née à Rémersdael le 26 octobre 1928
et décédée à Bèfve La Minerie le 16 avril 2009
✶✶✶

Monsieur **Jean WINCKEL**, veuf de Marie-Louise JANQUART
Né à Clabecq le 9 janvier 1913
et décédé à Nivelles le 17 avril 2009
✶✶✶

La Fédération Wallonne de l'Agriculture ainsi que Plein Champ présentent leurs sincères condoléances aux familles

JOSKIN
KRONE LE PROGRÈS EN MARCHE
Swadro
LIVRABLES RAPIDEMENT
LARGEUR DE TRAVAIL 3.50 M À 13.50 M
ANDAIN CENTRAL ET LATÉRAL
LES ANDAINEURS KRONE:
PERFORMANTS SUR TOUTE LA LIGNE
rue de Wergifosse 39 - 4630 Soumagne ▶ E40 - SORTIE 37
Infos au 04/377.35.45 ou auprès de votre agent
100% CONFIANCE
AVEC LES PARTENAIRES DU RÉSEAU
JOSKIN

A v. pour compte clients & propre

Tracteurs

John Deere: 1040 (81) - 3650 (90) - 6420 TLS CS AP (03) - 6530 (09) - 6800 (96) - 6910TLS (99 & 98) - 6920TLS AP (02 & 03) - 6920TLS AQ+ (04) - 6920TLS CS AQ+ (03) - 6930TLS CS AQ+ (07) - 7430 démo - 7530TLS CS AQ+ démo - 7530TLS CS AP (07) - 7700 (94) - 7720TLS PQ+ (04) - 7730TLS PQ+ (06) - 7800 (94) - 7920TLS AP (05) - 7930TLS PQ+ (08)
Renault: 110-54 (92)
Fendt: 514 LSA (98)
Ford: 8210 (84) - Major (59)

Moissonneuses

John Deere: 2258HM (00) - 2266HM (98) - WTS 9560 (02) - WTS 9580 (02 2x) - WTS 9580i (05) - CTS (99) - T560 (08) - T670iHM (08)

Machines à betteraves

Dewulf: débardeuses 6000T et 7000
Gilles: débardeuse RB200 & 200S - arracheuse - AD48-32 - effeuilleuse TR14 - semoir C12
Accord: semoir Monopil 12 rgs

Divers

Chargeur télescopique Kramer 750T - Charrues Kuhn Master 120 4s, Grégoire-Besson 8s, Steeno 4s - combinés 3m Amazone KG301 + semoir RPD, Pegoraro / Nodet - combinés 4m Lemken Zirkon + semoir Rabe, Kuhn / Accord, Kuhn / Sulky - semoirs Nodet GC 25 rgs, Kuhn Planter Junior 6 rgs - faucheuse Kverneland FC330 - épandeur Duchesne - presse Claas Quadrant 1200 RC - distributeur Vicon

CUYCKENS
Tout matériel agricole
concess. officiel JOHN DEERE
rue Roi Albert, 1a - 4280 CRAS-AVERNAS
Tél. 019/51 37 38 - fax 019/51 08 58
www.cuyckens.com
info@cuyckens.be

pleinchamp Votre petite annonce dans toutes les fermes de Wallonie

FWA

Remplissez LISIBLEMENT cette grille (une case par lettre, une case vide entre chaque mot). Evitez les abréviations incompréhensibles. **Rubrique :**

Forfait 3 lignes	6 €
	7,50 €
	9,00 €
	10,50 €
	12,00 €
	13,50 €

Par ligne supplémentaire 1,50 €
cadre + 1,50 €
Montant €
Nombre de parution(s): X
€
Réponse au bureau du journal 4,00 €
Facture 2,50 €
Total : €

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... n° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : .....

TVA (si facture) : ..... Date et signature : .....

Comment payer?
Anticipativement:
☐ par chèque joint à l'annonce (les chèques sont toujours acceptés). Pas de pièces de monnaie dans les envois.
☐ par virement libellé au compte 103-0118800-43 (joindre la preuve de paiement)

A envoyer à: PLEIN CHAMP
(Petites Annonces)
Chaussée de Namur 47 - 5030 GEMBLOUX

Liège: ferme en **ville** cherche jeunes **agriculteurs**

Pour la dixième année consécutive Liège accueillera une Ferme en Ville. Celle-ci se tiendra du jeudi 14 au dimanche 17 mai sur le Boulevard d'Avroy. La FJA recherche des membres pour présenter aux citadins les réalités du monde agricole d'aujourd'hui.

Céline Lemaire

La ferme en ville débarque à Liège du 14 au 17 mai. Au programme de cette ferme, une foule d'animaux, d'animations et de dégustations de produits fermiers. La FJA animera une activité spéciale pour les 10 ans et tiendra le bar et le barbecue durant le week-end. Les jeudi et vendredi nous recherchons des guides pour animer les classes des écoles liégeoises.

Si tu veux démontrer que l'agriculture est utile et indispensable. Si tu veux démentir les images négatives et promouvoir les produits agricoles. Si tu veux faire connaître le métier d'agriculteur. Alors… mobilise-toi, lors de cette Ferme en Ville à Liège!

La Ferme en Ville de Liège a 10 ans cette année, et ça se fête! Pour marquer le coup, la FJA Province de Liège a imaginé un parcours composé d'animations (questionnaire, lancé de ballots, traite d'une (fausse) vache, taureau mécanique, concours de dessin, tir à la corde, parcours en brouette…) pour élire les «meilleurs apprentis-agriculteurs» avec de beaux lots à la clé: produits du terroir, stage en ferme pédagogique...

Horaire

Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai : Visite des écoles

De 9h à 15h30: Nous recherchons des **guides** pour accompagner les classes primaires: donner des explications sur les animaux et conduire les groupes d'animation en animation. Les kilomètres leur sont remboursés.

Vendredi 15 mai: inauguration

18h: Inauguration de l'événement en présence de responsables politiques. **Discours de Cécile Collin, présidente provinciale FJA.** Gros gâteau pour les 10 ans de la Ferme en Ville. Tu y es cordialement invité!

Samedi 16 et dimanche 17 mai: Evénement de 9h à 19h

Samedi de 9h à 19h: Tenue du bar et du barbecue de la FJA (pain-saucisse).

Samedi de 13h à 17h: Tenue des animations du concours du «meilleur apprenti-agriculteur».

Dimanche de 9h à 19h30: Tenue du bar et du barbecue de la FJA (pain-saucisse).

Dimanche de 11h à 17h: Tenue des animations du concours du «meilleur apprenti-agriculteur».

Attention: le dimanche Liège est «à pied, à vélo, à cheval» et les voitures sont interdites dans la ville entre 9h et 19h30.

Prévenir de ta présence

F.J.A
Fédération des Jeunes agriculteurs

La présence de jeunes concernés par l'agriculture est essentielle pour informer le public et mettre en avant l'image positive de notre agriculture wallonne.
Dès lors, nous te demandons de bien vouloir faire passer ce message et de nous confirmer tes jours et heures de présence, à Céline Lemaire par fax (081/60.05.27), par téléphone (081/627.423) ou par E-mail (celine.lemaire@fwa.be)

EPSO Microtop®
L'assurance rendement en fertilisation foliaire.
EPSO Microtop®
EPSO Microtop® 15 % MgO · 31 % SO_3 · 1 % B · 1 % Mn
KALI
K+S Benelux bv – Breda
Plus d'information par www.kalibenelux.com ou par téléphone au +31 76-5645040
Une société du Groupe K+S